

المملكة المغربية
وزارة الداخلية



Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur

Recueil des textes législatifs et réglementaires relatifs à l'hygiène alimentaire



ANNÉE 2022

المملكة المغربية
وزارة الداخلية



المديرية العامة للجماعات الترابية
DIRECTION GÉNÉRALE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

المملكة المغربية
وزارة الداخلية



Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur

Recueil des textes législatifs et réglementaires relatifs à l'hygiène alimentaire



ANNÉE 2022

المملكة المغربية
وزارة الداخلية



المديرية العامة للجماعات الترابية
DIRECTION GÉNÉRALE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Table des matières

Liste des Abréviations	4
Préambule	5
Textes généraux et transversaux	8
Organisation, attribution et ressources humaines.....	17
Animaux, santé animale et bétail	29
Viande et charcuterie.....	48
Œufs, poussins et volailles	51
Pêche maritime et produits de la pêche.....	56
Chasse et gibier	68
Beurre, saindoux, huile et matière grasse alimentaire	70
Café, chicorée et thé :	73
Conserves alimentaires.....	74
Lait et produits laitiers.....	76
Glaces et crèmes glacées	78
Colorants, additifs et édulcorants	79
Farine, pain, pâtes alimentaires	82
Sel, épices et aromates.....	84
Dattes et pâtes de dattes.....	86
Sucre, miel.....	87
Fruits et légumes	88
Plantes, céréales, végétations et semences	91
Boissons Energétiques.....	107
Boissons alcoolisées, vins, bières et eaux de vie	107
Boissons gazeuses et non gazeuses non alcoolisées	112
Qualité des eaux, Eaux minérales	116
Maladies contagieuses et Toxi-Infections Alimentaires Collectives TIAC.....	129
Répressions des Fraudes et falsifications	131
Inspection des établissements alimentaires et surveillance des marchés.....	136
Normalisation industrielle	142
Métrologie	143
Laboratoires d'analyses, prélèvements	146
Transport de denrées périssables.....	149
Equipements de froid et ustensiles de préparation.....	150
Hygiène alimentaire au niveau des Etablissements scolaires et universitaire ..	151
Contrôle sanitaire aux frontières	153
Pesticides à usage agricole, désinfectants, substances nocives et dangereuses	156
Etablissements classés (insalubre, incommode ou dangereux).....	160

Impact Environnemental	167
Protection du consommateur	170
Indications géographiques, appellations d'origine et labels agricoles	171
Contrôle phytosanitaire	196
Irradiation des aliments	199
Traitement des sols et la désinsectisation de certaines denrées alimentaires ...	201
Hygiène alimentaire au niveau des Etablissements touristiques plages, campings et piscines.	202
Hygiène alimentaire au niveau des établissements de soins	203
Bibliographie	205

Liste des Abréviations

A.D : Arrêté Directorial

A.M : Arrêté Ministériel

A.V : Arrêté Viziriel

Art : Article

B.O : Bulletin Officiel

D.E.L.M : Direction de L'épidémiologie et Lutte contre les Maladies

D.O.C : Dahir formant Code des Obligations et Contrats

F.A.O : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

F.E.C : Fonds d'Equipement Communal

FENIP : Fédération Nationale des Industries de Transformation et de Valorisation des Produits de la Pêche

FISA : Fédération Interprofessionnelle du Secteur Avicole

H.A.A.C.P : L'analyse des dangers par le système des points de contrôle critiques.

H.M : Hygiène du Milieu

I.N.A.U : Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme

INRH : Institut National de Recherche Halieutique

ISO : Organisation internationale de normalisation

IFS : International Food Standard

IMANOR : Institut Marocain de Normalisation IMANOR

M.P : Maladies Professionnelles

M.S.P.S : Ministère de la Santé et de la Protection Sociale

O.C.E : Office de la Commercialisation et d'Exploitation

O.G.M : Organismes Génétiquement Modifiés

O.M.S : Organisation Mondiale de la Santé

OMC : Organisation mondiale du commerce

OMSA : Organisation mondiale de la santé animale

R.S.I : Règlement Sanitaire International

Préambule

« Nul n'est censé ignorer la Loi »

Ce célèbre adage, exprime une réalité juridique selon laquelle une partie ne peut plaider devant un juge son ignorance de la Loi. Celle-ci peut être imaginée sommairement pour les non-juristes ou les non destinataires des règles juridiques. Cependant, l'idée générale qui se dégage tout au long de l'Histoire, c'est que le savoir juridique est nécessaire pour connaître ses droits et ses obligations, à la fois pour les services de l'application de la loi et pour les professionnels et les citoyens. A l'évidence un rapport privilégié lie la règle juridique, à ces trois catégories.

L'hygiène alimentaire est un domaine intersectoriel ayant un impact sur la santé et l'économie nationale. Le cadre juridique constitue le soubassement de l'organisation et de la mise en application des différentes missions des acteurs intervenant en la matière.

Le rapport des professionnels à la règle juridique peut prendre plusieurs formes. Par son comportement, la mettre en œuvre, la faire respecter, participer par sa pratique à sa création et sa mise à jour...etc. Pour autant, l'agent chargé de

l'application de la loi n'est pas dans un rapport avec ladite règle comparable à celui des professionnels. Il ne doit pas seulement, contrôler la conformité de la pratique avec le cadre juridique en vigueur qui régit telle ou telle activité, mais il est également tenu d'être informé, à jour et compétent dans la connaissance et le maniement du cadre juridique pour lequel les citoyens font appel à ses services.

Le respect de l'hygiène alimentaire ou de la sécurité sanitaire des aliments fait appel à l'acceptation d'un ensemble complexe de lois, de règlements, de normes et de bonnes pratiques qui impliquent les autorités gouvernementales

(Ministères, offices, Gendarmeries Royale, Sûreté Nationale, Douane...), les autorités locales, les organisations internationales (OMC, OMS, OMSA, FAO...), les communautés associatives de l'agriculture et de l'industrie (FENIP, FISA...), les instituts de recherche (INRH), les organismes indépendants de normalisation (ISO, IFS), les laboratoires et les organismes de certification indépendants (IMANOR,...).

La législation alimentaire englobe alors l'ensemble des dispositions législatives réglementaires et administratives régissant les denrées alimentaires en général et leur sécurité, au niveau national et international, et ce, à tous les stades de la production, de la transformation, de la distribution des denrées alimentaires et également de la nutrition aux animaux producteurs de denrées alimentaires, de la

transformation desdits animaux du stade le plus précoce jusqu'à la distribution et la consommation, mais aussi du contrôle des aliments à tous les niveaux de fabrication.

Il s'agit dès lors ici de s'intéresser à rassembler les textes législatifs et réglementaires pour qu'ils soient plus accessibles et à la disposition de l'Administration, des professionnels et des citoyens, et ce, de façon à faciliter la recherche d'une disposition en cas de besoin.

C'est un travail qui se base sur une démarche analytique et proprement bibliographique, qui s'appuie sur un inventaire et un recueil de l'arsenal juridique existant depuis 1912 jusqu'en 2022 en relation avec l'hygiène alimentaire, tout en respectant un classement par thèmes en un ordre chronologique et alphabétiques.

Textes généraux et transversaux

- **Bloc de conventionnalité**

Le commerce frontalier des produits alimentaires occupe une place importante dans les accords bilatéraux et multilatéraux signés et ratifiés par le Maroc. Les principaux textes sont :

1. Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine, Washington le 2 décembre 1946, et de l'annexe y intégrée. (BO n° 5058 du Jeudi 21 novembre 2002) ;
2. Convention portant création de l'Organisation Maritime Internationale (OMI), 6 mars 1948 ; Genève, ratifiée par le Maroc le 30 juillet 1962 ;
3. Convention pour l'établissement de l'Organisation Européenne et Méditerranéenne pour la Protection des Plantes, 18 avril 1951 (B.O n° 3214 du 5 juin 1974) ;
4. Convention internationale pour la protection des végétaux, Rome le 6 décembre 1951 (B.O n° 3204 du 27 mars 1974) ;
5. Convention internationale de 1954 pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures, telle qu'elle a été amendée par la Conférence de Londres du 13 avril 1962 (B O n°2997 du 08 avril 1970) ;

6. Convention internationale pour la protection des obtentions végétales, 2 décembre 1961, révisée à Genève le 10 novembre 1972, le 23 octobre 1978 et le 19 mars 1991 (B O n° 5726 du 16 avril 2009) ;
7. Convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique, 14 mai 1966 ; Rio de Janeiro, ratifiée par le Maroc le 26 septembre 1969 ;
8. Convention phytosanitaire pour l'Afrique, Kinshasa, 13 septembre 1967.
9. Convention créant le Centre Arabe d'Etude des régions sèches et des terres arides, le Caire, 3 septembre 1968 (B.O n° 3408n du 22 février 1978) ;
10. Convention Africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles, Alger, 15 septembre 1968 (B O n° 3494 du 17-10-1979) ;
11. Convention internationale et son annexe et ses résolutions sur l'intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par les hydrocarbures, Bruxelles, 29 novembre 1969 (B.O n° 3554 du 10 décembre 1980) ;
12. Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports, Genève le 1^{er} septembre 1970. (BO 3662 du 05 janvier 1983).

- 13.** Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine (RAMSAR), 2 février 1971, entrée en vigueur au Maroc le 20 octobre 1980 ;
- 14.** Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et de ses annexes, Londres, 29 décembre 1972 (B.O n° 3520 du 16 avril 1980) ;
- 15.** Convention internationale de 1973, sur la prévention de la pollution par les navires, Londres, 2 novembre 1973, et le protocole y afférent, Londres le 17 février 1978 (B.O n° 4305 du 3 mai 1995) ;
- 16.** Convention des Nations unies pour le transport de marchandises par mer ou Règles de Hambourg, faite à Hambourg le 31 mars 1978 (B.O. n° 3953 du 19 hijâ 1408 (3 août 1988) ;
- 17.** Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée, Barcelone, 1976, ratifiée par le Maroc le 7 décembre 2004.
- 18.** Convention sur le commerce international des espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction, et ces annexes, faite à Washington le 3 mars 1973 (B.O n° 3553 du 3 décembre 1980 ; P. 639) ;
- 19.** Convention de Facilitation et de Développement des Echanges Commerciaux Interarabes « Ligue Arabe », 27 Février 1981 ;

20. Convention des Nations unies sur le droit de la mer, Montego Bay, 10 décembre 1982 et l'Accord relatif à l'application de la partie XI de ladite convention, 28 juillet 1994 (B.O n° 5714 du 5 mars 2009) ;
21. Convention internationale de 1990 sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures, Londres le 30 novembre 1990 (B.O n°5204 du 15 avril 2004) ;
22. Accord de coopération pour la protection des côtes et des eaux de l'Atlantique du Nord Est contre la pollution, Lisbonne, 17 octobre 1990, ratifiée par le Maroc le 23 mai 2008 ;
23. Convention sur la Diversité Biologique, Rio De Janeiro, 5 juin 1992 (BO n° 5758 du 6 août 2009) ;
24. Convention Internationale de 1992 portant création d'un Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (F.I.P.O.L.), Londres, 27 novembre 1992, ratifiée par le Maroc le 28 juin 2000 ;
25. Accord portant création de l'Organisation pour la Protection des Végétaux au Proche-Orient, Rabat le 18 février 1993 (B.O n° 4316 du 19 juillet 1995) ;

26. Convention internationale sur la responsabilité et l'indemnisation pour les dommages liés au transport par mer de substances nocives et potentiellement dangereuses et ses annexes I et II, Londres, 3 mai 1996 ;
27. Accord sur la conservation des cétacés de la mer noire, de la Méditerranée et de la zone atlantique adjacente, Monaco le 24 novembre 1996 (B.O n° 4844 du 2 novembre 2000) ;
28. Accord de Libre Echange Maroc- Etats de l'Association de Libre Echange « AELE », 19 juin 1997, (BO n° 4752 du 16 décembre 1999) ;
29. Accord de Libre Echange Maroc- Emirats Arabes Unis « E.A.U », 25 juin 2001, entrée en vigueur le 09/07/2003 ;
30. Traité international sur les ressources Phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, Rom 3 novembre 2001, ratifiée par le Maroc le 14 juillet 2006 ;
31. Accord de Libre Echange Entre les Pays Arabes Méditerranéens (Déclaration d'Agadir), 25 avril 2004 ;
32. Accord de Libre Echange Maroc- Etats Unis d'Amérique « USA », 15 juin 2004, entrée en vigueur le 01/01/2006 (B.O n° 5294 du 24 février 2005) ;
33. Règlement sanitaire international de 2005, adoptée par l'Assemblée Mondiale de la Santé (B.O n° 5784 du 5 novembre 2009) ;

- 34.** Accord entre l'Union Européenne « UE » et le Royaume du Maroc relatif aux mesures de libéralisation réciproque en matière de produits agricoles, de produits agricoles transformés, de poissons et de produits de la pêche, 13 décembre 2010.

Dispositions de la Constitution Marocaine :

Le Royaume du Maroc tient au respect des droits et des libertés garanties par la constitution dans le domaine de la sécurité sanitaire et des principes des droits de l'Homme, dont le droit alimentaire, tels qu'ils sont universellement reconnus.

A cette fin, la nouvelle constitution de 2011 a consacré le droit alimentaire, le droit à la vie, à la protection de la santé, à l'accès aux soins et à la couverture médicale dans de nombreux articles.

Les principaux acteurs liés directement ou de façon connexe à la protection de la vie et de la santé des personnes contre les risques sanitaires, dont ceux d'origine alimentaire sont :

- Article 20 : « Le droit à la vie, est le droit premier de tout être humain. La loi protège ce droit ».
- Article 21 : « Toute personne a droit à la sécurité de sa personne et de ses proches, et à la protection de ses biens. Les pouvoirs publics assurent la sécurité des populations et du territoire national, dans le respect des libertés et des droits fondamentaux garantis à tous ».
- Article 22 : « Il ne peut être porté atteinte à l'intégrité physique et morale de quiconque, en quelque circonstance que ce soit et par quelque personne que ce soit, privée ou publique. Nul ne doit infliger à autrui, sous quelque

prétexte que ce soit, des traitements cruels, inhumains, dégradants ou portants atteinte à la dignité humaine ».

- Article 24 : « Toute personne a droit à la protection de sa vie privée ».
- Article 31 : « L'Etat, les établissements publics et les collectivités territoriales œuvrent à la mobilisation de tous les moyens à disposition pour faciliter l'égal accès des citoyennes et des citoyens aux conditions leur permettant de jouir des droits : aux soins de santé, à la protection sociale, à la couverture médicale et à la solidarité mutualiste ou organisée par l'Etat, à une éducation moderne, accessible et de qualité, à l'éducation sur l'attachement à l'identité marocaine et aux constantes nationales immuables; à la formation professionnelle et à l'éducation physique et artistique; à un logement décent, au travail et à l'appui des pouvoirs publics en matière de recherche d'emploi ou d'auto-emploi à l'accès aux fonctions publiques selon le mérite ; à l'accès à l'eau et à un environnement sain; au développement durable».
- Article 70 : « Le Parlement exerce le pouvoir législatif. Il vote les lois, contrôle l'action du gouvernement et évalue les politiques publiques ».
- Article 71 : « Cet article énumère les matières du domaine de la loi, outre les libertés et droits fondamentaux prévus dans le préambule, et dans d'autres

articles de la Constitution, on y trouve : les relations de travail, la sécurité sociale, les accidents de travail et les maladies professionnelles, les règles relatives à la gestion de l'environnement, à la protection des ressources naturelles et au développement durable ».

Organisation, attribution et ressources humaines

Les missions et les compétences des principaux acteurs intervenants dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité sanitaire des produits alimentaires sont régies par les textes suivants :

1. Dahir du 5 Joumada II 1332 (1er mai 1914) relatif au Serment des Agents verbalisateurs (B O n° 82 du 22 mai 1914) ;
2. Dahir du 30 juillet 1918 conférant aux pachas et caïds des pouvoirs spéciaux pour assurer la protection de l'hygiène publique et de la salubrité dans les villes (B.O du 12 août 1918) ;
3. Dahir n° 1-56-115 du 5 chaoual 1375 (16 mai 1956) relatif à la Direction Générale de la Sûreté Nationale (BO n°2274, du 25 mai 1956, P476) ;
4. Dahir n° 1-57-079 du 28 Ramadan 1376 (29 Avril 1957), relatif à la Gendarmerie, B.O. n°2325, du 17 mai 1957, P601 ;
5. Dahir n° 1-57-280 du 22 joumada II 1377 (14 janvier 1958), sur le service de la Gendarmerie Royale Marocaine. (B.O. n°2366, du 28 février 1958, P389) ;
6. Dahir n° 1-59-380 du 26 Rabia II 1379 (29 octobre 1959), relatif à la répression des crimes contre la santé de la Nation, (BO n° 2453, du 30 octobre 1959 P1818) ;

7. Dahir portant loi n°1-75-168 du 25 safar 1397 (15 février 1977) relatif aux attributions du Gouverneur tel qu'il a été modifié ou complété (B.O n°3359 du 16-3-197 et n°3873 du 21 janvier 1987 et n°4223 du 6 octobre 1993) ;
8. Dahir n° 1-77-339 du 25 chaoual 1397 (9 Octobre 1977), tel qu'il a été modifié et complété, portant code des douanes et impôts indirects relevant de l'administration des douanes et impôts indirects (B.O n ° 3389 bis du 13 octobre 1977) ;
9. Dahir n°1-80-340 du 17 safar 1401 (25 décembre 1980), portant promulgation de la loi n°21-80 relative à l'exercice, à titre privé, de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie vétérinaires (BO 3564 du 18 février 1981) ;
10. Dahir n° 1-31-261 du 13 joumada I 1413(9 novembre 1992), portant promulgation de la loi n° 13-89 relative au commerce extérieur (B.O n° 4181 du 16 décembre 1992) ;
11. Dahir portant loi n°1-93-230 du 19 Rabia II 1414 (6 octobre 1993) relatif à l'ordre national des vétérinaires (BO n°4223 du 06/10/1993) ;
12. Dahir n° 1-08-67 du 27 rejab 1429 (31 juillet 2008) relatif au Corps des agents d'autorité (B.O n° 5680 du 6 novembre 2008) ;

- 13.** Dahir n° 1-09-16 du 22 safar 1430 (18 février 2009) portant promulgation de la loi n° 42-08 portant création de l'Agence pour le Développement Agricole (BO n°5714 du 5 mars 2009) ;
- 14.** Dahir n°1-09-20 du 22 safar 1430(18 février 2009), portant promulgation de la loi n°25-08 portant création de l'Office National de Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires (BO n°5714 du 05 mars 2009) ;
- 15.** Dahir n° 1-09-21 du 22 safar 1430 (18 février 2009), portant promulgation de la loi n° 27-08, portant statut des chambres d'agriculture (BO n°5714 du 5 mars 2009) ;
- 16.** Dahir n° 1-10-187 du 7 moharrem 1432 (13 décembre 2010) portant promulgation de la loi n° 06-10 portant création de l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (BO n°5900, du 16 décembre 2010) ;
- 17.** Dahir n°1-12-14 du 27 chaabane 1433 (17 juillet 2012) portant promulgation de la loi n° 03-12 relative aux interprofessions agricoles et halieutiques. (BO n°6070, du 13 ramadan 1433 (2 août 2012) ;
- 18.** Dahir n° 1-13-16 du 13 mars 2013, portant promulgation de la loi n° 08-12, relative à l'Ordre National des Médecins (BO n°6144 du 18 avril 2013) ;

19. Dahir n° 1-13-70 du 18 ramadan 1434 (27 juillet 2013) portant promulgation de la loi n° 61-12 modifiant et complétant la loi n° 31-86, instituant l'établissement autonome de contrôle et de coordination des exportations (BO n° 6178, du 7 chaoual 1434 (15 août 2013, P2234) ;
20. Dahir n° 1-12-67 du 4 rabii I 1434 (16 janvier 2013) portant promulgation de la loi n° 58-12 portant création de l'Office National du Conseil Agricole (BO n°6228, du 21 février 2013) ;
21. Dahir n°1-14-09 du 4 Joumada I 1435 (06 Mars 2014) portant promulgation de la loi cadre n°99-12 portant charte nationale de l'environnement et du développement durable (B.O. n° 6240 du 18 joumada I 1435 - 20 mars 2014) ;
22. Dahir n° 1-14-94 du 12 rejeb 1435 (12 mai 2014) portant promulgation de la loi n° 62-12 relative à l'organisation de la profession de conseiller agricole. BO n°6262, du 7 chaabane 1435 (5 Juin 2014) ;
23. Dahir n°1-15-93 du 17 chaoual 1436(3 août 2015) promulguant la loi n°60-15 modifiant et complétant la loi n°27-8 portant statut des Chambres d'Agriculture (BO n° 6383, du 4 août 2015) ;

24. Dahir n° 1-18-66 du 23 kaada 1439 (6 août 2018) portant promulgation de la loi n° 67-18 modifiant la loi n° 27-08 portant statut des Chambres d'Agriculture (BO n° 6710 du 20 septembre 2018) ;
25. Décret n° 2-61-100, du 9 ramadan 1380 (25 février 1961), portant création d'une sous-commission technique au sein du conseil central d'hygiène et de salubrité publique (BO n°2528 du 7-4-61, P492) ;
26. Décret n°2-75-100 du 4 octobre 1977 modifiant le décret du 23 août 1977 relatif à la création d'une commission interministérielle pour l'alimentation et la nutrition (B.O du 9 novembre 1977) ;
27. Décret n° 2-77-862 du 25 chaoual 1397 (9 octobre 1977) pris pour l'application du code des douanes ainsi que des impôts indirects relevant de l'administration des douanes et impôts indirects, approuvé par le dahir portant loi n° 1 -77-339 du 25 chaoual 1397 (9 octobre 1977), tel qu'il a été modifié ou complété (B.O n° 3389 bis du 13/10/77) ;
28. Décret n° 2-78-157 du 26 mai 1980 fixant les conditions de l'exécution d'office des mesures ayant pour objet d'assurer la sûreté de la commodité des passages, la salubrité et l'hygiène publiques (B.O du 11 juin 1980) ;
29. Décret n°2-82-541 du 29 joumada I 1403 (15 mars 1983) pris pour l'application de la loi n°21-80 relative à l'exercice, à titre privé, de la

médecine, de la chirurgie et de la pharmacie vétérinaires (BO n°3672 du 16/03/1983) ;

- 30.** Décret n° 2-93-23 du 21 Kaâda 1413 (13 mai 1993) relatif aux attributions et à l'organisation du Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire (BO n° 4207, 16 juin 1993, p. 307 à 313) ;
- 31.** Décret n° 2-94-285, du 17 joumada II 1415(21 novembre 1994), relatif aux attributions et à l'organisation du Ministère de la Santé Publique (BO n°4286, du 18 rajeb 1415-21-12-1994) ;
- 32.** Décret n°2-94-264 du 10 moharrem 1416 (9 juin 1995) pris pour l'application du dahir portant loi n°1-93-230 du 19 Rabia II 1414 (6 octobre 1993) relatif à l'ordre national des vétérinaires (BO n°4316 du 17 juillet 1995) ;
- 33.** Décret n°2-94-265 du 10 moharrem 1416 (9 juin 1995) pris pour l'application de l'article 75 du dahir portant loi n°1-93-230 du 19 Rabia II 1414 (6 octobre 1993) relatif à l'Ordre National des Vétérinaires (BO n°4316 du 17 juillet 1995) ;
- 34.** Décret n°2-09-482 du 5 hija 1430 (23 novembre 2009) pris pour l'application de la loi n°25-08 portant création de l'Office National de

Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (BO n°5792 du 03 décembre 2009) ;

35. Décret n°2-10-011 du 30 rabii I 1431 (17 mars 2010) pris pour l'application de l'article 11 de la loi n° 25-08 portant création de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (BO n°5826 du 1 avril 2010) ;
36. Décret n°2-07-1332 du 5 rabii II 1431 (22 mars 2010), rendant applicable le code des devoirs professionnels des vétérinaires (BO. n°5830 du 15 avril 2010) ;
37. Décret n° 2-10-252 du 16 jourmada I 1432 (20 avril 2011) pris pour l'application de la loi n° 12-06, relative à la normalisation, à la certification et à l'accréditation (BO n°5940 du 05/05/2011, page 594) ;
38. Décret n°2-10-473 du 7 chaoual 1432 (6 septembre 2011) pris pour l'application de certaines dispositions de la loi n°28-07 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires (BO n° 5984 du 6-10-2011 P2193) ;
39. Décret n°2-13-358 du 8 jourmada I 1435 (10 mars 2014) fixant la composition et le mode de fonctionnement de la Commission nationale de la production biologique (B.O n°6240 du 20 mars 2014, page 2585) ;
40. Décret n° 2-14-758 du 30 safar 1436 (23 décembre 2014) fixant les attributions et l'organisation du ministère délégué auprès du ministère de

l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement chargé de l'environnement (BO n° 6330, du 29/01/2015) ;

- 41.** Décret n°2-15-219 du 5 ramadan 1436 (22 juin 2015) pris pour l'application de l'article 21 de la loi n°28-07 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires (BO n°6378 du 16/07/2015, page 3208) ;
- 42.** Décret n° 2-18-453 du 14 septembre 2018, fixant les conditions et modalités de commissionnement des agents de la police des eaux et d'exercice de leurs fonctions (B.O n° 6712 du 27 septembre 2018) ;
- 43.** Décret n 2-18-967 du 20 décembre 2018 pris pour application de la loi 08-12 relative à l'Ordre des Médecins (B.O n° 6736 bis, du 13 Rabia II 1440 (21 décembre 2018) ;
- 44.** Décret n° 2-19-947 du 18 safar 1441 (17 octobre 2019) relatif aux attributions du Ministère de la Santé (B.O n°6822 bis du 18-10-2019 P2108) ;
- 45.** A.V. du 8 avril 1941 relatif au conseil central et aux commissions régionales d'hygiène et de salubrité publiques, et organisant les bureaux municipaux d'hygiène (Modifié et complété par l'A.V. du 19 juin 1945) (B.O n° 1500 du 25 juillet 1941) ;

- 46.** Arrêté conjoint du Ministre de la Santé et du Ministre de l'Intérieur n°1.117, du 17 choual 1421 (12 janvier 2001), relatif aux attributions des Médecins et des chirurgiens-dentistes relevant du Ministère de l'Intérieur (B.O n° 4888 du 10 moharem 1422 (6 avril 2001) ;
- 47.** Arrêté conjoint du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime et du ministre de la santé n°983-13 du 9 joumada I 1434 (21 mars 2013) fixant les formes et modalités de la surveillance médicale du personnel des établissements et entreprises du secteur alimentaire ainsi que la liste des maladies et infections susceptibles de contaminer les produits alimentaires (B.O n° 6158, du 6 juin 2013, P1995) ;
- 48.** Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime et du ministre de l'économie et des finances n°4486-14 du 19 safar 1436 (12 décembre 2014) fixant le montant des honoraires servis par l'Etat aux vétérinaires du secteur privé munis du mandat sanitaire et les modalités de son attribution (B.O. n°6326 du 15 janvier 2015) ;
- 49.** Arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime n°3578-15 du 20 moharrem 1437 (3 novembre 2015) fixant le modèle de la carte professionnelle des agents habilités verbalisateurs relevant de l'Office

National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (B.O n°6428 du 07 janvier 2016, page 12) ;

50. Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°3873-15 du 8 safar 1437 (20 novembre 2015) fixant la liste des laboratoires privés agréés par l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires (B.O n°6428 du 07 janvier 2016, page 15) ;
51. Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime et du ministre de l'économie et des finances n°280-16 du 21 rabii II 1437 (1^{er} février 2016) fixant le montant et les modalités d'octroi des indemnités allouées aux bénéficiaires du mandat d'inspection vétérinaire (B.O n°6488 du 04/08/2016, page 1281) ;
52. Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°490-16 du 20 jourmada I 1437 (29 février 2016) fixant le modèle du mandat d'inspection vétérinaire et les modalités d'octroi, de renouvellement et de retrait dudit mandat (B.O n°6488 du 04/08/2016, page 1282) ;
53. Arrêté du Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts n°2065-17 du 23 kaada 1438 (16 Août 2017), relatif aux missions déléguées par l'Office national de

sécurité sanitaire des produits alimentaires à des organismes publics ou à des personnes morales de droit privé (B.O n°6692 du 19 juillet 2018) ;

54. Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°1596-20 du 28 chaoual 1441 (20 juin 2020) fixant les formes et les modalités d'établissement des procès-verbaux dressés par les agents habilités de l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires (B.O n°6910 du 30 hija 1441 (20 août 2020), page 1504) ;
55. Circulaire n° 24 DT/14 du 12 mai 1967 du Ministre de la santé relative aux tâches du technicien d'hygiène de milieu ;
56. Circulaire N°1844 DUA/DU/1 du 26 septembre 1985 relative aux problèmes d'hygiène dans les communes urbaines ;
57. Circulaire n° 47/C.A. B du 2 août 1990 portant création de comité interministériel d'hygiène et de salubrité publique ;
58. Circulaire N°35 / DE.02, du 29 octobre 1991, relative aux Tâches des officier de santé affectées aux stations de contrôle sanitaires aux frontières ;
59. Circulaire N° 69/DPE 5 mai 1998 sur les attributions des médecins recrutés par les collectivités locales ;

- 60.** Circulaire conjointe (MADRPM-MI) n° 1 19/DGCL/DPE du 23/09/1998, relative à l'organisation et au fonctionnement des structures de gestion et d'inspection des denrées animales et d'origine animale ;
- 61.** Circulaire N° 21/DELM, du 10 Avril 2000 sur la réorganisation provinciale des activités d'hygiène du milieu ;
- 62.** Circulaire N°110 DELM/12, 13/06/2001, relative à la cellule nationale et les cellules locales de veille sanitaire ;
- 63.** Circulaire N°47, 19/07/2002, relative à la création et la réorganisation des cellules provinciales et préfectorales d'épidémiologie (CPE) et deux observatoires régionaux d'épidémiologie (ORE) ;
- 64.** Circulaire N°23 octobre 96 n 6/DELM/2012 sur l'uniformisation des cartes d'assermentation pour les techniciens d'hygiène.

Animaux, santé animale et bétail

La détention et la commercialisation des animaux, bétail et denrées d'origine animale sont régies par les textes suivants :

- 65.** Dahir du 5 mai 1916 prescrivant la visite sanitaire des animaux et produits animaux et produits animaux exportés (B.O 15 mai 1916, P 514) ;
- 66.** Dahir du 17 décembre 1921 autorisant les vétérinaires à délivrer les substances destinées au traitement des animaux (B.O n° 480 du 3 Janvier 1922 P.2) ;
- 67.** Dahir du 26 Avril 1922 concernant l'approbation et l'autorisation des étalons au Maroc (B.O 23 Mai 1922 P.846) ;
- 68.** Dahir du 30 décembre 1926 portant réglementation nouvelle de l'exportation des animaux de l'espèce bovine (B.O 4 janvier 1927) ;
- 69.** Dahir du 8 juillet 1931 modifiant le dahir du 5 mai 1916 prescrivant la visite des animaux et des produits animaux exportés du Maroc (B.O 9 octobre 1931) ;
- 70.** Dahir du 6 Mars 1933 conférant aux pachas et caïds les pouvoirs pour assurer la protection des animaux domestiques (B.O 31 Mars 1933 P.283) ;
- 71.** Dahir du 3 juin 1939 relative aux mesures sanitaires relatif à l'importation des animaux des espèces chevaline et asine et leur croisement, celles des

espèces cameline, bovine, ovine, caprine, porcine. Pour les animaux de basse-cour, une quarantaine est prévue pour les animaux suspects ;

72. Dahir du 24 Avril 1940 portant restriction à l'abattage des équidés (B.O n° 1438 bis du 20 Mai 1940 P.487) ;
73. Dahir du 20 jourmada I 1361 (5 juin 1942) relatif aux restrictions concernant l'abattage des animaux de boucherie (BO n°1550 du 10/07/1942, page 571) ;
74. Dahir du 16 février 1948 portant organisation des stud-books marocains (B.O 16 avril 1948 P.471) ;
75. Dahir du 3 décembre 1951 complétant le dahir du 5 mai 1916 prescrivant la visite sanitaire des animaux et des produits animaux exportés du Maroc (B.O 25 janvier 1952) ;
76. Dahir du 23 novembre 1962 portant approbation du texte du code pénal ‘voir article 609 alinéa 36 (B.O 5 juin 1963 P.843) ;
77. Dahir n°1-69-171 du 25 Juillet 1969 relatif à la création de périmètre d'amélioration pastoral (B.O n°2960 bis du 29 Juillet 1969 P.803) ;
78. Dahir portant loi n°1-75-292 du 5 chaoual 1397 (19 septembre 1977) édictant des mesures propres à garantir les animaux domestiques contre les maladies contagieuses, tel qu'il a été modifié et complété (BO. n°3388

du 05/10/1977, BO. n°3500 du 28/11/1979, BO. n°4482 du 15/05/1997, BO n° 4970 du 17/01/2002 et BO n°5400 du 2/03/2006) ;

- 79.** Dahir portant loi n°1-75-291 du 24 chaoual 1397 (8 octobre 1977) édictant des mesures relatives à l'inspection sanitaire et qualitative des animaux vivants et des denrées animales ou d'origine animale (BO n°3388 bis du 10/10/1977, page 1118) ;
- 80.** Dahir n°1-83-108 du 9 moharrem 1405 (5 octobre 1984), portant promulgation de la loi n°13-83 relative à la répression des fraudes sur les marchandises (B.O. n°3777 du 20 mars 1985, page 152) ;
- 81.** Dahir n° 1-85-160 du 28 mai 1993 portant promulgation de la loi n°25-85 portant approbation quant au principe de la ratification de la convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, faite à Rom le 23 juin 1979 (B.O du 21 juillet 1993, P.363) ;
- 82.** Dahir n° 1-89-230 du 10 septembre 1993 portant promulgation de la loi n°24-89 édictant des mesures de police sanitaire vétérinaire à l'importation d'animaux de denrées animales, de produits d'origine animales, de produits de multiplication animale et de produit de la mer et d'eau douce (B.O n°4225 du 20 octobre 1993 P.557) ;

- 83.** Dahir n° 1-96-254 du 21 janvier 1997 portant promulgation de la loi n° 25-96 modifiant et complétant le dahir portant loi n° 1-75-292 du 19 septembre 1977 édictant des mesures propres à garantir les animaux domestiques contre les maladies contagieuses (B.O n°4482 du 15 mai 1997 P.1167) ;
- 84.** Dahir n° 1-08-56 du 17 jourmada I 1429 (23 mai 2008) portant promulgation de la loi n° 25-06 relative aux signes distinctifs d'origine et de qualité des denrées alimentaires et des produits agricoles et halieutiques.B.O n°5640, du 15 jourmada II 1429 (19 juin 2008) ;
- 85.** Dahir n°1-10-08 du 26 safar 1431 (11 février 2010), portant promulgation de la loi n°28-07 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires (BO 5822 du 18/03/2010, page 214) ;
- 86.** Dahir n° 1-12-15 du 27 chaabane 1433 (17 juillet 2012) portant promulgation de la loi n°04-12 relative à l'agrégation agricole.B.O n°6070 du 13 ramadan 1433 (2 août 2012) ;
- 87.** Dahir n° 1-12-66 du 4 rabii I 1434 (16 janvier 2013) portant promulgation de la loi n° 39-12 relative à la production biologique des produits agricoles et aquatiques.B.O n°6128, du 10 rabiaa II 1434 (21 février 2013) ;

- 88.** Dahir n° 1-19-81 du 17 chaoual 1440 (21 juin 2019) portant promulgation de la loi n° 51-14 modifiant et complétant la loi n° 25-06 relative aux signes distinctifs d'origine et de qualité des denrées alimentaires et des produits agricoles et halieutiques (BO n°6844, du 6 jourmada I 1446 (2 janvier 2020) ;
- 89.** Décret n°2-63-253 du 29 safar 1383 (22 juillet 1963) portant interdiction de l'emploi de substances arsenicales, antimoniales ou oestrogènes pour l'alimentation et l'élevage de certains animaux (BO n°2649 du 02/08/1963, page 1240) ;
- 90.** Décret n° 2-69-312 du 25 juillet 1969 portant application du dahir du 25 juillet 1969 relatif à la création de périmètre d'amélioration pastoral (B.O n°2960 bis du 29 juillet 1969, P.808) ;
- 91.** Décret du 5 mars 1974 portant la restriction à l'abattage de certaines femelles bovines (B.O 13 mars 1974 P.359) ;
- 92.** Décret n° 2-89-597 du 12 octobre 1993 pris pour l'application de la loi n°24-89 édictant des mesures de police sanitaire vétérinaire à l'importation d'animaux de denrées animales, de produits d'origine animale, de produits de multiplication animale et de la mer et d'eau douce (B.O n°4227 du 3 novembre 1993 P.620) ;

- 93.** Décret n°2-94-76 du 22 novembre 1996 fixant le tarif des droits d'inspections sanitaire vétérinaire à l'importation d'animaux, de denrées animales, de produits d'origine animale, de produits de multiplication animale et de produits de la mer et d'eau douce (B.O n°4440 du 19 décembre 1996 P.908) ;
- 94.** Décret n°2-98-617 du 17 ramadan 1419 (5 janvier 1999) pris pour l'application du dahir portant loi n°1-75-291 du 24 chaoual 1397 (8 octobre 1977) édictant des mesures relatives à l'inspection sanitaire et qualitative des animaux vivants et des denrées animales ou d'origine animale (BO n°4662 du 04/02/1999, page 89) ;
- 95.** Décret n° 2-00-1022 du 31 janvier 2001 modifiant la décret n°2-63-253 du 22 juillet 1963 portant interdiction de l'emploi des substances arsenicales, antimoniales ou œstrogènes pour l'alimentation et l'élevage de certains animaux (B.O n° 4874 du 15 février 2001) ;
- 96.** Décret n°2-12-389 du 11 jourmada II 1434 (22 avril 2013) fixant les conditions et les modalités d'étiquetage des produits alimentaires (BO n°6152 du 16/05/2013, page 1936) (BO n°6158 du 06/06/2013, page 2004) ;

- 97.** Décret n°2-13-359 du 8 Joumada I 1435 (10 mars 2015) pris en application de la loi n°39-12 relative à la production biologique des produits agricoles et aquatiques. (B.O. n°6240 du 20 mars 2014) ;
- 98.** Décret n°2-15-219 du 5 ramadan 1436 (22 juin 2015) pris pour l'application de l'article 21 de la loi n°28-07 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires (BO n°6378 du 16/07/2015, page 3208) ;
- 99.** A.V du 21 Rabia II 1334 (26 février 1916) prescrivant les mesures spéciales à prendre contre la morve (BO. n°175 du 28/02/1916, page 225) ;
- 100.** A.V du 21 Rabia II 1334 (26 février 1916) prescrivant les mesures spéciales à prendre contre la lymphangite épizootique (BO. n°175 du 28/02/1916, page 226) ;
- 101.** A.V du 22 moharrem 1335 (18 novembre 1916) prescrivant les mesures à prendre contre la dourine (BO. n°214 du 27/11/1916, page 1110) ;
- 102.** A.V. du 1^{er} Mars 1928 relatif à l'importation des insectes présentant un intérêt économique (B.O 13 Mars1928 p.707) ;
- 103.** A.V du 22 joumada II 1347 (6 décembre 1928) relatif à l'application du dahir du 14 octobre 1914 (23 kaada 1332) sur la répression des fraudes (BO. n°849 du 29 janvier 1929, page 242) ;

- 104.** A.V. du 13 chaoual 1347 (25 mars 1929) relatif à la répression des fraudes sur les denrées et boissons servant à l'alimentation de l'armée (BO. n°863 du 7 mai 1929, page 1218) ;
- 105.** A.V. du 1^{er} mars 1930 déterminant les vertébrés pour la destruction desquelles les substances portées au tableau A annexé au dahir du 2 décembre 1922 pouvant être utilisé (B.O n° 907 du 14 Mars 1930 p.343) ;
- 106.** A.V. du 7 Avril 1932 réglementant l'attribution de l'indemnité pour la visite sanitaire à l'importation et à l'exportation des animaux et produits animaux dans les ports et les postes de douane frontières (B.O 22 Avril 1932 p.466) ;
- 107.** A.V. du 18 ramadan 1352 (5 janvier 1934) prescrivant les mesures à prendre contre les maladies contagieuses des abeilles (B.O 16 Janvier 1934 P.138) ;
- 108.** A.V. du 20 février 1934 autorisant la vaccination préventive des chats (B.O n° 1116 du 16 mars 1934 P.224) ;
- 109.** A.V. du 5 avril 1937 relatif à l'application du dahir du 5 avril 1937 portant réglementation de la colombophilie (B.O du 14 mai 1937 P.668) ;
- 110.** A.V du 14 mai 1938 prescrivant des mesures sanitaires à l'exportation du bétail (B.O du 27 mai 1938) ;

- 111.** A.V du 9 ramadan 1365 (7 août 1946) relatif au contrôle de la vente des aliments composés destinés au bétail (BO. n°1766 du 30/08/1946, page 769) ;
- 112.** A.V du 11 Joumada I 1368 (12 mars 1949) prescrivant les mesures à prendre contre le rouget du porc (BO. n°1901 du 01 avril 1949, page 410) ;
- 113.** A.V. du 13 juillet 1954 fixant les conditions dans lesquelles peut avoir lieu à titre exceptionnelle la visite sanitaire des vétérinaires inspecteur à la frontière en dehors des jours et heures d'admission fixées par chaque bureau de douane (B.O n°2183 du 27 août 1954 P.1179) ;
- 114.** Arrêté du 1^{er} mars 1928 relatif à l'importation des insectes présentant un intérêt économique (B.O 13 Mars 1928 P.707) ;
- 115.** Arrêté du 1^{er} mars 1930 déterminant les vertébrés pour la destruction desquelles les substances portées au tableau A annexé au dahir du 2 décembre 1922 pouvant être utilisé (B.O n°907 du 14 mars 1930 P.343) ;
- 116.** Arrêté du 8 décembre 1933 réglementant l'abattage et la vente des animaux tuberculeux. (B.O du 22 décembre 1933, P 1274) ;
- 117.** Arrêté du 16 août 1957 fixant les conditions dans lesquelles les animaux reproducteurs de race pure d'espèces déterminés sont admis en franchise à l'importation au Maroc (B.O n° 2345 du 4 octobre 1957 P.1307) ;

- 118.** Arrêté du Ministre de l'Agriculture n° 1049-60 du 13 décembre 1960 prescrivant les mesures de police sanitaire à prendre contre la tularémie (B.O 30 décembre 1960 P.2165) ;
- 119.** Arrêté n°289-62 du 23 mai 1962 concernant les déclarations d'animaux (BO n°2587 25 Mai 1962 P 708) ;
- 120.** Arrêté n° 1115-72 du 9 décembre 1972 prescrivant les mesures à prendre contre les pestes porcines (B.O n° 3147 du 21 février 1973. P.343) ;
- 121.** Arrêté du 9 novembre 1984 du Ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n°1064-84 établissant la liste des zones dites « Berceaux de races » pour les espèces bovines, ovines et équines (B.O 16 janvier 1985 P.68) ;
- 122.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n°1612-89 du 18 safar 1410 (20 septembre 1989) édictant les mesures à prendre pour lutter contre la varroase des abeilles (BO n°4042 du 18/04/1990, page 283) ;
- 123.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la mise en valeur agricole n°514-94 du 25 ramadan 1414 (8 mars 1994) fixant les normes zootechniques pour l'importation d'animaux reproducteurs des espèces bovine, ovine, caprine et chevaline (BO n°4249 du 06/04/1994, page 142) ;
- 124.** Arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la Mise en Valeur Agricole n°2249-94 du 30 septembre 1994 fixant les conditions sanitaires et les

traitements auxquels doivent satisfaire les produits animaux importés destinés à l'industrie de sous-produits animaux (B.O n°4279 du 2 novembre 1994 P.527) ;

125. Arrêté d'homologation n° 1774-95 précisant les principes généraux d'hygiène alimentaire en ce qui concerne la norme marocaine N.M 08-0-000. (B.O n° 4320 du 16 octobre 1995) ;

126. Arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la Mise en Valeur Agricole n°2927-95 du 23 janvier 1996 relatif aux conditions sanitaires d'importation de certains animaux vivants et certains produits d'origine animale (B.O n°4352 du 15 février 1996) ;

127. Arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la Mise en Valeur Agricole n° 724-96 du 24 hijra 1416 (13 mai 1996) modifiant l'arrêté n° 2249-94 du 23 rabii II 1415 (30 septembre 1994) fixant les conditions sanitaires et les traitements auxquels doivent satisfaire les produits animaux importés destinés à l'industrie de sous-produits animaux (B.O n° 4384 du 6 juin 1996 P. 318) ;

128. Arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la Mise en Valeur Agricole n°738-96 du 18 avril 1996 portant prohibition d'entrée sur le territoire national d'animaux vivants de l'espèce bovine, de denrées animales, de

produits d'origine animale et de produits de multiplication animale, issus de bovins originaires ou provenant de certains pays (B.O n° 4374 du 2 mai 1996 P.201) ;

129. Arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la Mise en Valeur Agricole n°1402-96 du 18 juillet 1996 modifiant et complétant l'arrêté n° 738-96 du 18 avril 1996 portant prohibition d'entrée sur le territoire national d'animaux vivants de l'espèce animale et de produits de multiplication animale issus de bovins, originaires ou provenant de certains pays (B.O n°4404 du 15 août 1996 P.504) ;

130. Arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la Mise en Valeur Agricole n° 1403-96 du 18 juillet 1996 relatif aux traitements auxquels doivent être soumis, aux fins d'admission à l'importation et au transit, certains produits d'origine animale issus de bovins, originaires ou provenant de certains pays (B.O n°4404 du 15 août 1996 P.505) ;

131. Arrêté du Ministre de l'Agriculture, de l'Equipement et de l'Environnement n° 2712-97 du 27 octobre 1997 complétant l'arrêté n°738-96 du 18 avril 1996 portant prohibition d'entrée sur le territoire national d'animaux vivants de l'espèce bovine, de denrées animales, de produits d'origine animale et de produits de multiplication

animale, issus de bovins originaires ou provenant de certains pays (B.O n° 4540 du 4 décembre 1997, P 1028) ;

132. Arrêté du Ministre l'Agriculture, de l'Equipeement et de l'Environnement n° 97-2823 du 7 novembre 1997 complétant l'arrêté n° 96-738 du 18avril 1996 portant prohibition d'entrées animales, de produits d'origine animale et de produits de multiplication animale, issus de bovins originaires ou provenant de certains pays (B.O n° 4540 du 4 décembre 1997, P 4519) ;

133. Arrêté du Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes n°427-00 du 16 mars 2000 portant prohibition d'entrée sur le territoire nationale de certains animaux et produits animaux ou d'origine animale destinés à la consommation humaine ou animale (B.O n° 4788 du 20 avril 2000) ;

134. Arrêté du ministre de l'agriculture, du développement rural et des eaux et forêts n° 2019-01 du 19 chaabane 1422 (5 novembre 2001) relatif aux mesures complémentaires et spéciales pour lutter contre la clavelée ovine (BO n° 4970 du 17/01/2002, page 72 – BO n°5932 du 07/04/2011, page 374) ;

135. Arrêté du ministre de l'agriculture, du développement rural et des eaux et forêts n°2015-01 du 19 chaabane 1422 (5 novembre 2001) relatif aux

mesures complémentaires et spéciales pour la lutte contre l'encéphalopathie spongiforme bovine (BO n°4970 du 17/01/2002, page 62 –BO n°5932 du 07/04/2011, page 371) ;

136. Arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime n°1404-08 du 28 rejeb 1429 (1er août 2008) édictant des mesures complémentaires et spéciales pour lutter contre la peste des petits ruminants (BO n°5658 du 21/08/2008, page 627) ;

137. Arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime n°1379-10 du 29 chaabane 1431 (11 août 2010) relatif aux produits dispensés de certaines mentions obligatoires au niveau de leur étiquetage (B.O. n°5880 du 07 octobre 2010, page 1885) ;

138. Arrêté conjoint du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, du ministre de l'intérieur et du ministre de la santé n°2768-12 du 12 ramadan 1433 (1er aout 2012) fixant le code de l'activité et le code de la préfecture ou de la province devant figurer dans la numérotation des autorisations et des agréments sur le plan sanitaire (BO n°6110 du 20/12/2012, page 2933) ;

139. Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°4260-12 du 17 safar 1434 (31 décembre 2012) fixant la liste des substances interdites à

administrer aux animaux d'élevage (BO n°6140 du 04/04/2013, page 1705) ;

- 140.** Arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime n°244-13 du 4 rabii I 1434 (16 janvier 2013) relatif à l'autorisation et l'agrément sur le plan sanitaire des établissements et entreprises du secteur de l'alimentation animale et du secteur alimentaire autres que la vente au détail et la restauration collective (BO n°6158 du 06 juin 2013, page 1978) ;
- 141.** Arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la pêche maritime n°837-13 du 25 rabii II 1434 (8 mars 2013) relatif aux mesures complémentaires et spéciales de lutte contre la tuberculose bovine (BO. N°6188 du 19 septembre 2013, page 2369) ;
- 142.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°1490-13 du 22 Joumada II 1434 (3 mai 2013) fixant la liste et les teneurs maximales des substances indésirables dans les aliments pour animaux ainsi que la liste et les limites d'utilisation des additifs, des prémélanges et des aliments complémentaires destinés à l'alimentation animale (BO. N° 6184 du 05/09/2013, page 2297) ;
- 143.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°2271-13 du 17 moharrem 1435 (21 novembre 2013) relatif aux mesures complémentaires

et spéciales pour lutter contre la rage animale (BO n°6218 du 02/01/2014, page 67) ;

144. Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°2272-13 du 17 moharrem 1435 (21 novembre 2013) relatif aux mesures complémentaires et spéciales pour lutter contre les maladies des mollusques marins (BO n°6218 du 02/01/2014, page 69) ;

145. Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°835-13 du 17 moharrem 1435 (21 novembre 2013) relatif aux mesures complémentaires et spéciales de lutte contre la brucellose bovine (BO. N°6228 du 06 février 2014, page 580) ;

146. Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°3366-13 du 22 moharrem 1435 (26 novembre 2013) relatif aux mesures complémentaires et spéciales pour lutter contre la fièvre aphteuse (BO n°6274 du 17 juillet 2014, page 3687) ;

147. Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°1397-14 du 22 joumada II 1435 (22 avril 2014) relatif aux mesures complémentaires et spéciales pour lutter contre la peste équine (BO. n°6288 du 4 septembre 2014, page 3951) ;

- 148.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°2021-15 du 24 chaabane 1436 (12 juin 2015) fixant les modalités techniques et organisationnelles de la réalisation de l'identification des animaux ainsi que les conditions de leur déplacement et de leur mouvement (BO n°6418 du 03/12/2015, page 4381) ;
- 149.** Arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime n°1063-15 du 10 jourmada II 1436 (31 mars 2015) fixant la forme et le contenu du registre des visites sanitaires régulières établi par l'exploitant des établissements ou entreprises du secteur alimentaire et du secteur de l'alimentation animale autres que la vente au détail et la restauration collective (BO. n°6378 du 16/07/2015, page 3210) ;
- 150.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°956-16 du 25 jourmada II 1437 (4 avril 2016) relatif aux mesures complémentaires et spéciales de lutte contre la brucellose ovine et caprine (BO n°6510 du 20/10/2016, page 1612) ;
- 151.** Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°2466-17 du 5 moharrem 1439 (26 septembre 2017) relatif aux mesures complémentaires et spéciales pour lutter contre

l'influenza aviaire hautement pathogène (peste aviaire) (BO. N°6644 du 01/02/2018, page 403) ;

- 152.** Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°1601-20 du 28 chaoual 1441 (20 juin 2020) relatif à la délégation, par l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires, de l'identification et de l'enregistrement des mouvements des animaux à des organismes publics ou à des personnes morales de droit privé (BO n°6922 du 01/10/2020, page 1594) ;
- 153.** Arrêté conjoint du Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du développement rural et des eaux et forêts et du ministre de la santé et de la protection sociale n°1289-22 du 9 chaoual 1443 (10 mai 2022) fixant la liste des produits microbiologiquement très périssables, leur date limite de consommation et la température de leur conservation (BO. N°7110 du 21/07/2022, page 885) ;
- 154.** Arrêté du directeur des affaires économiques du 20 janvier 1947 relatif à la farine de poisson destinée à l'alimentation du bétail (BO. N°1788 du 31/01/1947, page 86) ;

- 155.** Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 20 avril 1948 relatif à la vente des aliments destinés au bétail (BO. n°1853 du 30/04/1948 page 516) ;
- 156.** Arrêté du 12 avril 1948 du Directeur de l'Agriculture du Commerce et des forêts relatives à la vente des aliments destinés au bétail (B.O n° 1853 du 30 avril 1948 P.516) ;
- 157.** Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 14 avril 1949 relatif au contrôle technique à l'exportation des farines de poisson alimentaires pour le bétail et des débris de poisson (B.O n° 1853 du 30 avril 1949 P.51) ;
- 158.** Arrêté du directeur du commerce et de la marine marchande du 27 octobre 1953 relatif au contrôle technique à l'exportation des produits, autres que les grains, les graines et les farines de poisson, destinés à l'alimentation du bétail (BO. n°2141 du 06/11/1953, page 1601) ;
- 159.** Circulaire du Ministre de la santé n°35/8 du 25 juillet 1973 au sujet de la surveillance des maladies hydriques et alimentaires ;
- 160.** Circulaire de Monsieur le Ministre de la Santé publique n°3666 du 19 octobre 1978 au sujet du contrôle des denrées alimentaires ;

- 161.** Circulaire de Monsieur le Ministre de la Santé publique n° 1468 du 27 juin 1979 au sujet de l'hygiène alimentaire, surveillance des boissons et aliments divers destinés au public ;
- 162.** Circulaire conjointe entre (Santé – Intérieur) n°220/C.A. B du 10 octobre 1995 relative au contrôle de l'hygiène et de la salubrité des denrées alimentaires et au sujet de la prévention et de la lutte contre les maladies hydriques ;
- 163.** Circulaire n°3785 du 16-06-97 relative au régime de quarantaine de reproducteurs bovins de races pures importés.

Viande et charcuterie

La fabrication et la commercialisation de la viande et la charcuterie destinée à la consommation humaine sont régies par les textes suivants :

- 164.** Dahir du 30 hija 1342 (2 août 1924) sur le commerce des viandes et produits de Charcuterie (BO. n°618 du 26/08/1924, page 1356) ;
- 165.** Dahir du 9 kaada 1359 (9 décembre 1940) relatif à l'assainissement du marché de la viande (BO n°1470 du 27/12/1940, page 1206) ;

- 166.** Dahir du 20 jourmada I 1361 (5 juin 1942) relatif aux restrictions concernant l'abattage des animaux de boucherie (BO n°1550 du 10/07/1942, page 571) ;
- 167.** Décret n°2-99-89 du 5 mai 1999 relatif au contrôle des produits de charcuterie (B O.20 mai 1999) ;
- 168.** Décret n°2-73-612 du 10 safar 1394 (5 mars 1974) portant restriction à l'abattage de certaines femelles bovines (BO n°3202 du 13/03/1974, page 339) ;
- 169.** Décret n°2-99-89 du 18 moharrem 1420 (5 mai 1999) relatif au contrôle des produits de charcuterie (BO n°4692 du 20/05/1999, page 284) ;
- 170.** Décret n° 2-00-1022 du 6 kaada 1421 (31 janvier 2001) modifiant le décret n° 2-63-253 du 29 safar 1383 (22 juillet 1963) portant interdiction de l'emploi des substances arsenicales, antimoniales ou œstrogènes pour l'alimentation et l'élevage de certains animaux (BO n° N° 4874 - 21 kaada 1421 (15-2-2001), P226 ;
- 171.** A.V du 15 jourmada II 1357 (12 août 1938) relatif à l'inspection des viandes destinées à l'exportation (BO. N°1347 du 19/08/1938, page 1117) ;

- 172.** A.V. du 28 juillet 1949 relatif aux conditions d'importation et d'exportation des viandes et produits de charcuteries (BO n°1924 du 09/09/1949, page 1171) ;
- 173.** A.V du 10 safar 1375 (28 septembre 1955) relatif au contrôle de la salubrité des viandes foraines (BO n°2247 du 18 novembre 1955, page 1713) ;
- 174.** Arrêté du Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Eaux et Forêts n°1409-01 du 5 jourmada I 1422 (26 juillet 2001) fixant la conduite à tenir en matière de tuberculose (BO. N°4940 du 04/10/2001, page 984) ;
- 175.** Arrêté du Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Eaux et Forêts n°1410-01 du 5 jourmada I 1422 (26 juillet 2001) relatif à la conduite à tenir en matière de cysticerose bovine (BO. N°4940 du 04/10/2001, page 985) ;
- 176.** Arrêté conjoint du ministre de l'intérieur et du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°3466-12 du 19 moharrem 1434 (04/12/12) fixant les conditions d'introduction et de vente des viandes foraines (BO n°6118 du 17 janvier 2013, page 1196) ;
- 177.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°1491-13 du 22 jourmada II 1434 (3 mai 2013) relatif aux modalités d'examen ante mortem

et post mortem des animaux de boucherie (BO. N°6184 du 05/09/2013, page 2316) ;

- 178.** Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°3022-20 du 21 rabii II 1442 (7 décembre 2020) portant approbation du guide de bonnes pratiques sanitaires relatif au secteur de la charcuterie (BO n° 6954 du 21/01/2021, page 131) ;
- 179.** Arrêté du directeur de l'agriculture et des forêts du 19 mai 1953 déterminant les conditions exigées pour la préparation, l'entreposage et la vente des viandes conditionnées sous emballage, découpées en morceaux ou en pièces, désossées ou non (BO. n°2118 du 20/05/1953, page 756) ;
- 180.** Arrêté du Directeur de l'agriculture et des forêts du 19 mai 1953 déterminant les conditions d'emballage des viandes découpés en morceaux et désossées ou en pièce, désossées ou non (B.O n° 2118 du 29 mai 1999, p 284).

Œufs, poussins et volailles

La commercialisation des œufs, poussins et volaille est régie par les textes suivants :

- 181.** Dahir n°1-02-119 du 1 rabii II 1423 (13 juin 2002), portant promulgation de la loi n°49-99 relative à la protection sanitaire des élevages avicoles, au

- contrôle de la production et la commercialisation des produits avicoles (BO n°5036 du 5 Septembre 2002, page : 901) ;
- 182.** Décret n°2-04-684 du 14 kaada 1425 (27 décembre 2004) pris pour l'application de la loi n°49-99 relative à la protection sanitaire des élevages avicoles, au contrôle de la production et la commercialisation des produits avicoles (BO n°5280 du 06/01/2005, page 7) ;
- 183.** A.M. du 16 août 1957 fixant les conditions dans lesquelles les poussins dits d'un jour et les œufs à couver ont admis à l'importation au Maroc (B.O du 4 octobre 1957, P 137) ;
- 184.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la mise en valeur agricole n°2927-95 du 2 ramadan 1416 (23 janvier 1996) relatif aux conditions sanitaires d'importation de certains animaux vivants et certains produits d'origine animale (BO n°4352 du 15 Février 1996, page 57) ;
- 185.** Arrêté du ministre de l'agriculture, de l'équipement et de l'environnement n°2421-97 du 30 ramadan 1418 (29 janvier 1998) fixant les normes zootechniques pour l'importation des coqs et poules, d'un poids n'excédant pas 185 g, reproducteurs (BO n°4558 du 5 février 1998, page 64) ;
- 186.** Arrêté du ministre de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes n°2124-05 du 13 kaada 1426 (15 décembre 2005) fixant les

pièces composant la demande d'autorisation pour l'exercice des activités d'élevage avicole, de couvaision d'œufs, de transport et de distribution de volailles vivantes ainsi que pour la création de centres d'emballage ou de transformation d'œufs, d'abattoirs avicoles, d'établissements de découpe, de transformation, de conditionnement, de congélation des viandes de volailles et la commercialisation desdites viandes et œufs de consommation (BO n°5392 du 2 Février 2006, page 235) ;

187. Arrêté du ministre de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes n°2125-05 du 13 kaada 1426 (15 décembre 2005) fixant les exigences sanitaires auxquelles doivent satisfaire les poussins d'un jour commercialisés (BO n°5392 du 2 Février 2006, page 236) ;

188. Arrêté du ministre de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes n°2126-05 du 13 kaada 1426 (15 décembre 2005) fixant la forme et le contenu du registre de suivi sanitaire des élevages avicoles et des couvoirs (BO n°5392 du 2 Février 2006, page 237) ;

189. Arrêté du ministre de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes n°2127-05 du 13 kaâda 1426 (15 décembre 2005) fixant les exigences sanitaires et hygiéniques communes et spécifiques auxquelles doivent répondre les locaux, les équipements et le fonctionnement des

élevages avicoles et/ou des couvoirs (BO n°5392 du 2 Février 2006, page 239) ;

- 190.** Arrêté du ministre de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes n°2129-05 du 13 kaada 1426 (15 décembre 2005) fixant les distances minimales à respecter entre une ferme d'élevage avicole et une autre, ou entre une ferme d'élevage avicole et un couvoir ou entre deux couvoirs (BO n°5392 du 2 Février 2006, page 242) ;
- 191.** Arrêté du ministre de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes n°2130-05 du 13 kaada 1426 (15 décembre 2005) fixant la liste des maladies contagieuses des volailles et les mesures spéciales de lutte contre ces maladies (BO n°5392 du 2 Février 2006, page 242) ;
- 192.** Arrêté du ministre de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes n°445-06 du 7 safar 1427 (8 mars 2006) fixant les conditions hygiéniques et sanitaires auxquelles doivent répondre les centres de transformation des œufs (BO n°5414 du 20/04/2006, page 758) ;
- 193.** Arrêté du ministre de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes n°446-06 du 7 safar 1427 (8 mars 2006) fixant les dispositions particulières à certaines espèces de volaille (BO n°5414 du 20/04/2006, page 748) ;

- 194.** Arrêté du ministre de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes n°447-06 du 7 safar 1427 (8 mars 2006) fixant les exigences sanitaires et hygiéniques de conception, d'équipement et de fonctionnement auxquelles doivent répondre les établissements de découpe, de transformation, de congélation et de conditionnement des viandes de volailles (BO n°5414 du 20/04/2006, page 750) ;
- 195.** Arrêté du ministre de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes n°448-06 du 7 safar 1427 (8 mars 2006) fixant les exigences sanitaires et hygiéniques de conception, d'équipement et de fonctionnement auxquelles doivent répondre les abattoirs avicoles (BO n°5414 du 20/04/2006, page 753) ;
- 196.** Arrêté du ministre de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes n°449-06 du 7 safar 1427 (8 mars 2006) fixant les exigences sanitaires, hygiéniques et d'équipement pour la commercialisation des viandes de volailles (BO n°5414 du 20/04/2006, page 757) ;
- 197.** Arrêté du ministre de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes n°450-06 du 7 safar 1427 (8 mars 2006) fixant les exigences sanitaires et hygiéniques auxquelles doivent répondre les centres de conditionnement des œufs (BO n°5414 du 20/04/2006, page 758) ;

- 198.** Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°2836-17 du 3 safar 1439 (23 octobre 2017) relatif aux mesures complémentaires et spéciales pour lutter contre la pullorose à *Salmonella pulorum galinarum* (SPG) dans les exploitations avicoles des espèces poule «gallus» et dinde « meleagris » (BO. n°6670 du 03/05/2018, page 1152) ;
- 199.** Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n° 2974-17 du 18 safar 1439 (7 novembre 2017) abrogeant l'arrêté du ministre de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes n°2128-05 du 13 kaada 1426 (15 décembre 2005) fixant les conditions spécifiques des modes d'élevage avicoles biologiques (BO n°6680 du 07/06/2018, page 1281).

Pêche maritime et produits de la pêche

Les produits de la pêche sont régis principalement par les textes suivants :

- 200.** Dahir du 31 mars 1919 Portant approbation de trois textes relatifs au commerce, à la navigation et à la pêche maritime (B.O 26 mai 1919 P.478) tel que modifié et complété par le Dahir N° 1-81-179 du 3 Joumada 1 1401 (8 avril 1981) ;

- 201.** Dahir du 11 avril 1922 sur la pêche dans les eaux continentales (B.O 2 mai 1922, P 718) ;
- 202.** Dahir du 25 mars 1922 Portant règlement sur l'exercice de la pêche en flotte dans les eaux territoriales du Maroc (B.O 11 avril 1922 P. 627) ;
- 203.** Dahir du 18 septembre 1925 réglementant la vente et l'importation des huîtres (B.O. 6 oct. 1925) ;
- 204.** Dahir du 27 mai 1935 relatif à l'immatriculation des navires de pêches (B.O 7 juin 1935 P.616) ;
- 205.** Dahir du 2 juin 1938 interdisant la pêche des coquillages et oursins sur une partie du littoral du quartier maritime de Rabat (B.O n°1344 29 juillet 1938 P.1023) ;
- 206.** Dahir du 28 novembre 1938 relatif au contrôle de la salubrité des huîtres provenant des établissements ostréicoles du Maroc et destinées à la consommation (B.O .13 janvier 1939) ;
- 207.** Dahir du 8 juin 1948 modifiant le dahir du 23 septembre 1946 majorant le montant des amendes prononcées en vertu des dahirs des 10 octobre 1917 sur la conservation et l'exploitation des forêts, 21 juillet 1923 sur la police de la chasse et 11 avril 1922 sur la pêche fluviale (B.O. n°1866 du 30 juillet 1948 P. 827) ;

- 208.** Dahir du 25 août 1952 portant institution de taxes spéciales sur le poisson dit "industriel" (B.O 24 octobre 1952 P. 1469) ;
- 209.** Dahir du 22 mars 1955 instituant un fonds de solidarité de garantie de l'armement à la pêche industrielle (B.O 8 avril 1955 P. 495) ;
- 210.** Dahir du 31 décembre 1957 Arrêté du Ministre de l'Economie National relatif à la contribution des bâtiments de l'institut Marocain des pêches maritimes à la police des pêches (B.O 10 janvier 1958 P. 55) ;
- 211.** Dahir du 24 octobre 1962 relatif aux conditions d'octroi ou de maintiens de la Nationalité Marocaine à certains navires de pêches (B.O 2 novembre 1962 P.1536) ;
- 212.** Dahir du 21 février 1969 dahir n° 1-69-45 relatif à l'office national des pêches (BO 26 février 1969 P.294) ;
- 213.** Dahir portant loi n° 1-73-255 du 27 chaoual 1393 (23 novembre 1973) loi n°1-73-255 formant règlement sur la pêche maritime (B.O n°3187 du 28 novembre 1973 P. 2040) tel que modifié et complété ;
- 214.** Dahir du 8 avril 1981 modifiant la loi n°1-73-211 du 2 mars 1973 fixant la limite des eaux territoriales (B.O du 7 mars 1973 P 391) ;

- 215.** Dahir du 8 avril 1981 portant promulgation de la loi n°1-81 instituant une zone économiques exclusive de 200 milles marin au large des côtes marocaines (B.O du 6 mai 1981 P 232) ;
- 216.** Dahir du 5 octobre 1984 Portant promulgation de la loi n°21-82 relative aux investissements maritimes (B.O 6 mars 1985) ;
- 217.** Dahir n° 1-99-28 du 12 juillet 1999 portant publication du protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination fait à Izmir le 1er octobre 1996 (B.O n°4732 du 7 octobre 1999) ;
- 218.** Dahir n° 1-88-157 du 24 novembre 2000 portant publication des amendements apportés par la résolution A175 du 21 octobre 1969 à la convention internationale de 1954 pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures (B.O n° 4878 du 1^{er} mars 2001) ;
- 219.** Dahir n° 1-11-43 du 29 jourmada II 1432 (2 juin 2011) portant promulgation de la loi n° 14-08 relative au mareyage BO n°5956 bis du 27 rejeb 1432 (30 juin 2011) p 1776-1780 ;
- 220.** Décret Royal du 29 janvier 1968 relatif à l'emploi des poly phosphates comme cryo-protecteurs des crustacés (B.O n°2913 du 28 août 1968) ;

- 221.** Décret Royal n°721-67 du 5 août 1968 relatif aux sociétés coopératives de pêcheurs (B.O n°2924 du 13 novembre 1968 P.1164) ;
- 222.** Décret n° 2-58-1025 du 4 mars 1959 relatif aux manipulations et préparations des poissons et animaux de mer destinés à la consommation humaine (B.O 20mars 1959) ;
- 223.** Décret du 24 Octobre 1959 autorisant la constitution de la société coopérative des pêcheurs d'aloses de Kenitra (B.O n°2460 du 18 Décembre 1959 P. 2143) ;
- 224.** Décret du 19 juin 1962 relatif à l'exercice de la pêche à la lumière artificielle (pêche au feu) dans les eaux territoriales au Maroc (B.O 29 juin 1962 P.328) ;
- 225.** Décret du 25 juillet 1962 réglementant l'exercice de la pêche à la cage dite « pêche sous-marine » dans les eaux maritimes du Maroc (B.O 14 septembre 1962 P.1243) ;
- 226.** Décret du 2 février 1974 Décret n° 2-73-659 réglementant la pêche aux filets fixes (B.O 13 février 1974 P. 201) ;
- 227.** Décret du 21 avril 1975 relatif à la prise en charge par l'office national des pêches de la gestion des halles aux poissons situées dans les limites des ports du Royaume (B.O 7 mai 1975 P. 580) ;

- 228.** Décret du 21 juillet 1975 déterminant les lignes de fermeture de baies sur les côtes marocaines et les coordonnées géographiques de la limite des eaux territoriales et de la zone de pêche exclusive marocaine (BO 13 août 1975 P. 995) ;
- 229.** Décret du 29 décembre 1992 Fixant les conditions et les modalités de délivrance et de renouvellement de la licence de pêche dans la zone économique exclusive (B.O n°4183 du 30 décembre 1992 P. 1933) ;
- 230.** Décret n° 2-91-244 du 16 juillet 1993 réglementant la pêche au poulpe dans la baie de Dakhla et interdisant l'utilisation de certains engins de pêche dans ladite baie et au large de celle-ci (B.O n° 4214 du 4 août 1993 P. 414) ;
- 231.** Décret n° 2-95-717 du 22 novembre 1996 relatif à la précaution et à la lutte contre les pollutions marines accidentelles (B.O n° 4440, 19 décembre 1996, p. 912 à 915) ;
- 232.** Décret n°2-97-1003 du 29 chaoual 1426 (2 décembre2005) relatif à l'inspection sanitaire et qualitative des produits de la mer et d'eau douce. (B.O n°5384 du 05/01/2006, page 5) ;
- 233.** A.V. du 27 février 1926 relatif au contrôle de la salubrité des huîtres importés (B.O n°598 du 9 mars 1926) ;

- 234.** Arrêté du 31 décembre 1921 relatif à la pêche à la langouste et au homard (B.O 10 janvier 1921 P. 29) ;
- 235.** Arrêté du 11 avril 1922 portant règlement pour l'application du dahir du 11 avril 1922 sur la pêche dans les eaux continentales (B.O 2 mai 1922, P 720) ;
- 236.** Arrêté du 1 juin 1931 Réglementant l'exercice de la pêche dans la lagune de Moulay Bouselham (B.O 19 juin 1931 P. 740) ;
- 237.** Arrêté du 5 juin 1931 portant réglementation de la petite pêche (B.O n° 973 19 juin 1931 P. 747) ;
- 238.** Arrêté du 23 mai 1933 portant réglementation de la petite pêche (B.O n° 1079 du 30 juin 1933 P. 600) ;
- 239.** Arrêté du 23 avril 1934 Réglementant l'emploi du filet dit "cerco" ou cercle Américain dans les eaux territoriales (B.O 11 mai 1934 P.428) ;
- 240.** Arrêté du 6 janvier 1936 fixant la taille marchande minimum de certaines espèces de poisson (B.O n° 1212 du 17 janvier 1936 P. 64) ;
- 241.** Arrêté du 21 janvier 1936 portant énumération des rivières à Salamonides (B.O n° 1214 du 31 janvier 1936 P. 120) ;
- 242.** Arrêté du 12 janvier 1940 portant réglementation de la petite pêche (B.O n° 1422 du 26 janvier 1940 P. 136).

- 243.** Arrêté du 8 février 1947 fixant les modalités de réparation de vente du poisson de marrée destiné à la consommation en frais (B.O 1790 du 14 février 1947 P.133) ;
- 244.** Arrêté du 12 juin 1950 sur la police des ports maritimes (B.O 23 juin 1950 P.826) ;
- 245.** Arrêté du 25 août 1952 relatif à l'intervention de l'office chérifien de contrôle et d'exportation pris pour l'application des dispositions du dahir du 25 août 1952 instituant des taxes spéciales sur le poisson dit "industriel" (B.O 24 octobre 1952 P. 1470) ;
- 246.** Arrêté du 20 mai 1954 Arrêté du Directeur du commerce et de la marine marchande et du Directeur des travaux publics réglementant la récolte des algues marines et de la famille des floridées (*gelidium sesquiperale*) (B.O 25 juin 1954 P. 857) ;
- 247.** Arrêté du 26 juin 1956 relatif au régime du poisson débarqué dans les ports du Maroc (B.O 6 juillet 1956 P. 700) ;
- 248.** Arrêté du 18 avril 1957 arrêté du Ministre de l'Agriculture portant réglementation permanente de la pêche dans les eaux continentales du Royaume du Maroc (B.O 16 août 1957 P. 1084) ;

- 249.** Arrêté du 20 février 1960 rendant applicable dans la province de Tanger certaines dispositions législatives et réglementaires relatives à la marine marchande et aux pêches maritimes en vigueur en zone sud (B.O 11 mars 1960, P.553) ;
- 250.** Arrêté du 7 juin 1960 réglementant la pêche des clauvisses et palourdes dans les eaux littorales du quartier maritime de Tanger (B.O 17 juin 1960 P. 1200) ;
- 251.** Arrêté n° 1154-88 du 3 octobre 1988 fixant la taille marchande minimal de espèces pêchées dans les eaux marocaines (BO n°3962 du 5 octobre 1988 P.326) ;
- 252.** Arrêté du 16 juin 1992 relatif à l'interdiction temporaire de pêche de certaines espèces (B.O 15 juillet 1992 P. 327) ;
- 253.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la mise en valeur agricole n°223-94 du 20 rejeb 1414 (3 janvier 1994) fixant les conditions d'introduction des poissons et des crustacés dans les eaux du domaine public terrestre (BO n°4257 du 01 juin 1994, page 264) ;
- 254.** Arrêté n° 220 du 24 janvier 1994 relatif à l'interdiction temporaire de pêche des coquillages sur certaines parties du littoral de la Méditerranée (B.O n° 4246 du 16 Mars 1924 P. 184) ;

- 255.** Arrêté du Ministre délégué auprès du Ministre de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes, chargé des pêches maritimes n°14-00 du 7 janvier 2000 modifiant l'arrêté n°1676-98 du 12 août 1998 relatif à l'interdiction temporaire de pêche et de ramassage des palourdes. (B.O n° 4766 du 3 février 2000) ;
- 256.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°1899-13 du 21 moharrem 1435 (25 novembre 2013) relatif aux mesures complémentaires et spéciales pour lutter contre les maladies des poissons d'aquaculture (BO. n°6228 du 06 février 2014, page 585) ;
- 257.** Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°1950-17 du 14 kaada 1438 (07 août 2017) relatif au classement sanitaire des zones maritimes de production conchylicole (BO n°6696 du 02/08/2018, page 1529) ;
- 258.** Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°854-20 du 7 rejeb 1441 (2 mars 2020) fixant la liste des zones maritimes de production conchylicole (BO n°6880 du 07/05/2020, page 850) ;
- 259.** Arrêté du Directeur du commerce et des ravitaillements du 21 septembre 1942 relatif au contrôle technique de la fabrication et de l'exportation des

poissons et autres produits de pêche sec, salés et fumés (B.O n° 1563 du 9 octobre 1942, P 883) ;

260. Arrêté du Directeur des affaires économiques du 20 janvier 1947 relatif à la forme du poisson destinés à l'alimentation du bétail (BO. n°1788 du 31/01/1947, page 86) ;

261. Circulaire N°1459/DT/292/220 du 24 juin 1976, Surveillance des fruits de mer ;

262. Circulaire N°198 DT/201/292 du 22 janvier 1977, Surveillance des fruits de mer ;

263. Circulaire N°2419 DT/292/214 du 4 octobre 1977, Surveillance des fruits de mer ;

264. Circulaire N°2269 INH du 16 décembre 1981, Surveillance des fruits de mer ;

265. Circulaire N°1867 INH/220/292 du 12 octobre 1982 Surveillance des fruits de mer ;

266. Circulaire N°585 DT/220/292 du 25 février 1983 Surveillance des fruits de mer ;

267. Circulaire conjointe n°2688 DE/DSA/A du 10 mai 1991 du M. de l'Agriculture et de la réforme agraire et du M. des Pêches maritimes et de

la marine marchande fixant les conditions techniques d'hygiène relatives à la conception, l'équipement et le fonctionnement des établissements de transformation des produits de la mer et d'eau douce ;

268. Circulaire conjointe du M. Pêches maritimes et de la marine marchande et Agriculture et de la mise en valeur agricole du 15 juin 1993 relative aux compétences et aux attributions de contrôle et d'agrément de bateaux et d'établissement de préparation et de transformation des produits de la pêche destinée à l'exportation ;

269. Circulaire N° 2300 DE/1209/11/94 Surveillance des fruits de mer

270. Circulaire conjointe n°001-96 du 1^{er} juillet 1996 du Ministre des Pêches Maritimes et de la Marine Marchande et le M.A.M.V.A fixant les conditions d'hygiène, d'équipement et de fonctionnement des établissements de traitement et de conditionnements des produits halieutiques et des bateaux de pêche ;

271. Circulaire conjointe n°002 du 8 juillet 1996 du M. Pêches maritimes et de la marine marchande et M. Agriculture et de la mise en valeur agricole relative au contrôle de la salubrité des coquillages ;

272. Circulaire conjointe du M. Agriculture et de la mise en valeur agricole du 12 septembre 1996 relative au contrôle de la salubrité des produits de l'aquaculture ;
273. Circulaire conjointe (MADRPM-MS-MI) N°001/2000, du 1er septembre 2000, portant création de la cellule nationale et des cellules locales de veille sanitaire pour les produits alimentaires destinés à la consommation humaine ;
274. Circulaire conjointe du Ministère de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes et du Ministère de la santé n° 0000006 du 21 Février 2005 relative à la mise en place d'un programme de prévention pour les marins pêcheurs ;
275. Circulaire n°1508/2012 relative aux conditions sanitaires des produits et de mise sur le marché des mollusques bivalves vivants.

Chasse et gibier

La réglementation de la Chasse et gibier est régi par les textes suivants :

276. Dahir du 21 juillet 1923 sur la police de la chasse (B.O 7 août 1923 p.966 ;

- 277.** Dahir du 15 décembre 1938 réglementant le commerce du gibier (B.O 1370 du 27 janvier 1939 P.94) ;
- 278.** Arrêté du 6 mai 1931 portant réglementation des chasses réservées (B.O n°969 du 22 mai 1931, P 639) ;
- 279.** Arrêté du 22 février 1951 fixant les conditions d'attribution sur les fonds de la chasse de primes pour la destruction des animaux nuisibles au gibier (B.O n°2004 du 23 mars 1951, P 417) ;
- 280.** Arrêté du 14 mars 1955 fixant les modalités de l'interdiction de la chasse et de l'amodiation du droit de chasse sur les immeubles ruraux (B.O n°2219 du 6 mai 1955, P 678) ;
- 281.** Arrêté du 3 novembre 1962 portant réglementation permanente de la chasse (B.O du 4 janvier 1963, P11) ;
- 282.** Arrêté du 22 septembre 1969 arrêté du Ministre de l'agriculture et de la réforme agraire chargé de la promotion nationale n°605-69 modifiant et complétant l'arrêté du Ministre de l'agriculture n°582-62 du 3 novembre 1962 portant réglementation permanente de la chasse (B.O 15 octobre 1969, P1283) ;
- 283.** Arrêté du 27 Août 1984 fixant le tarif de l'assurance obligatoire "responsabilité civile-chasse" (B.O n°3755 du 17 Octobre 1984 P. 401).

Beurre, saindoux, huile et matière grasse alimentaire

L'exploitation et la commercialisation du Beurre, saindoux, huile et matière grasse alimentaire sont régi par les textes suivants :

284. Décret 12 septembre 1950 complétant l'A.V. du 22 novembre 1921 (B.O du 21 septembre 1956) ;

285. Décret du 26 janvier 1970 portant réglementation en ce qui concerne la fabrication et la vente de la margarine précisant que l'adjonction des additifs doit être autorisé par arrêté conjoints dont le Ministère de la santé (B.O n° 2988 du 4 février 1970) ;

286. Décret n°2-88-105 du 28 août1989 modifiant l'arrêté du 22 novembre 1921 relatif à la vente des beurres saindoux, huiles et matières grasses alimentaires (B.O. 6 septembre 1989) ;

287. Décret n° 2-93-179 du 12 décembre 1995 précisant la dénomination exacte des produits de beurre selon la constitution et le mode de préparation (beurre, beurre de table, beurre de cuisine, smen, beurre concentré, huile de beurre, beurre fermier, anhydre, beurre salé, beurre semi sel pasteurisé) (B.O du 20 décembre 1995) ;

- 288.** Décret n° 2-99-940 du 22 novembre 1999 modifiant et complétant l'arrêté du 22 novembre 1921 relatif à la vente des beurres saindoux, huiles et matières grasses (B.O n° 4748 du 2 décembre 1999) ;
- 289.** Décret n°2-14-268 du 8 rabii II 1436 (29 janvier 2015) relatif à la qualité et la sécurité sanitaire des huiles d'olive et des huiles de grignons d'olive commercialisées ;
- 290.** A.V. du 5 mars 1928 relatif à l'importation des huiles de paraffine et des mélanges d'huiles végétales et d'huiles minérales ou d'huiles de paraffine. (B.O du 3 avril1931) ;
- 291.** A.V. du 28 novembre 1950 modifiant l'A.V. du 22 novembre 1921 relatif à la vente, des beurres, saindoux, huiles et matières grasses alimentaires (B.O 5 janvier 1951) ;
- 292.** A.V. du 26 janvier 1955 interdisant d'emporter ou de mettre en vente, ou de vendre comme huile alimentaire tout mélange en quelque proportion que ce soit de graisses et d'huiles comestibles (B.O.25 février 1955) ;
- 293.** Arrêté du 22 novembre 1921 (21 rébia I 1340) relatif à la vente des beurres, saindoux, huiles et matières grasses alimentaires (BO n°477 du 13/12/1921, page 1903 et BO n°1364 du 16/12/1938, page 1690) ;

- 294.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la mise en valeur agricole n°699-93 du 25 chaoual 1416 (15 mars 1996) relatif aux normes microbiologiques, physico-chimiques et de stockage du beurre (BO. n°4370 du 18/04/1996, page 173) ;
- 295.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la mise en valeur agricole n°2489-96 du 8 moharrem 1418 (15 mai 1997) relatif aux conditions de production du beurre fermier, de délivrance et de retrait de la patente sanitaire (BO. n°4488 du 05/06/1997, page 566) ;
- 296.** Arrêté du Ministre de l'industrie, du commerce, de l'énergie et des mines n° 1520-00 du 20 octobre 2000 abrogeant l'arrêté du 6 février 1996 relatif au stock de sécurité des huiles alimentaires de graines (B.O n° 4844 du 2 novembre 2000) ;
- 297.** Arrêté conjoint du ministère de l'agriculture et de la pêche maritime et du ministère de l'industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique n°293-16 du 22 rabii II 1437 (2 février 2016) fixant les caractéristiques physico-chimiques et/ou organoleptiques, auxquelles doivent répondre les huiles d'olives et les huiles de grignons d'olive commercialisées ;

298. Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°1004-20 du 1er chaabane 1441 (26 mars 2020) portant approbation du guide de bonnes pratiques sanitaires relatif au secteur des huiles d'olive vierges (BO n°6880 du 07/05/2020, page 865).

Café, chicorée et thé :

L'exploitation et la commercialisation du café, chicorée et thé sont régi par les textes suivants :

- 299.** Dahir du 23 août 1924 établissant un régime spécial pour les thés destinés à être manipulés en vue de l'exportation (B.O 9 septembre 1924) ;
- 300.** Décret du 4 octobre 1956 modifiant l'A.V. du 21 mai 1951 réglementant le commerce du café, de la chicorée et du thé (B.O 5 octobre 1956) ;
- 301.** Décret n°2-06-517 du 23 hija 1430 (11 décembre 2009) portant réglementation de la production et du commerce du cacao, chocolat et de leurs produits destinés à la consommation humaine (B.O. n°5802 du 07 janvier 2010, page 8) ;
- 302.** Décret n°2-13-711 du 13 joumada I 1436 (4 mars 2015) relatif à la qualité et la sécurité sanitaire du thé commercialisé (BO. n°6348 du 02/04/2015, page 1137) ;

- 303.** Arrêté du 14 chaabane 1370 (21 mai 1951) réglementant le commerce du café, de la chicorée et du thé tel qu'il a été modifié par le Décret n°2-95-10 du 22 novembre 1996 (B.O. n°2016 du 15 juin 1951, page 945) ;
- 304.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°3231-15 du 18 hija 1436 (2 octobre 2015) fixant les caractéristiques chimiques du thé ;
- 305.** Arrêté du 23 juin 1959 modifiant et complétant l'A.D. du 1er mars 1954 fixant la méthode officielle d'analyse pour la détermination de la pureté des cafés (B.O 10 juillet 1959) ;
- 306.** A.D. du 1^{er} mars 1954 fixant la méthode officielle d'analyse pour la détermination de la pureté des cafés (B.O 26 mars 1954).

Conserves alimentaires

La fabrication, le commerce et le contrôle des conserves alimentaires sont régis par les textes suivants :

- 307.** Décret n°2-20-422 du 10 rabii II 1442 (26 novembre 2020) relatif à la qualité et à la sécurité sanitaire des conserves et semi-conserves végétales commercialisées (BO n°6944 du 17/12/2020, page 1990) ;

- 308.** A.V du 2 Chaoual 1368 (28 Juillet 1949) réglementant la fabrication et le contrôle sanitaire des conserves de viande et de produits animaux (BO n°1924 du 09/09/1949, page 1171) ;
- 309.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°2470-15 du 21 ramadan 1436 (8 juillet 2015) portant approbation du guide de bonne pratique sanitaire relatif au secteur de la semi-conserve des olives (BO n°6388 du 20/08/2015, page 3392) ;
- 310.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°2471-15 du 21 ramadan 1436 (8 juillet 2015) portant approbation du guide de bonne pratique sanitaire relatif au secteur de la semi-conserve des câpres (BO n°6388 du 20/08/2015, page 3392) ;
- 311.** Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°1339-21 du 8 chaoual 1442 (20 mai 2021) fixant les dénominations et les caractéristiques des olives de table (BO n 7032 du 21/10/2021, page 2050) ;
- 312.** Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°1340-21 du 8 chaoual 1442 (20 mai 2021) fixant les dénominations et les caractéristiques des conserves de tomates (BO n° 7032 du 21/10/2021, page 2054) ;

- 313.** Circulaire conjointe (MARA-MS), n°2 du 19 février 1984, relative aux critères microbiologiques pour les conserves animales et d'origine animales (excepte les laits et les produits laitiers) ;
- 314.** Circulaire conjointe (MARA-MS) N°4 du 26 février 1986, relative aux critères microbiologiques d'usage pour les conserves végétales.

Lait et produits laitiers

La production, la fabrication et la commercialisation du lait et produits laitiers sont régies par les textes réglementaires suivants :

- 315.** Dahir n°1-10-08 du 26 safar 1431 (11 février 2010), portant promulgation de la loi n°28-07 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, (BO 5822 du 18/03/2010, page 214) ;
- 316.** Décret n°2-86-760 du 5 Joumada I 1407 (6 janvier 1987) fixant le taux de matière grasse des laits traités, tel qu'a été complété et modifié (BO n°3871 du 07/01/1987, page 3) ;
- 317.** Décret n°2-00-425 du 10 ramadan 1421 (7 décembre 2000) relatif au contrôle de la production et de la commercialisation du lait et produits laitiers (B.O n° 4862 du 4 janvier 2001) ;

- 318.** A.V du 28 chaoual 1365 (24 septembre 1946) relatif aux conditions de vente du lait de chèvre et du fromage de lait de chèvre (BO. N°1772 du 11/10/1946, page 923) ;
- 319.** A.V du 22 novembre 1921 (21 rébia I 1340) relatif à la vente des beurres, saindoux, huiles et matières grasses alimentaires (BO n°477 du 13/12/1921, page 1903 et BO n°1364 du 16/12/1938, page 1690) ;
- 320.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la mise en valeur agricole n°699-93 du 25 chaoual 1416 (15 mars 1996) relatif aux normes microbiologiques, physico-chimiques et de stockage du beurre ;
- 321.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la mise en valeur agricole n°2489-96 du 8 moharrem 1418 (15 mai 1997) relatif aux conditions de production du beurre fermier, de délivrance et de retrait de la patente sanitaire ;
- 322.** Arrêté du Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Eaux et Forêts n°354.02 du 24 safar 1423 (8 mai 2002) fixant la composition, le fonctionnement et les attributions du comité national du lait (BO. N°5010 du 06/069/2002, page 682) ;
- 323.** Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°2667-19 du 4 hija 1440 (6 août 2019) fixant le modèle et le contenu du registre de traçabilité du lait en poudre et des

préparations laitières tenu par les établissements et entreprises de fabrication du lait traité et produits laitiers (BO n°6832 du 21/11/2019, page 2205).

Glaces et crèmes glacées

La fabrication et commercialisation des glaces et crèmes glacées sont régies par les textes suivants :

- 324.** A. V du 14 Moharrem 1343 (16 août 1924), réglementant la fabrication de la glace alimentaire et de la glace industrielle (B.O n°619 du septembre 1924) ;
- 325.** A. V du 3 Moharrem 1352 (28 Avril 1933) relatif aux eaux de table, minérales, gazeuses, de seltz, aux limonades et sodas et à la glace alimentaire tel qu'il a été modifié et complété (BO. N°1076 du 9 juin 1933, page 505).

Colorants, additifs et édulcorants

L'emploi des matières colorantes, des additifs alimentaires et des essences artificielles dans les denrées alimentaires et les boissons est réglementé par les textes suivants :

- 326.** Décret Royal du 29 janvier 1968 relatif à l'utilisation du glutamate de sodium comme exhausteur de goût (B.O n° 2913 du 28 août 1968) ;
- 327.** A.V. Arrêté viziriel du 5 mars 1928 (12 ramadan 1346) portant réglementation de la fabrication et du commerce des sucres, glucoses, miels, confitures, gelées, marmelades tel qu'il a été modifié par le décret du 17 septembre 1960 (BO. N°806 du 03 avril 1928, page 937) ;
- 328.** A.V. du 9 mars 1928 (16 ramadan 1346) portant réglementation de la fabrication et du commerce des liqueurs et sirops (BO. N°808 du 17 avril 1928, page 1062) ;
- 329.** Arrêté du 15 juillet 1957 fixant les conditions d'emploi des produits avisés importés par les pâtisseries, glaciers et fabricants de bonbons (B.O du 23 août 1957) ;
- 330.** Arrêté conjoint du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime et du Ministre de la Santé n°1795-14 du 14 regeb 1435 (14 mai 2014) fixant la

- liste et les limites des additifs alimentaires autorisés à être utilisés dans les produits primaires et les produits alimentaires, ainsi qu'aux indications que doivent porter leurs emballages (BO n°6322bis du 01/01/2015, page 425) ;
- 331.** Arrêté du 15 juillet 1957 fixant les conditions d'emploi des produits avisés importés par les pâtisseries, glaciers et fabricants de bonbons (B.O du 23 août 1957) ;
- 332.** Arrêté du M.A.R.A n° 374-80 du 20 juillet 1979 portant approbation de l'arrêté n° 745-70 du 20 avril 1971 relatif à l'emploi du pyrocarbonate d'éthyle pour la conservation de boisson à base de fruits ou de légumes et des sodas et limonades ;
- 333.** Arrêté du Directeur de l'Agriculture, du commerce et des forêts du 15 février 1949 relatif à l'emploi des bisulfites et des sulfites alcalins dans le pré traitement des fruits et des légumes destinés à être conservés par séchage ou déshydratation (BO n°1897 du 4 mars 1949 P268) ;
- 334.** Circulaire conjointe de décembre 1992 relative à l'emploi de polyphosphates comme cryo-protecteurs des crustacés ;
- 335.** Circulaire conjointe de juillet 1993 relative à l'utilisation de certains additifs dans la margarine ;

- 336.** Circulaire conjointe du M. Santé et du M.A.M.V.A de janvier 1994 relative à l'utilisation des édulcorants artificiels dits intenses dans les boissons sans alcool ;
- 337.** Circulaire conjointe entre le M. Santé, M. Pêches maritimes et de la marine marchande et M.A.M.V.A d'avril 1994 relative à l'emploi des bisulfites pour la conservation des crevettes ;
- 338.** Circulaire conjointe n°003-97 du M.A.M.V. A et du M. Santé publique relative à l'utilisation des arômes et complétant l'annexe de la circulaire conjointe n°001-97 relatif aux additifs alimentaires ;
- 339.** Circulaire conjointe (MAMVA-MSP), relative à l'emploi du Propylène glycol comme support d'arôme ;
- 340.** Circulaire conjointe (MAMVA-MSP), relative à l'utilisation du glutamate de sodium comme exhausteur de goût ;
- 341.** Circulaire conjointe (MAMVA-MSP), relative à l'utilisation de certains additifs dans la margarine.

Farine, pain, pâtes alimentaires

La fabrication et la commercialisation du pain, farine et pâtes alimentaires est régie par les textes suivants :

- 342.** Dahir du 18 décembre 1948 qui définit les caractéristiques auxquelles doivent répondre les farines de blé tendre et de blé dur (B.O du 21 janvier 1949) ;
- 343.** Dahir portant loi n°1-74-422 du 29 août 1975 relatif aux conditions de vente de certains types de pains (B.O. 24 septembre 1985).
- 344.** Décret n°2-74-614 du 2 moharrem 1395 (15 janvier 1975) établissant les dénominations de vente des types de pain fabriqués par les boulangers panifiant suivant le mode de panification européenne (BO. N°3250 du 12 février 1975, page 203) ;
- 345.** Décret n°2-19-144 du 88 kaada 1440 (11 juillet 2019) relatif à la qualité et la sécurité de certains produits alimentaires commercialisés issus des céréales (BO. N°6810 du 5 septembre 2019, page 1852) ;
- 346.** Décret n°2-22-136 du 16 chaoual 1443 (17 mai 2022) relatif à la qualité et la sécurité sanitaire du couscous et des pâtes alimentaires commercialisés (BO n°7096 du 02/06/2022, page 723) ;

- 347.** Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts et du ministre de la santé n°441-19 du 9 kaada 1440 (12 juillet 2019) fixant les caractéristiques des farines de blé tendre enrichies d'un composé fer-vitamines (BO n°6810 du 05/09/2019, page 1854) ;
- 348.** Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°2698-20 du 18 rabii I 1442 (4 novembre 2020) fixant les dénominations et les caractéristiques des produits issus de la mouture des grains du blé commercialisé (BO n° 6954 du 21/01/2021, page 122) ;
- 349.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°318-15 du 15 rebii II 1436 (5 février 2015) portant approbation du guide de bonne pratique sanitaire de la minoterie industrielle. (BO n°6344 du 19/03/2015, page 1076) .

Sel, épices et aromates

La fabrication et la commercialisation du sel à usage alimentaire, épices et aromates sont régies par les textes suivants :

- 350.** Décret n° 2-95-709 du 12 décembre 1995 relatif à l'iodation du sel destiné à l'alimentation humaine (B.O. n°4338 du 20 décembre 1995) ;
- 351.** Décret n°2-08-362 du 3 joumada II 1430 (28 mai 2009) relatif à l'iodation du sel destiné à l'alimentation humaine (BO. N°5758 du 06 aout 2009, page 1248) ;
- 352.** Arrêté du ministre de l'agriculture du 9 janvier 1959 relatif à la vente de curcuma et de ses mélanges (BO n°2413 du 23 janvier 1959, page 157. BO n°2426 du 24 Avril 1959, page 692) ;
- 353.** Arrêté conjoint du Ministre de la santé publique et du Ministre de l'énergie et des mines n°2029-96 du 15 octobre 1996 fixant les conditions de déclaration pour la fabrication du sel alimentaire, les spécifications de ce sel et du matériel utilisé pour son iodation (B.O. n°4444 du 2 jan 1997) ;
- 354.** Arrêté conjoint de la ministre de la santé et du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°1486-09 du 29 chaoual 1430 (19 octobre 2009) fixant la concentration de l'iode dans le sel à la fabrication et à la distribution (B.O. n°5792 du 03 décembre 2009, page 1598) ;

- 355.** Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime, de la ministre de la santé et du ministre de l'industrie, du commerce et des nouvelles technologies n°863- 10 du 24 rabii I 1431 (11 mars 2010) définissant les caractéristiques auxquelles doit répondre le set destiné à l'alimentation humaine (BO n°5836 du 06/05/2010, Page 1332) ;
- 356.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°3009-15 du 23 kaada 1436 (8 septembre 2015) portant approbation du guide de bonnes pratiques sanitaires relatif au secteur du sel alimentaire (BO n°6410 du 05/11/2015, page 3875) ;
- 357.** Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°1024-20 du 12 chaabane 1441 (6 avril 2020) portant approbation du guide de bonnes pratiques sanitaires relatif au secteur des plantes aromatiques et dérivées (BO n°6880 du 07/05/2020, page 865) ;
- 358.** Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°1025-20 du 12 chaabane 1441 (6 avril 2020) portant approbation du guide de bonnes pratiques sanitaires relatif au secteur des épices (BO n°6880 du 07/05/2020, page 865) ;

359. Circulaire conjointe (MAMVA-MSP) n° 001.97 relative aux additifs alimentaires ;

360. Circulaire conjointe (MADREF-MS) N°03/03 du 2 juillet 2002, relative aux épices et aromates.

Dattes et pâtes de dattes

L'exploitation et la commercialisation des dattes et pâtes de dattes sont régies par les textes suivants :

361. Décret n°2-17-433 du 5 safar 1439 (25 octobre 2017) relatif à la qualité et la sécurité sanitaire des dattes et pâte de dattes commercialisées (BO. n°6622 du 16 novembre 2017, page 1292) ;

362. Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°2399-18 du 12 kaada 1439 (26 juillet 2018) fixant les caractéristiques des dattes et pâtes de dattes commercialisées (BO n°6718 du 18/10/2018, page 1742).

Sucre, miel

La fabrication et la commercialisation du sucre et miel sont régies par les textes suivants :

- 363.** Décret n°2-06-517 du 23 hija 1430 (11 décembre 2009) portant réglementation de la production et du commerce du cacao, chocolat et de leurs produits destinés à la consommation humaine (B.O. n°5802 du 07 janvier 2010, page 8) ;
- 364.** Décret n°2-17-463 du 25 safar 1439 (14 novembre 2017) relatif à la qualité et la sécurité sanitaire du miel et des autres produits de la ruche commercialisée (BO. n°6628 du 07/12/2017, page 1326) ;
- 365.** Décret n°2-21-01 du 12 chaabane 1442 (26 mars 2021) relatif à la qualité et la sécurité sanitaire des confitures et autres produits similaires commercialisés (BO n°6978 du 15/04/2021, page 643) ;
- 366.** A.V. du 5 mars 1928 portant réglementation de la fabrication et du commerce des sucres, glucoses, miels, confitures, gelées, marmelades (B.O 3 avril 1928) ;
- 367.** Arrêté du 15 janvier 1934 relatif aux mesures à prendre contre les maladies contagieuses des abeilles (B.O 16 janvier 1934) ;

368. Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°1564-18 du 5 ramadan 1439 (21 mai 2018) fixant les caractéristiques physico-chimiques du miel et des autres produits de la ruche (BO n°6710 du 20 septembre 2018, page 1667).

Fruits et légumes

La culture et la commercialisation des fruits et légumes sont régi par les textes suivants :

369. Dahir n°2-69-232 du 3 décembre modifiant l'A.V. du 7 jan1941 réglementant le commerce des jus de fruits et légumes (B.O. 17 décembre 1969) ;

370. Décret n° 2-62-020 du 27 jan1962 modifiant le décret n°2-60-692 du 10 décembre 1960 portant réglementation du commerce des boissons à base de fruits ou de légumes et des sodas et limonades. (B.O.2 février 1962 et rectificatif (B.O.16 février 1962) ;

371. Décret n°2-10-385 du 23 joumada II 1432 (27 mai 2011) portant réglementation de la fabrication et du commerce des vinaigres (BO n°5958 du 07/07/2011, page 1798) ;

- 372.** A. V du 18 avril 1932 réglementant les mesures à prendre contre les mouches des fruits (B.O.29 avril 1932) ;
- 373.** A V du 27 mai 1936 relatif au contrôle des fruits à l'exportation. (B.O. du 5 juin 1936) ;
- 374.** A.V du 7 janvier 1941 réglementant le commerce du jus de fruits et de légumes (B.O.21 février 1941) ;
- 375.** A.V du 28 novembre 1950 (17 safar 1370) relatif à l'importation et au commerce de l'acide acétique (BO. n°1993 du 5 janvier 1951, p 3) ;
- 376.** Arrêté n° 1794-20 du 22 kaada 1441 (14 juillet 2020) portant approbation du guide de bonnes pratiques sanitaires relatif au secteur des fruits rouges surgelés/congelés (BO n°6906 du 06/08/2020, page 1341) ;
- 377.** Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°3021-20 du 21 rabii II 1442 (7 décembre 2020) portant approbation du guide de bonnes pratiques sanitaires relatif au secteur des fruits rouges frais (BO n° 6954 du 21/01/2021, page 131) ;
- 378.** Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°2775-21 du 18 rabii I 1443 (25 octobre 2021) portant approbation du guide de bonnes pratiques

sanitaires relatif au secteur des fruits frais (BO n° 7044 du 02/12/2021, page 2506) ;

379. Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°2778-21 du 19 rabii I 1443 (26 octobre 2021) portant approbation du guide de bonnes pratiques sanitaires relatif au secteur des produits maraichers (BO n° 7044 du 02/12/2021, page 2506) ;

380. A.D du 15 février 1949 relatif à l'emploi des sulfites et des bisulfites alcalins dans le prétraitement des fruits et des légumes destinés à être conservés par séchage ou déshydratation ;

381. Arrêté du Directeur de l'agriculture du 28 juin 1949 relatif au contrôle technique de câpres, légumes et fruits conservés au sel, en saumure, au vinaigre ou par fermentation ;

382. A.D du 27 septembre 1954 établissant la liste des organismes habilités à délivrer les certificats de contrôle ou de sélection prévus par l'A.V du 13 janvier 1954 portant réglementation de l'importation et du commerce des pommes de terre (B.O. 22 octobre 1954 et B.O 10 décembre 1954) ;

- 383.** Circulaire conjointe n°002-97 du 28 février 1997 du M. Santé et M. Agriculture et de la mise en valeur agricole relative à la fabrication et au commerce des jus de fruits et de légumes et leurs dérivés.

Plantes, céréales, végétations et semences

La commercialisation et l'exploitation des plantes, végétations et semences et la culture et la commercialisation des céréales, légumineuses et plant sont régi par les textes suivants :

- 384.** Dahir du 28 Avril 1925 Relatif à la protection des cultures récoltes et plantation contre les dommages causés par les bestiaux et portant abrogation des dahirs du (20 juin 1917) et du (4 juin 1918) réglementant l'élevage des porcins (B.O 2 Juin 1925, P 933) ;
- 385.** Dahir du 2 Août 1926 Réglementant l'incinération des chaumes en vue de la lutte contre les parasites des plantes (B.O 10 Août 1926 P 1503).
- 386.** Dahir du 19 janvier 1954 portant réglementation de la culture du riz (B.O du 5 février 1954, p. 165).

- 387.** Dahir du 24 décembre 1958 relatif à l'avertissement taxé pour la répression de certaines infractions aux règlements municipaux d'hygiène et de produits des plantations (B.O n°2410 du 2 janvier 1959, P 4) ;
- 388.** Dahir n°1-69-169 du 10 jourmada I 1389 (25 juillet 1969) réglementant la production et la commercialisation de semences et de plants (BO n°2960 bis du 29/07/1969, page 801 - BO n°3388 du 05/10/1977, page 1081) ;
- 389.** Dahir du 25 juillet 1969 et rectificatif et du Dahir n°1-69-173 relatif à la création des secteurs d'entretien des plantations d'oliviers, d'amandiers, figuiers et de palmiers dattiers (B.O n°2960 bis 29 juillet 1969 p.805) (B.O 19 novembre 1969, P 1417) ;
- 390.** Dahir portant loi n° 1-73-335 du 24 septembre 1973 relatif à l'organisation du marché des céréales et légumineuses (B.O 31 octobre 1973) ;
- 391.** Dahir du 8 janvier 1974 portant publication de la convention internationale pour la protection des végétaux faite à Rome le 6 décembre 1951 (B.O du 27 mars 1974, P 464) ;
- 392.** Dahir n° 1-95-8 du 22 février 1995 portant promulgation de la loi n° 12-94 relative à l'Office National interprofessionnel des céréales et des légumineuses et à l'organisation du marché des céréales et des légumineuses (B O n° 4312, 21 juin 1995, p. 387 à 391) ;

- 393.** Dahir n°1-96-255 du 12 ramadan 1417 (21 janvier 1997), portant promulgation de la loi n°9-94 sur la protection des obtentions végétales, (B.O n° 4482 du 15 mai 1997 P. 523) ;
- 394.** Dahir n°1-21-67 du 3 hija 1442 (14 juillet 2021), portant promulgation de la loi n°34-18 relative aux produits phytopharmaceutiques (BO n°7048 du 16/12/2021, page 2549) ;
- 395.** Décret n° 2-63-369 du 25 octobre 1963 réglementant l'importation de plantes ou parties de plantes appartenant au genre des eucalyptus (famille des myrtacées) (B.O n°2662 du 1er novembre 1963, P 1694) ;
- 396.** Décret n°2-01-2324 du 27 hija 1422 (12 mars 2002) pris pour l'application de la loi n°9-94 sur la protection des obtentions végétales (BO n°4988 du 21/03/2002, page 157) ;
- 397.** A.V du 24 Rabia I 1369 (14 janvier 1950) portant règlement du contrôle de la production, de la circulation, de la cession et de la plantation de certaines espèces végétales cultivées (BO. n°1946 du 10 février 1950, page 153) ;
- 398.** A.V du 15 chaabane 1370 (22 mai 1951) réglementant l'importation en zone française de l'Empire chérifien de plantes ou parties de plantes

appartenant à la sous-famille des aurantioidées (Famille des rutacées)
(BO. n°2016 du 15 juin 1951, page 947) ;

399. A.V. du 7 joumada I 1373 (13 janvier 1954), relatif aux semences des
pommes de terre (BO n° 2154 du 5 février 1954, P 160) ;

400. A.V. n° 26-69 du 10 janvier 1969 qui protège les cultures de certains
végétaux de la contamination par les pesticides ;

401. Arrêté du 1 Juin 1928 énumérant les parasites des plantes qui doivent
figurer sur les certificats d'inspection sanitaire accompagnant les produits
végétaux à leur entrée dans la zone Française de l'empire chérifien (B.O 19
Juin 1928, P 1678) ;

402. Arrêté du 31 Août 1932 Réglementant l'importation au Maroc des plantes
ou parties de plantes susceptibles de transporter la pyrale du maïs
(*Pyrausta nubilalis*, tūbu) (B.O 23 Septembre 1932 P.1103) ;

403. Arrêté du 9 Mai 1933 Relatif à la délivrance des certificats d'inspection
sanitaire à l'exportation des plantes, parties de plantes ou produits végétaux
(B.O 9 Juin 1933 P.500) ;

404. Arrêté du 17 février 1939 réglementant l'emploi de l'acide cyanhydrique et
des cyanures en vue de la destruction des parasites des plantes
(B.O. n° 1375 du 3 Mars 1939 P. 241) ;

- 405.** Arrêté du 7 juillet 1942 prescrivant les mesures de lutte contre le verrose et la chenille épineuse du cotonnier (B.O du 7 Août 1942 P.666) ;
- 406.** Arrêté du 14 Janvier 1950 Portant règlement du contrôle de la production, de la circulation, de la cession et de la plantation de certaines espèces végétales cultivées (B.O 10 Février 1950 P.153) ;
- 407.** Arrêté du 21 Janvier 1954 Pris pour l'application du dahir du 19 Janvier 1954 Portant Réglementation de la culture de riz (B.O 12 Mars 1954 P 359) ;
- 408.** Arrêté du 10 janvier 1969 autorisant l'emploi du tétrachlorure de carbone pour la désinfection des grains de céréales et de légumineuses destinés à la semence ou à l'alimentation (B.O n° 2951 du 21 mai 1969, P 550) ;
- 409.** Arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la Réforme Agraire n° 777-72 du 21 août 1972 autorisant l'emploi du phosphore d'aluminium pour la désinsectisation des grains de céréales destinés à la semence ou à l'alimentation et déterminant les précautions que doivent prendre les personnes qui l'emploient (B.O. n° 3129 du 18 octobre 1972) ;
- 410.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n°431-77 du 8 chaoual 1397 (22 septembre 1977) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la

certification des semences de betteraves industrielles et fourragères (BO. n°3388 du 05/10/1977, page 1082) ;

- 411.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n°857-75 du 8 chaoual 1397 (22 septembre 1977) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification des semences de légumineuses fourragères (luzerne, bersim, trèfle de Perse, pois fourrager, vesce et lupins) (B O n° 3388 du 5 octobre 1977 P1083) ;
- 412.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n°858-75 du 8 chaoual 1397 (22 septembre 1977) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification des semences de tournesol, carthame, colza, lin, soja et arachide (B O n° 3388 du 5 octobre 1977 P1082) ;
- 413.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n°859-75 du 8 chaoual 1397 (22 septembre 1977) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification des semences de maïs (B O n° 3388 du 5 octobre 1977 P1082) ;

- 414.** Arrêté. n°860-75 du 22 septembre 1977 portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification des semences de blés, orges, avoine, et riz (B.O 5 octobre 1977) ;
- 415.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n°971-75 du 8 chaoual 1397 (22 septembre 1977) portant homologation du règlement technique relatif au contrôle des semences standard de légumes (B O n° 3388 du 5 octobre 1977 P1085) ;
- 416.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n°861-75 du 8 chaoual 1397 (22 septembre 1977) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification des semences de coton (B.O n° 3388 du 5 octobre 1977 P1083) ;
- 417.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n°862-75 du 8 chaoual 1397 (22 septembre 1977) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification des semences de légumineuses alimentaires (fève, féverole, pois, lentille, pois-chiche et haricot) (B.O n° 3388 du 5 octobre 1977 P1083) ;

- 418.** Arrêté n° 862-75 du 22 septembre 1977 portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification des semences de légumineuses alimentaires (B.O 5 octobre 1977) ;
- 419.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n°863-75 du 8 chaoual 1397 (22 septembre 1977) fixant les conditions de tenue du catalogue officiel des espèces et des variétés de plantes cultivables au Maroc, ainsi que les modalités d'expérimentation préalables à l'inscription de nouvelles variétés sur ledit catalogue (B.O n° 3388 du 05/10/1977, page 1084) ;
- 420.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n°864-75 du 8 chaoual 1397 (22 septembre 1977) relatif à la composition et aux attributions du Comité national de la sélection des semences et des plants (B.O n°3388 du 05/10/1977, page 1084) ;
- 421.** Arrêté du 22 Septembre 1977 fixant les conditions de tenue du catalogue officiel des espèces et des variétés de plantes cultivables au Maroc ainsi que les modalités d'expérimentation préalable à l'inscription de nouvelles variétés sur le dit catalogue (B.O n°3388 du 5 Octobre 1977 P.1084) ;

- 422.** Arrêté n°1476-83 du 21 décembre 1983 portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement, à la conservation et à la certification des semences et plants d'amandiers (B.O.1^{er} février 1984) ;
- 423.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n°1477-83 du 16 Rabia I 1404 (21 décembre 1983) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement, à la conservation et à la certification des plants de fraisier (BO n°6610 du 5 octobre 2017, page 1155) ;
- 424.** Arrêté du 19 mars 1984 du Ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n°468-84 relatif aux contrôle phytosanitaires des plantes ou parties des plantes susceptibles d'être infestées par certains ravageurs et maladies nuisibles (B.O 2 mai 1984, P 240) ;
- 425.** Arrêté du 22 décembre 1986 relatif à la police sanitaire des végétaux ou produits végétaux à l'importation (B.O 31 décembre 1986, P 464) ;
- 426.** Arrêté du 3 avril 1987 du Ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n°66-6-87 réglementant les conditions d'emploi en agriculture du bromure de méthyle destiné à la désinfection des sols nus par fumigations (B.O 17 juin 1987, P 181) ;

- 427.** Arrêté n° 1276-87 du 12 octobre 1987 portant agrément pour la commercialisation des semences des oléagineuses, des légumineuses alimentaires, des semences standard de légumes et des plants de fraisier, d'amandier, des agrumes et de l'olivier (B.O.2 décembre 1987) ;
- 428.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n°655-90 du 26 chaoual 1410 (21 mai 1990) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification des semences hybrides de tournesol (BO. n°4055 du 18/07/1990, page 400) ;
- 429.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n°966-93 du 28 chaoual 1413 (20 avril 1993) fixant les conditions d'importation et de commercialisation des semences à cultiver au Maroc (BO n°4207 du 16 juin 1993, page 289) ;
- 430.** Arrêté du ministre de l'agriculture, du développement rural et des eaux et forêts n°2185-01 du 9 chaoual 1422 (25 décembre 2001) portant homologation du règlement technique relatif à la production et au contrôle au champ des boutures de la canne à sucre (BO. n°4988 du 21/03/2002, page 224) ;

- 431.** Arrêté du ministre de l'agriculture, du développement rural et des eaux et forêts n°1578-02 du 8 rejeb 1423 (16 septembre 2002) fixant la date limite de dépôt du matériel de reproduction ou de multiplication des variétés végétales et les quantités nécessaires pour l'examen desdites variétés en vue de la délivrance des certificats d'obtention végétale (BO n°5054 du 07/11/2002, page 1297) ;
- 432.** Arrêté du ministre de l'agriculture, du développement rural et des eaux et forêts n°1579-02 du 8 rejeb 1423 (16 septembre 2002) modifié et complété par l'arrêté n° 2273-13 du ramadan 1434 (07 juillet 2013) fixant la composition, les attributions et le fonctionnement du comité consultatif de la protection des obtentions végétale (BO n°5054 du 07/11/2002, page 1302) ;
- 433.** Arrêté du ministre de l'agriculture, du développement rural et des eaux et forêts n°1580-02 du 8 rejeb 1423 (16 septembre 2002) fixant les indications, renseignements ou actes complémentaires devant être inscrits au registre national des certificats d'obtention végétale (B.O n°5054 du 07/11/2002, page 1302) ;
- 434.** Arrêté du ministre de l'agriculture, du développement rural et des eaux et forêts n°1581-02 du 8 rejeb 1423 (16 septembre 2002) fixant les

indications, renseignements ou actes complémentaires devant être inscrits au registre national des demandes de certificat d'obtention végétale (B.O n°5054 du 07/11/2002, page 1302) ;

435. Arrêté du ministre de l'agriculture, du développement rural et des eaux et forêts n°1582-02 du 8 regeb 1423 (16 septembre 2002) fixant la périodicité et le contenu du bulletin de la protection des obtentions végétales (B.O n°5054 du 07/11/2002, page 1303) ;

436. Arrêté du ministre de l'agriculture et du développement rural n°2098-03 du 8 chaoual 1424 (3 décembre 2003) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement, à la conservation et à la certification des semences et des plants d'agrumes (B.O n°5200 du 01/04/2004, page 542) ;

437. Arrêté du ministre de l'agriculture et du développement rural n°2099-03 du 8 chaoual 1424 (3 décembre 2003) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement, à la conservation et à la certification des semences et des plants des rosacées à noyau (abricotier, amandier, cerisier, pêcher-néctarinier, prunier et leurs porte-greffes) (BO n°5200 du 01/04/2004, page 542) ;

- 438.** Arrêté du ministre de l'agriculture et du développement rural n°2100-03 du 8 chaoual 1424 (3 décembre 2003) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement, à la conservation et à la certification des plants de vigne (BO. n°5200 du 01/04/2004, page 542) ;
- 439.** Arrêté du ministre de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes n°2110-05 du 21 ramadan 1426 (25 octobre 2005) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle et à la certification des plants d'olivier (BO. n°5384 du 05/01/2006, page 204) ;
- 440.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°622-11 du 10 rabii II 1432 (15 mars 2011) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification des plants de pomme de terre (BO n°5940 du 05/05/2011, page 1597) ;
- 441.** Arrêté du ministre de l'agriculture et du développement rural n°2157-11 du 16 chaabane 1432 (18 juillet 2011) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification des plants des rosacées à pépins (BO n°5978 du 15/09/2011, page 2136) ;

- 442.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°2197-13 du 2 ramadan 1434 (11 juillet 2013) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification des semences des céréales à pailles (blé, orge, avoine, triticales, seigle et riz) (BO n°6192 du 03/10/2013, page 2403) ;
- 443.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°2940-13 du 17 hija 1434 (23 octobre 2013) portant homologation du règlement technique relatif à la production et au contrôle des plants standards d'arganier (BO n°6218 du 02/01/2014, page 234) ;
- 444.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°3548-13 du 27 safar 1435 (31 décembre 2013) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification des plants de figuier (BO n°6322 du 01/01/2015, page 119) ;
- 445.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°3403-14 du 12 hija 1435 (7 octobre 2014) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification des bulbes (semences cormes) de safran (BO. n°6306 du 06/11/2014, page 4668) ;

- 446.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°1679-15 du 6 chaabane 1436 (25 mai 2015) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification des plants de rosier à parfum (BO n°6378 du 16/07/2015, page 3243) ;
- 447.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°3229-15 du 18 hija 1436 (2 octobre 2015) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification des plants de palmier dattier (BO n°6418 du 03/12/2015, page 4384) ;
- 448.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°784-16 du 29 kaada 1437 (2 septembre 2016) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification des plants de grenadier (BO n°6532 du 05/01/2017, page 6) ;
- 449.** Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°593-17 du 15 kaada 1438 (8 août 2017) relatif à l'inspection sanitaire des végétaux, produits végétaux et autres objets à l'importation (BO n°6680 du 07/06/2018, page 1281) ;
- 450.** Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°2109-17 du 25 kaada 1438

(18 août 2017) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification des plants des espèces à fruits rouges (fraisier, framboisier, myrtillier, murier, groseillier et cassissier) (BO n°6610 du 5 octobre 2017, page 1155) ;

451. Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°1806-18 du 26 ramadan 1439 (11 juin 2018) fixant la liste des genres et espèces des variétés protégeables, les éléments sur lesquels porte le droit de l'obteneur pour chaque genre et espèce ainsi que la durée de protection pour chaque espèce (BO n°6706 du 06/09/2018, page 1618) ;

452. Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°986-19 du 21 rejeb 1440 (28 mars 2019) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification des plants de figuier de barbarie (BO n°6792 du 04/07/2019, page 1652) ;

453. A.D. du 19 février 1931 relatif à la police sanitaire des végétaux. (B.O 3 avril 1931).

Boissons Energétiques

La fabrication et la commercialisation des boissons énergétiques sont régi par les textes suivants :

- 454.** Décret n° 2-19-13 du 17 Ramadan 1440 (23 mai 2019) relatif à la qualité et à la sécurité sanitaire de certaines boissons commercialisées (B O n° 96784 du 2 Chaoual 1440 (6 juin 2019) ;
- 455.** Circulaire conjointe (MAMEA-MS), relative à la mise sur le marché marocain des boissons énergétiques.

Boissons alcoolisées, vins, bières et eaux de vie

La fabrication et la commercialisation des boissons alcoolisées et Eaux de vie sont régi par les textes suivants :

- 456.** Décret n°2-75-737 du 4 octobre 1976 modifiant et complétant l'A.V. du 16 mai 1916 concernant le commerce des eaux de vie et des produits similaires (B.O du 20 octobre 1111) ;
- 457.** Décret n°2-75-321 du 25 chaabane 1397 (12 août 1977) portant réglementation de la vinification, de la détention, de la circulation et du commerce des vins (BO 3388 du 05/10/1977, page 1086) ;

- 458.** Décret n°2-89-308 du 27 chaoual 1409 (2 juin 1989) portant délégation de pouvoir au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, tel que complété (BO n°3997 du 07/06/1989, page 155) ;
- 459.** A.V. du 16 mai 1916 concernant le commerce des eaux de vie et des produits similaires (B.O du 22 mai 1916 P 531) ;
- 460.** A.V. du 6 mars 1919 (4 joumada II 1337) instituant une réglementation nouvelle du régime de l'alcool (B.O n°333 du 10 mars 1919, page 194) ;
- 461.** A.V. du 15 moharrem 1342 (28 août 1923) sur la fabrication et l'importation des anisettes (BO n°568 du 11 septembre 1923, page 1104) ;
- 462.** A.V. du 30 octobre 1923 (19 Rabia I 1342) relatif à la répression des fraudes en matière de liqueurs anisées (BO n°579 du 27 novembre 1923, page 1369) ;
- 463.** A.V. du 5 mars 1928 (12 ramadan 1346) portant réglementation du commerce et de la fabrication des apéritifs, vermouths, quinquinas (B.O n°806 du 03 avril 1928. Page 937) ;
- 464.** A.V. du 25 mars 1929 portant réglementation de la fabrication et du commerce de la bière (B.O n° 086-1 du 23 avril 1929) ;

- 465.** A.V. du 23 mai 1931 (5 moharrem 1350) portant réglementation de la détention des sucres et glucoses par les vinificateurs (B.O n°971 du 5 juin 1931, page 685) ;
- 466.** A.V. du 16 juillet 1938 (18 joumada I 1357) tendant à faciliter la résorption des excédents de vin (B.O n°1342 bis du 18 juillet 1938, page 973) ;
- 467.** A.V. du 29 janvier 1951 modifiant l'A.V. du 16 mai 1916 concernant le commerce des eaux de vie et des produits similaires (B.O 2 mars 1951 P 308) ;
- 468.** A.V. du 25 août 1952 (3 hija 1371) réglementant le régime de l'absinthe et des liqueurs similaires de l'absinthe (B.O n°2082 du 19 septembre 1952 ; page 1310).
- 469.** Arrêté du 13 chaoual 1347 (25 mars 1929) relatif à la fabrication et à la commercialisation de la bière (B.O n°861 du 23 avril 1929, page 1093) ;
- 470.** Arrêté du ministre de l'agriculture n°242-62 du 19 avril 1962 soumettant à autorisation certaines importations d'alcools. (BO. N°2584 du 04 /05/ 1962, page 634) ;
- 471.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n°869-75 du 28 chaabane 1397 (15 août 1977) portant réglementation du régime des appellations d'origine des vins (BO n°3388 du 5 octobre 1977, page 1091) ;

- 472.** Arrêté du ministre de l’agriculture, du développement rural et des pêches maritimes n°1955-98 du 16 jourmada II 1419 (8 octobre 1998) relatif aux conditions générales de production des vins à appellation d’origine contrôlée (BO. N°4662 du 4 février 1999, page 102) ;
- 473.** Arrêté du ministre de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes n°1957-98 du 16 jourmada II 1419 (8 octobre 1998) relatif à l'appellation d'origine contrôlée “ Les coteaux de l'Atlas ” (BO n°4662 du 4 février 1999, page 104) ;
- 474.** Arrêté du ministre de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes n°71-98 du 12 hija 1419 (30 mars 1999) portant réglementation de la vinification. de la détention, de la circulation et du commerce des vins (BO n°4696 du 3 juin 1999, page 327) ;
- 475.** Arrêté du ministre de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes n°815-04 du 29 chaabane 1425 (14 octobre 2004) relatif à l'appellation d'origine contrôlée " château " (BO n°5266 du 18 novembre 2004, page 2071) ;
- 476.** Arrêté du ministre de l’agriculture et de la pêche maritime n°148-08 du 20 moharrem 1429 (29 janvier 2008) relatif à la dénomination « Crémant » (BO n°5622 du 17 avril 2008, page 245) ;

- 477.** Arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime n°352-09 du 16 safar 1430 (12 février 2009) relatif à l'appellation d'origine contrôlée « Crémant de l'Atlas » (BO n°5732 du 07 mai 2009, page 745) ;
- 478.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°250-14 du 4 rabii II 1435 (4 février 2014) relatif à l'appellation d'origine contrôlée 'Les Côtes de Rommani' (BO. N°6248 du 17/04/2014, page 2986) ;
- 479.** Arrêté du directeur général de l'agriculture, du commerce et de la colonisation du 14 décembre 1934 relatif à l'application de l'arrêté viziriel du 7 août 1934 portant réglementation de la vinification, de la détention, de la circulation et du commerce des vins (BO. N°1156 du 21/12/1934, page 1296) ;
- 480.** Arrêté du directeur général de l'agriculture, du commerce et de la colonisation du 1er octobre 1935 relatif à l'application de l'arrêté viziriel du 7 août 1934 portant réglementation de la vinification, de la détention, de la circulation et du commerce des vins (BO n°1198 du 11/10/1935, page 179 et BO n°1207 du 13/12/1935, page 1385) ;
- 481.** Arrêté du directeur général de l'agriculture, du commerce et de la colonisation du 1^{er} octobre 1935 relatif aux déclarations de récolte de vin (BO. N°1198 du 11 octobre 1935, page 1180).

Boissons gazeuses et non gazeuses non alcoolisées

La fabrication et le commerce des boissons gazeuses et non alcoolisées sont régis par les textes suivants :

- 482.** Dahir du 25 juin 1963 déterminant le régime de fabrication et de circulation des eaux gazeuses minérales ou autres, aromatisées autrement que par addition de jus de fruits (B.O du 6 septembre 1963) ;
- 483.** Décret n° 2.60.692 du 10 Décembre 1960 (20 Joumada Il 1380) portant réglementation du commerce des boissons à base de fruits ou de légumes et des sodas et limonades tel qu'il a été modifié et complété par le décret (lit 3 Décembre 1969) ;
- 484.** Décret n° 2663-306 du 4 septembre 1963 déterminant le régime de la fabrication et de la circulation intérieure des eaux gazeuses, minérales ou autres, aromatisés autrement que par addition de jus ou de concentré de jus de fruits comestibles ainsi que les modalités de contrôle et de perception de la taxe intérieur de consommation institué par le dahir du 25 juin 1963 (B.O du 6 décembre 1963, P 1451) ;
- 485.** Décret n° 2.70.546 du 8 Octobre 1970 (6 Chaabane 1390) et le décret n° 2.86.575 du 25 Février 1987, modifiant et complétant le décret n°2.60.692 du 10 Décembre 1960 (20 Joumada Il 1380) portant réglementation du

commerce des boissons à base de fruits ou de légumes et des sodas et limonades ;

486. Décret n°2-86-575 du 25 février 1987 modifiant et complétant le décret du 10 décembre 1960 portant réglementation du commerce des boissons à base de fruits et de légumes et des sodas et limonades ;

487. Décret n°2-15-306 du 6 jourmada I 1437 (15 février 2016) relatif à la qualité et la sécurité sanitaire des jus et des concentrés de jus de fruits et de légumes et des nectars de fruits commercialisés (BO n°6448 du 17/03/2016, page 386) ;

488. Décret n°2-19-13 du 17 ramadan 1440 (23 mai 2019) relatif à la qualité et la sécurité sanitaire de certaines boissons commercialisées (BO n°6784 du 06/06/2019, page 1037) ;

489. A.V du 9 Mars 1928 (16 Ramadan 1346) portant réglementation de la fabrication et du commerce des liqueurs et sirops tel qu'il a été modifié par l'arrêté viziriel du 24 Septembre 1928 (9 Rebia II 1347) 9 Mars 1928 (16 Ramadan 1346) et le décret du 17 Septembre 1960 (BO n° 833, du 9 octobre 1928) ;

490. A.V du 28 Avril 1933 (3 Moharrem 1352) relatif aux eaux de table minérales gazeuses, de seltz, aux limonades et sodas et à la glace

alimentaire tel qu'il a été modifié et complété par l'arrêté viziriel du 21 Octobre 1933; l'arrêté viziriel du 5 Janvier 1934; l'arrêté viziriel du 18 Juillet 1936; le décret du 10 Décembre 1960 (B.O n° 1076 du 9 juin 1933) ;

491. A.V du 7 août 1934 portant réglementation de vinification, la circulation et le commerce du vin (BO. N°1156 du 21/12/1934, page 1296) ;

492. A.V du 7 chaabane 1359 (10 septembre 1940) tendant à combattre l'alcoolisme (B.O. n° 1457 du 27 septembre1940, page 934) ;

493. A.V du 7 Janvier 1941 (8 hija 1352) réglementant le commerce des jus de fruits et des légumes tel qu'il a été modifié et complété par le décret du 3 Décembre 1969 (BO. N°808 du 17 avril 1928, page 1062) ;

494. Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 869-75 du 28 chaabane 1397 (15 août 1977) portant réglementation du régime des appellations d'origine des vins (B.O. n° 3388 du 5 octobre 1977, page 1091) ;

495. Arrêté du Directeur général des services économiques du 15 mai 1940 agréant certains types de capsules métalliques pour le bouchage des bouteilles (BO. N°1440 du 31 mai 1940, page 537) ;

- 496.** Arrêté du Directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts et du Directeur de la santé publique et de la famille du 22 décembre 1951 sur le capsulage des limonades, des sodas et des eaux de table ;
- 497.** Arrêté du Directeur général du cabinet Royal du 17 juillet 1967 portant réglementation de la vinification, de la détention, de la circulation et du commerce de vins ;
- 498.** Circulaire conjointe du Ministère de la santé n°1468 du sujet de l'hygiène alimentaire et la surveillance des boissons et aliments divers destinés au public ;
- 499.** Circulaire conjointe (MARA-MS) N°5 DU 16 MARS 1988, relative aux critères microbiologiques d'usage pour les boissons gazeuses et non gazeuses non alcoolisées ;
- 500.** Circulaire conjointe (MAMEA-MS) N°002/97, relative à la fabrication et commerce des jus de fruits et de légumes et leurs dérivés ;
- 501.** Circulaire conjointe (MAMVA-MSP), relative à l'utilisation des édulcorants artificiels dits « intenses » dans les boissons sans alcool.

Qualité des eaux, Eaux minérales

L'exploitation et la commercialisation des eaux minérales et naturelles sont régies par les textes suivants :

- 502.** Dahir du 20 Mars 1951 (12 Joumada II 1370) portant réglementation des eaux minérales naturelles et des eaux dites de « Source » ou de « table » et la vente des eaux minérales importées (BO n° 2023, du 3 aout 1951) ;
- 503.** Dahir n°1-69-172 du 25 juillet 1969 relatif à la conservation des eaux sur des terres collectives situées dans des régions semi-arides (B.O du 29 juillet 1969, P 804 et rectificatif, B.O du 19 novembre 1969, P 1417) ;
- 504.** Dahir n°1-72-103 du 18 Safar 1392 (03 Avril 1972) relatif à l'Office national de l'eau potable (BO n° 3103 du 19/04/1972) ;
- 505.** Dahir n° 1-00-266 du 1er septembre 2000 portant promulgation de la loi n° 31-00 modifiant le dahir n° 1-72-103 du 3 avril 1972 relatif à l'office nationale de l'eau potable (B.O n° 4828 du 7 septembre 2000) ;
- 506.** Dahir n° 1-16-113 du, 6 Kaada 1437 (10 Aout 2016), portant promulgation de la loi n°36-15 sur l'eau (B.O n°6506 du, 4 Moharram 1438 (6 octobre 2016) ;

- 507.** Décret n° 2-63-306 du 4 septembre 1963 déterminant le régime de la fabrication et de la circulation intérieures des eaux gazeuses minérales ou autres aromatisées autrement que par addition de jus ou de concentré de jus de fruits comestibles ainsi que les modalités de contrôle et de perception de la taxe intérieure de consommation instituées par le dahir du 25 juin 1963 (B.O du 6 septembre 1963, P 1451) ;
- 508.** Décret n° 2-69-37 du 25 juillet 1969 relatif aux conditions de distribution et d'utilisation de l'eau dans les périmètres d'irrigation (B.O du 29 juillet 1969 et rectificatif, B.O du 19 novembre 1969) ;
- 509.** Décret n°2-96-158 du 8 Rejeb 1417 (20 novembre 1996) relatif à la composition et au fonctionnement du Conseil supérieur de l'eau et du climat (B.O n°4436 du 5 décembre 1996, P 788) ;
- 510.** Décret du 24 octobre 1997 fixant la procédure de déclaration pour la tenue à jour de l'inventaire d'aménagement intégrés des ressources en eau et du plan national de l'eau (B.O n°4532 du 6 novembre 1997, P 971).
- 511.** Décret du 24 octobre 1997 fixant les conditions d'accumulation artificielle des eaux (B.O n°4532 du 6 novembre 1997, P 972).

- 512.** Décret n°2-97-224 du 21 Joumada II 1418 (24 Octobre 1997) fixant les conditions d'accumulation artificielle des eaux (B O n° 4532 du 5 regeb 1418 (6 novembre 1997) ;
- 513.** Décret n°2-97-178 du 21 Joumada II 1418 (24 Octobre 1997) fixant la procédure de déclaration pour la tenue à jour de l'inventaire des ressources en eau (B O n° 4532 du 5 regeb 1418 (6 novembre 1997) ;
- 514.** Décret n°2-97-414 du 6 Chaoual 1418 (04 Février 1998) relatif aux modalités de fixation et de recouvrement de la redevance pour utilisation de l'eau du domaine public hydraulique (B.O. n° 4558 du 7 chaoual 1418 (5 février 1998 P 52) ;
- 515.** Décret n°2-97-875 du 6 Chaoual 1418 (04 Février 1998) relatif à l'utilisation des eaux usées (BO. n°4558 du 05/02/1998, page 59) ;
- 516.** Décret n°2-97-787 du 6 Chaoual 1418 (04 Février 1998) relatif aux normes de qualité des eaux et à l'inventaire du degré de pollution des eaux (B O n° 4558, 5 février 1998, p. 58 et 59) ;
- 517.** Décret n°2-97-488 du 6 Chaoual 1418 (04 Février 1998) relatif à la composition et au fonctionnement des commissions préfectorales et provinciales de l'eau (B.O. n° 4558 du 7 chaoual 1418 (5 février 1998, Page 58) ;

- 518.** Décret n° 2-97-487 du 6 chaoual 1418 (4 février 1998), fixant la procédure d'octroi des autorisations et des concessions relatives au domaine public hydraulique (B.O n°4558 du 5 février 1998, P51) ;
- 519.** Décret n° 2-97-489 du 6 chaoual 1418 (4 février 1998), relatif à la délimitation du domaine public hydraulique à la correction des cours d'eau et à l'extraction des matériaux (B.O n° 4558 du 5 février 1998, P 55) ;
- 520.** Décret n° 2-97-657 du 6 chaoual 1418 (4 février 1998) du 4 février 1998 relatif à la délimitation des zones de protection et des périmètres de sauvegarde et d'interdiction (B.O n°4558 du 5 février 1998, P 61) ;
- 521.** Décret n° 299-232 du 3 décembre 1999 fixant les attributions et l'organisation du Ministère chargé des eaux et forêts (B.O n° 4758 du 6 janvier 2000) ;
- 522.** Décret n°2-04-553 du 13 Hija 1425 (24 Janvier 2005) relatif aux déversements, écoulements, rejets, dépôts directs ou indirects dans les eaux superficielles ou souterraines (B.O. n° 5292 du 17 février 2005) ;
- 523.** Décret n°2-05-1533 du 14 Moharrem 1427 (13 Février 2006) relatif à l'assainissement autonome (B.O. n° 5404 du 16 mars 2006) ;
- 524.** Décret n°2-05-1326 du 29 Joumada II (25 Juillet 2006) relatif aux eaux à usage alimentaire B O n° 5448, du 22 rejeb 1427 (17- 8- 2006) ;

- 525.** Décret n°2-07-96 du 19 Moharrem 1430 (16 Janvier 2009) fixant la procédure d'octroi des autorisations et des concessions relatives au domaine public hydraulique (B O n° 5706, 5 février 2009, p. 75 à 78) ;
- 526.** Décret n°2-13-665 du 30 Ramadan 1434 (08 Août 2013) prorogeant le délai de déclaration relative aux travaux de prélèvement d'eau existants, prévu à l'article 20 du décret n°2-07-96 du 19 Moharrem 1430 (16 Janvier 2009) fixant la procédure d'octroi des autorisations et des concessions relatives au domaine public hydraulique (B O n° 6192-26 kaada 1434 (3-10-2013), p.2390) ;
- 527.** A.V du 26 mai 1916 sur la protection des eaux destinées à l'alimentation des villes ou agglomérations (B.O du 29 mai 1916, P 557) ;
- 528.** A.V du 16 août 1924 réglementant la fabrication de la glace alimentaire et de la glace industrielle (B.O du 2 septembre 1924, P 1390) ;
- 529.** A.V du 1^{er} août 1925 à l'application du dahir du 1^{er} août 1925 sur le régime des eaux (B.O du 25 août 1925, P 1428) ;
- 530.** A.V du 28 avril 1933 relatif aux eaux de table, minérales, gazeuses, de Seltz, aux limonades et sodas et à glace alimentaire (B.O n° 1076 du 9 juin 1933, P 505 à 507) ;

- 531.** A.V du 3 février 1953 pris pour l'application du dahir du 20 Mars 1951 portant réglementation de l'exploitation et de la vente des eaux minérales naturelles et des eaux dites « de source » ou « de table » et de la vente des eaux minérales importées (B.O du 6 mars 1953, P 338) ;
- 532.** Arrêté interministériel n°350-69 du 25 juillet 1969 pris en application du dahir du 25 juillet 1969 relatif à la conservation des eaux sur des terres collectives situées dans des régions semi-arides (B.O du 29 juillet 1969, P 814) ;
- 533.** Arrêté conjoint du Ministre du commerce et de l'industrie du Ministre des travaux publics de la formation professionnelle et de la formation des cadres du Ministre de la santé publique n° 728-90 du 16 janvier 1990 portant homologation d'une norme marocaine, NM 03-7-002, relative au contrôle de l'eau dans le réseau d'approvisionnement public (B.O du 1er août 1990, P432) ;
- 534.** Arrêté d'homologation n° 359-91 du 8 février 1991 relatif à la norme marocaine NM03-7-001 sur la qualité des eaux d'alimentation humaine (B.O n°4090 du 20 mars 1991) ;

- 535.** Arrêté du 3 janvier 1994 fixant les conditions d'introduction des poissons et des crustacés dans les eaux du domaine public terrestre (B.O n°4257 du 1er juin 1997, P 264) ;
- 536.** Arrêté conjoint du Ministre de l'Economie et des Finances, du Ministre de l'Equipeement et du Ministre de l'Agriculture, du Développement rural et des pêches maritimes n°548-98 du 21 Août 1998 relatif aux redevances d'utilisation de l'eau du domaine public hydraulique pour l'irrigation (Bulletin officiel n° 5914, 3 février 2011, p. 180 à 183) ;
- 537.** Arrêté du Ministre de l'Equipeement n°1650-00 du 20 Chaabane 1421 (17 Novembre 2000) relatif à la fixation du seuil de creusement de puits et de réalisation des forages à l'extérieur des zones d'action des agences de bassins hydrauliques (B O n° 4858, 21 décembre 2000) ;
- 538.** Arrêté conjoint du Ministre de l'Equipeement et du Ministre chargé de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement n°1275-01 du 10 Chaabane 1423 (17 Octobre 2002) définissant la grille de qualité des eaux de surface (B O du 5 décembre 2002) ;
- 539.** Arrêté conjoint du Ministre de l'Equipeement et du Ministre chargé de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de

- l'Environnement n°1276-01 du 10 Chaabane 1423 (17 Octobre 2002)
portant fixation des normes de qualité des eaux destinées à l'irrigation ;
- 540.** Arrêté conjoint du Ministre de l'Équipement et du Ministre chargé de
l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de
l'Environnement n°1277-01 du 10 Chaabane 1423 (17 Octobre 2002)
portant fixation des normes de qualité des eaux superficielles utilisées pour
la production de l'eau potable ;
- 541.** Arrêté conjoint du Ministre chargé l'Aménagement du Territoire, de l'Eau
et de l'Environnement n°2028-03 du 10 Ramadan 1424 (5 Novembre 2003)
fixant les normes de qualité des eaux piscicoles (Bulletin Officiel n° 5196
du 18/03/2004) ;
- 542.** Arrêté conjoint du Ministre de l'Intérieur, du Ministre des Finances et de la
privatisation et du Ministre chargé de l'Aménagement du Territoire, de
l'Eau et de l'Environnement n°2283-03 du 29 Chaoual 1424 (24 décembre
2003) relatif aux redevances d'utilisation de l'eau du domaine public
hydraulique pour l'approvisionnement en eau des populations (BO n° 5178,
15 janvier 2004, p. 132) ;
- 543.** Arrêté conjoint du Ministre de l'Intérieur, du Ministre de l'Aménagement
du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, du Ministre des Finances et

de la Privatisation, du Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à Niveau de l'Economie, du Ministre de l'Energie et des Mines et du Ministre du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie sociale n°1180-06 du 15 Joumada I 1427 (12 Juin 2006) fixant les taux de redevances applicables aux déversements des eaux usées et définissant l'unité de pollution.

544. Arrêté conjoint du Ministre de l'Intérieur, du Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement et du Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à Niveau de l'Economie n°1606-06 du 25 Joumada II 1427 (25 Juillet 2006) portant fixation des valeurs limites spécifiques de rejet des industries de la pâte à papier, du papier et du carton ;

545. Arrêté conjoint du Ministre chargé de l'Intérieur, du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, du Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies et du Ministre de l'Artisanat n°2942-13 du 1er Hija 1434 (07 Octobre 2013) fixant les valeurs limites générales de rejet dans les eaux superficielles ou souterraines ;

546. Arrêté du Ministre de l'équipement n°1647-00 du 17 novembre 2000 relatif à la fixation du seuil de prélèvement d'eau dans la nappe souterraine à

- l'intérieur de la zone d'action de l'agence du bassin hydraulique de l'oumer-bia (B.O n°4858 du 21 décembre 2000, P 1144) ;
- 547.** Arrêté du Ministre de l'équipement n° 1648-00 du 17 novembre 2000 relatif à la fixation du seuil de prélèvement d'eau dans la nappe souterraine à l'extérieur des zones d'action des agences de bassins hydrauliques (B.O n°4858 du 21 décembre 2000, P 1144) ;
- 548.** Arrêté du Ministre de l'équipement n°1649-00 du 17 novembre 2000 relatif à la fixation du seuil de creusement de puits et de réalisation des forages à l'intérieur de la zone d'action de l'agence du bassin hydrauliques de l'Oumer-bia (B.O n° 4858 du 21 décembre 2000, P 1145) ;
- 549.** Arrêté du Ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat n° 958-00 du 31 juillet 2000 portant homologation de normes marocaines (relatives aux eaux) (B.O n° 4828 du 7 septembre 2000) ;
- 550.** Arrêté du Ministre de l'équipement n° 1650-00 du 17 novembre 2000 relatif à la fixation du seuil de creusement de puits et de réalisation des forages à l'extérieur des zones d'action des agences de bassins hydrauliques (B.O n°4858 du 21 décembre 2000, P 1145) ;
- 551.** Arrêté du 5 mars 1953 du Directeur de la santé publique et de la famille pris pour l'application des dispositions des articles 3,8 et 19 de l'A.V. du 3

février 1953 portant réglementation de l'exploitation et de la vente des eaux minérales naturelles et des eaux dites « de source » ou « de table » originaires de la zone française de l'Empire chérifien, et de la vente des eaux minérales importées (B.O du 6 mars 1953, P 340) ;

552. Arrêté du 5 mars 1953 du Directeur de la santé publique et de la famille pour l'application des dispositions de l'article 10 du dahir du 20 mars 1951 portant réglementation de l'exploitation et de la vente des eaux minérales naturelles et des eaux dites « de source » ou « de table » originaires de la zone française de l'Empire chérifien et de la vente des eaux minérales importées (B.O du 6 mars 1953, P 341) ;

553. Arrêté du 6 décembre 1955 du Directeur de l'agriculture et des forêts déterminant les conditions d'utilisation des eaux grasses des déchets de viande ou de salaisons constituant des résidus de cuisine (B.O du 20 janvier 1956, P 62) ;

554. Circulaire conjointe du M.A.R.A et du M. Santé, n° 1 du 9 mai 1983, relative aux critères microbiologiques d'usage pour les eaux minérales naturelles ;

555. Circulaire N°0013/DE1106/05/92, relative aux Normes de qualité des eaux de boisson ;

- 556.** Circulaire N°0014/DE1106/05/92, relative au Recrutement du personnel occasionnel et journalier pour la désinfection des points d'eau ;
- 557.** Circulaire N°0019/DE10, du 11/06/92, relative aux Campagne de sensibilisation pour la prévention des maladies hydriques ;
- 558.** Circulaire N°1188/DE/10, du 15/06/92, relative aux Campagne de sensibilisation pour la prévention des maladies hydriques ;
- 559.** Circulaire N°0311339/De/11, 18/08/92, relative au Contrôle et surveillance des Eaux de Boisson ;
- 560.** Circulaire N°010/DE/1105/04/93, relative aux Directives de Contrôle et de Surveillance Sanitaire en matière d'Eau et d'Assainissement ;
- 561.** Circulaire du Ministre de la Santé Publique n° 29 du 27 décembre 1993 au sujet de la procédure réglementaire en matière d'importation des eaux minérales naturelles ;
- 562.** Circulaire N°014/DE/1128/04/93, relative au Plan d'action sur l'hygiène du milieu pour la prévention des maladies à transport hydrique ;
- 563.** Circulaire N°20/De/1001/07/93, relative à la Lutte contre le choléra ;
- 564.** Circulaire N°12/DE9327/12/93, relative aux procédures réglementaires en matière d'importation des eaux minérales naturelles ;

- 565.** Circulaire N°6/DE/1126/04/94, relative à la Prévention des maladies à transport hydriques (M.T.H.) ;
- 566.** Circulaire N°021/DE/11, 24/06/94, relative à la Lutte contre le choléra.
- 567.** Circulaire N°220/CAB10/04/95, relative à la Prévention et la lutte contre les maladies hydriques ;
- 568.** Circulaire N°719/01/96, relative au Comité technique du thermalisme ;
- 569.** Circulaire N°11/DE/1005/02/96, relative aux Inondations et prévention des maladies ;
- 570.** Circulaire N°55/DE/10, 21/08/96, relative à la Prévention et la lutte contre les maladies hydriques ;
- 571.** Circulaire N°35/DELM/OO03/06/96, relative au Plan d'action de surveillance et de lutte contre les maladies à transport hydrique et/ou alimentaire ;
- 572.** Circulaire N°2087/DELM/12, 28/11/96, relative à la Fiche d'information sur les sources d'eaux naturelles ;
- 573.** Circulaire N°97/DE LM/11, 27/04/01, relative à l'Hygiène des points d'eau en milieu rural ;
- 574.** Circulaire N° 01184/DELM/11, 26/07/02, relative au Renforcement des analyses physico-chimiques des eaux de boisson ;

575. Circulaire N° 25 /DELM/00, 27/05/03, relative à la Surveillance et lutte contre les Maladies à Transport Hydrique et/ou Alimentaire ;
576. Circulaire N° 14/DELM/00, 12/04/05, relative à la Prévention et lutte contre les maladies à transport hydrique et/ou alimentaire.

Maladies contagieuses et Toxi-Infections Alimentaires Collectives TIAC

La lutte contre les maladies contagieuses et les Toxi-infections alimentaires collectives TIAC sont régies par les textes suivants :

577. Décret Royal portant loi n° 554-65 du 26 juin 1967 rendant obligatoire la déclaration de certaines maladies et prescrivant les mesures prophylactiques propres à enrayer ces maladies (B.O n° 2853 du 5/07/1967, P 737) ;
578. Arrêté du ministre de la santé publique n° 683-95 du 30 chaoual 1415 (31 mars 1995) fixant les modalités d'application du décret royal n° 554-65 du 17 rabii I 1387 (26 juin 1967) portant loi rendant obligatoire la déclaration de certaines maladies et prescrivant des mesures prophylactiques propres à enrayer les maladies (B.O n°4344 - 27 chaabane 1416 (18-1-96) ;

- 579.** Arrêté du Ministre des affaires sociales n° 2822-97 du 7 novembre 1997 complétant l'arrêté du Ministre de la santé publique n° 683-95 du 31 mars 1995 fixant les modalités d'application du décret royal n° 554-65 du 26 juin 1967 portant loi rendant obligatoire la déclaration de certaines maladies et prescrivant des mesures prophylactiques propres à enrayer les maladies (B.O n° 4544 du 18 décembre 1997, P 1124) ;
- 580.** Arrêté du Ministre de la santé n° 1715-00 du 30 novembre 2000 complétant l'arrêté du Ministre de la santé n° 683-95 du 3 mars 1995 fixant les modalités du décret Royal n°554-65 du 26 juin 1967 portant loi rendant obligatoire la déclaration de certaines maladies et prescrivant des mesures prophylactiques à enrayer les maladies (B.O n° 4878 du 1er mars 2001) ;
- 581.** Arrêté du ministre de la santé n° 1020-03 du 23 mai 2003 complétant l'arrêté n° 683-95 fixant les modalités d'application du décret royal portant loi rendant obligatoire la déclaration de certaines maladies (BO n° 5122, du 3 juillet 2003) ;
- 582.** Arrêté du ministre de la santé n° 2380-09 du 07-09-2009 complétant l'arrêté n° 683-95 fixant les modalités d'application du décret royal portant loi rendant obligatoire la déclaration de certaines maladies (BO n° 5774, du 1^{er} octobre 2009, P1333) ;

- 583.** Arrêté conjoint du ministre de l’agriculture, de la pêche maritime, et du ministre de la santé n°293-19 du 15 février 2019 fixant la liste et les limites des critères microbiologiques autorisées dans les produits alimentaires (BOn°6796 du18/07/2019, page 1686) ;
- 584.** Circulaire N° 45 DELM/36, Toxi-infections alimentaires collectives (T.I.A.C.) ;
- 585.** Circulaire conjointe des Ministères de l’Intérieur et de la Santé publique n° 220 du 10 avril 1994 au sujet de la prévention et de la lutte contre les maladies hydriques.

Répressions des Fraudes et falsifications

La répression des fraudes et des falsifications sur les produits alimentaires est régie par les textes suivants :

- 586.** Dahir du 26 mars 1914 sur la répression des infractions aux arrêtés pris par le pacha et le caïd (B.O n° 75 du 3 avril 1914) ;
- 587.** Dahir du 1^{er} mai 1914 relatif au serment des agents verbalisateur (B O n° 82 du 22/05/1914 (22 mai 1914) ;

- 588.** Dahir du 23 Kaada 1332 (14 octobre 1914) sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles (B.O n° 105 du 26 octobre 1914) ;
- 589.** Dahir du 25 septembre 1918 rendant exécutoires des conventions et arrangements internationaux concernant la répression des fraudes, à l'importation, des fausses indications de provenance de marchandises (B.O. 11 novembre 1918) ;
- 590.** Dahir du 11 mars 1925 complétant le dahir du 14 octobre 1914 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et la répression des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles (B.O. 25 mars 1925) ;
- 591.** Dahir du 5 décembre 1928 portant abrogation des articles 32 à 44 du 14 octobre 1914 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles (B.O. 29 janvier 1929) ;
- 592.** Dahir du 27 avril 1934 modifiant le dahir du 5 décembre 1928 portant abrogation des articles 32 à 44 du dahir du 14 octobre 1914 (B.O. 8 juin 1934) ;

- 593.** Dahir du 26 décembre 1952 modifiant et complétant le dahir du 14 octobre 1914 (B.O.16 janvier 1953) ;
- 594.** Dahir du 1er septembre 1944 (13 ramadan 1363) tel qu'il a été complété et modifié par le dahir n° 1-88-241 du 6 hijra 1413 (28 mai 1993) portant promulgation de la loi n° 32-86 relatif au fonctionnement du contrôle technique de la fabrication, du conditionnement et de l'exportation marocains (B.O n° 1664 du 15/9/1944) ;
- 595.** Dahir n°1-59-285 du 16 octobre 1959 portant abrogation de l'art 25 du dahir du 14 octobre 1914 (B.O. 30 octobre 1959) ;
- 596.** Dahir portant loi n°1-75-152 du 16 février 1977 complétant le dahir du 14 octobre 1914 (voir ci-dessus) (B.O. 20 avril 1977) ;
- 597.** Dahir n°1-82-70 du 28 chaabane 1402 (21 mai 1982) portant promulgation de la loi n°002-82 relative aux attributions des mohtassebs et des oumanas des corporations (B.O du 7 juillet 1982) ;
- 598.** Dahir n °1-83-108 du 5 octobre 1984 portant promulgation n°13-83 relative à la répression des fraudes sur les marchandises (B.O. n°3777 du 20 mars 1985, page 152) ;
- 599.** Décret Royal n°129-68 du 28 chaoual 1387 (29 janvier 1968) portant institution d'une commission interministérielle permanente pour le contrôle

alimentaire et la répression des fraudes dans la vente des marchandises (B.O n°2913 du 28 août 1968, page 880) ;

600. Décret du 15 octobre 1957 modifiant l'A.V du 1^{er} septembre 1944 relatif à l'application du contrôle technique de la fabrication, du conditionnement et de l'exportation marocains (B.O.8 novembre 1957) ;

601. Décret n°2-58-756 du 16 août 1958 complétant l'A.V du 2 janvier 1915 précisant les conditions dans lesquelles les produits doivent être présentés aux consommateurs et assurant la loyauté de la vente dans le commerce des marchandises (B.O.29 août 1958) ;

602. Décret n°1153-66 du 26 jan 1970 portant réglementation pour l'application du dahir du 14 octobre 1914, sur la répression des fraudes, en ce qui concerne la fabrication et la vente de la margarine. (B.O. 4 février 1970) ;

603. A.V. du 6 décembre 1928 (22 Joumada II 1347) relatif à l'application du dahir du 14 octobre 1914 sur la répression des fraudes (B.O.29 janvier 1929) ;

604. A.V. du 1^{er} septembre 1944 relatif à l'application du contrôle technique de la fabrication, du conditionnement et de l'exportation marocains, et les textes qui l'ont modifié et complété (B.O.15 septembre 1944) ;

- 605.** A.V. du 25 décembre 1951 complétant l'A.V du 6 décembre 1928 relatif à l'application du dahir du 14 octobre 1914 (B.O.25 janvier 1952) ;
- 606.** Arrêté du ministre de l'agriculture du 20 février 1959 étendant à l'ancienne zone de protectorat espagnol et à la province de Tanger la législation et la répression des fraudes (B.O. n° 2421 du 20 mars 1959) ;
- 607.** Arrêté n°1434-80 du 5 janvier 1981 établissant la liste des laboratoires officiels chargés, pour 1981, de procéder aux contre-expertises en matière de répression des fraudes (B.O.21 janvier 1981) ;
- 608.** Arrêté n° 126-82 du 16 février 1982 établissant la liste des laboratoires officiels charges, pour 1982, de procéder aux contre-expertises en matière de répression des fraudes (B.O. 3 mars 1982) ;
- 609.** Arrêté. n° 17-83 du 5 janvier 1983 établissant la liste des laboratoires officiels chargés, pour 1983, de procéder aux contre-expertises en matière de répression des fraudes (B.O. 2 février 1983) ;
- 610.** Arrêté n°1032-84 du 1^{er} octobre établissant la liste des laboratoires officiels (B.O.7 novembre 1984) ;
- 611.** A.D. du 2 sep 1944 fixant les modalités d'application de l'A.V du 1^{er} sep 1944 (B.O. 15 septembre 1944) ;

- 612.** A.D. du 1er septembre 1926 agréant certains agents du service des douanes et régies pour opérer les prélèvements nécessaires à la répression des fraudes et des falsifications (B.O.21septembre1926) ;
- 613.** Arrêté du directeur général de l'agriculture, du commerce et de la colonisation du 10 juillet 1925 déterminant les quantités à prélever pour la constitution des échantillons de denrées alimentaires (B.O. n° 666 du 25 juillet 1925) ;
- 614.** Circulaire interministérielle n°46 du 08 avril 1996 relative à la lutte contre la fraude sur la qualité.

Inspection des établissements alimentaires et surveillance des marchés

L'inspection des établissements alimentaires et la surveillance des marchés sont régies par les textes suivants :

- 615.** Dahir n°1-82-208 du 5 octobre 1984 portant promulgation de loi 35-79 relative à la réglementation des prix et des conditions de détention et de la vente des produits et marchandises (B. O n°3766 du 2 janvier 1985) ;

- 616.** Dahir n° 1-10-15 du 26 safar 1431 (11 février 2010) portant promulgation de la loi n° 12-06 relative à la normalisation, à la certification et à l'accréditation (BO n°5822 du 18/03/2010, P 222-229) ;
- 617.** Dahir n° 1-11-140 du 16 ramadan 1432 (17 août 2011) portant promulgation de la loi n° 24-09 relative à la sécurité des produits et des services et complétant le dahir du 9 ramadan 1331 (12 août 1913) formant code des obligations et des contrats (B O N°.5984- 8 kaada 1432 (6-10-2011, P 2166) ;
- 618.** Décret Royal n°129-68 du 28 chaoual 1387 (29 janvier 1968) portant institution d'une commission interministérielle permanente pour le contrôle alimentaire et la répression des fraudes dans la vente des marchandises (B.O n°2913 du 28 août 1968, page 880) ;
- 619.** Décret n°2-03-140 du 6 hija 1425 (17 janvier 2005) portant création du Comité national du Codex Alimentarius (B.O n°5288 du jeudi 3 février 2005, page 131) ;
- 620.** Décret n° 2-12-502 du 2 regeb 1434 (13 mai 2013) pris pour l'application du titre premier de la loi n° 24-09 relative à la sécurité des produits et des services et complétant le dahir du 9 ramadan 1331 (12 août 1913) formant code des obligations et des contrats (B O n° 6158, du 6 juin 2013 P1972) ;

- 621.** Décret n°2-16-535 du 10 safar 1438 (10 novembre 2016) relatif à l'interdiction d'importation des enveloppes et couvertures en plastique ayant été utilisés dans la production agricole (BO n°6522 du 1er décembre 2016, page 1886) ;
- 622.** A.V. du 9 décembre 1943 relatif à l'inspection des pharmacies, herboristes, usines et dépôts de médicaments et produits de pharmaceutiques et des magasins de droguistes, épiciers, coiffeurs et parfumeurs (B.O.24 déc. 1943) ;
- 623.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n°864-75 du 8 chaoual 1397 (22 septembre 1977) relatif à la composition et aux attributions du Comité national de la sélection des semences et des plants (BO n°3388 du 05/10/1977, page 1084) ;
- 624.** Arrêté ministériel n° 1280-88 du 26 octobre 1988 portant modification de la nomenclature générale des produits (B.O du 2 novembre 1988, P 352) ;
- 625.** Arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° 1367-99 du 19 juillet 1999 portant modification de la nomenclature générale des produits (B.O n° 4732 du 7 octobre 1999) ;
- 626.** Arrêté du Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Eaux et Forêts n°354-02 du 24 safar 1423 (8 mai 2002) fixant la composition, le

fonctionnement et les attributions du comité national du lait (BO. N°5010 du 06/069/2002, page 682) ;

- 627.** Arrêté du ministre de l'agriculture, du développement rural et des eaux et forêts n°1579-02 du 8 rejeb 1423 (16 septembre 2002) fixant la composition, les attributions et le fonctionnement du comité consultatif de la protection des obtentions végétales (B O n° 5051 du 21 chaabane 1423 (28 octobre 2002) ;
- 628.** Arrêté ministériel n° 3229-13 du 11 moharrem 1435 (15 novembre 2013) relatif aux modalités de notification des produits et services ne répondant pas aux exigences de sécurité (B O n°6228 du 6 février 2014, P588) ;
- 629.** Arrêté ministériel n° 3228-13 du 11 moharrem 1435 (15 novembre 2013) relatif au marquage de conformité (B.O n° 6218, du 6 janvier 2014, P62) ;
- 630.** Arrêté ministériel n° 2361-13 du 22 moharrem 1435 (26 novembre 2013) relatif aux modalités d'exécution du retrait, du rappel et de la destruction des produits (B O n°6228 du 6 février 2014) ;
- 631.** Arrêté du Ministre de l'industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique, n° 3873-13 du 22 safar 1435 (26 décembre 2013) relatif à l'agrément des organismes d'évaluation de la conformité (B.O n° 6306 -12 moharrem 1436 (6-11-2014, P4455)) ;

- 632.** Arrêté ministériel n° 1679-14 du 12 regeb 1435 (12 mai 2014) relatif aux modalités de mise en œuvre des obligations liées à l'obligation générale de sécurité des produits et services (B.O n° 6274 – 19 ramadan 1435 (17-7-2014, P7301)) ;
- 633.** Arrêté du ministre de l'industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique n°6-14 du 29 safar 1435 (2 janvier 2014) fixant les mentions obligatoires, la forme et les modalités d'apposition de l'étiquette sur les biens ou les produits dans le secteur du commerce et de l'industrie (B O n°6288 du 4 Septembre 2014 (8 Kaada 1435) ;
- 634.** Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°141-18 du 22 rabii II 1439 (10 janvier 2018) fixant les méthodes et techniques de contrôle de la conformité des produits primaires, des produits alimentaires et des aliments pour animaux à l'importation.) (BO n°6706 du 06/09/2018, page 1616) ;
- 635.** Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 13 juillet 1948 relatif à l'agréeage des usines et ateliers fabriquant, transformant, conditionnant ou stockant des produits alimentaires soumis au contrôle technique à la fabrication et au conditionnement de l'office chérifien de contrôle et d'exportation, et aux normes hygiéniques auxquelles doivent

satisfaire ces ateliers et usines et auxquelles leur personnel doit se conformer, tel qu'il a été modifié et complété par les arrêtés des 17 août 1953 et 20 août 1962) ;

636. Circulaire du Ministre de l'Intérieur n° 7954 du 1 novembre 1974 au sujet du contrôle sanitaire des établissements publics ;

637. Circulaire du Ministre de la santé publique n°3441 du 12 septembre 1978 relative au de l'hygiène des établissements touristiques ;

638. Circulaire du Ministre de la santé publique n°674 du 13 février 1979 au sujet du contrôle de l'hygiène des usines alimentaires.

Normalisation industrielle

La normalisation industrielle des produits alimentaires sont régis par les textes suivants :

- 639.** Dahir n°1-70-157 du 30 juillet 1970 relatif à la normalisation industrielle en vue de la recherche de la qualité et de l'amélioration de la productivité (B.O. N°302 du 14 octobre 1970) ;
- 640.** Décret n° 2-70-314 du 8 octobre 1970 fixant la composition et les attributions des organismes chargés de la normalisation industrielle en vue de la recherche de la qualité et de l'amélioration de la productivité (B.O.17 février 1971) ;
- 641.** Décret n° 2-79-437 du 12 septembre 1979 relatif à la marque de conformité aux normes marocaines (B.O.26 septembre 1979) ;
- 642.** Arrêté du Ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat n°1616-98 du 28 juillet 1991 portant homologation de la norme marocaine n° 08-0-0020 relative aux directives pour l'application du système de l'analyse des risques ;
- 643.** Arrêté conjoint n° 376-00 du 7 avril 2000 portant homologation de normes marocaines (relatives au denrées alimentaires) (B.O n°4814 du 20 juillet 2000).

Métrologie

Les appareils de mesure des échantillons et de pesage des produits alimentaires sont régis par les textes suivants :

- 644.** Dahir n° 1-56-193 du 28 Rabia ii 1407 (31 décembre 1986), portant promulgation de la loi n° 2.79 relatives aux unités de mesure, telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 22-03 promulguée par le dahir n° 1-03-206 du 16 ramadan 1424 (11 novembre 2003) (B O n° 3861, du 18-3-87 P70 et n°5184 du 5 février 2004, P154) ;
- 645.** Décret n° 2-05-813 du 25 Joumada i 1430 (21 mai 2009) relatif au contrôle des instruments de mesure tel qu'il a été complété par le décret n° 2-10-347 du 27 hija 1431 (4 décembre 2010) relatif au contrôle des instruments de mesure (B.O. n° 5744 du 18-6-2009 p. 975) ;
- 646.** Décret n° 2-10-494 du 23 moharrem 1432 (29 décembre 2010) instituant une rémunération des services rendus par le ministère de l'industrie, du commerce et des nouvelles technologies à l'occasion du contrôle des instruments de mesure et de l'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité tel qu'il a été complété par le décret n° 2-14-129 du 2 joumada ii 1432 (2 avril 2014) (B.O n°6252, du 1-5-2014, P3036) ;

- 647.** Arrêté du ministre de l'industrie, du commerce et des nouvelles technologies n° 2166-10 du 6 chaabane 1431 (19 juillet 2010) relatif aux instruments de pesage à fonctionnement automatique ;
- 648.** Arrêté du ministre de l'industrie, du commerce et des nouvelles technologies n° 2167-10 du 6 chaabane 1431 (19 juillet 2010) relatif aux instruments de pesage à fonctionnement non automatique (B.O n° 5880, du 7 octobre 2010, P1881) ;
- 649.** Arrêté du ministre de l'industrie, du commerce et des nouvelles technologies n° 972-10 du 17 kaada 1431 (26 octobre 2010) fixant les modalités d'application des articles 17, 20, 30, 33 et 42 du décret n° 2-05-813 du 25 joumada i 1430 (21 mai 2009) relatif au contrôle des instruments de mesure ;
- 650.** Arrêté du ministre de l'industrie, du commerce et des nouvelles technologies n°135-11. Du 2 safar 1432 (7 janvier 2011) relatif aux mesures de masse « poids » ;
- 651.** Arrêtés du ministre de l'industrie, du commerce et des nouvelles technologies n° 136-11 du 2 safar 1432 (7 janvier 2011) relatif aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau ;

- 652.** Arrêté du ministre de l'industrie, du commerce et des nouvelles technologies n° 430-12 du 6 ramadan 1433 (26 juillet 2012) relatif aux mesures de capacité pour liquides ;
- 653.** Arrêté du ministre de l'industrie, du commerce et des nouvelles technologies n° 431-12 du 6 ramadan 1433 (26 juillet 2012) relatif aux mesures de capacité pour grains ;
- 654.** Arrêté du ministre de l'industrie, du commerce et des nouvelles technologies n° 432-12 du 6 ramadan 1433 (26 juillet 2012) relatif aux instruments de mesure de la masse à l'hectolitre des céréales ;
- 655.** Arrêté du ministre de l'industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique n° 2675-14 du 19 ramadan 1435 (17 juillet 2014) relatif aux citernes, conteneurs et réservoirs récipients-mesures ;
- 656.** Arrêté du ministre de l'industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique et du ministre de l'économie et des finances n°2435-14 du 9 ramadan 1435 (7 juillet 2014) fixant les tarifs des prestations des services rendus à l'occasion du contrôle des instruments de mesure et de l'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité ;
- 657.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°3871-15 du 8 safar 1437(20 novembre 2015) fixant les modalités d'indication de la

quantité nette et du poids net égoutté de certains produits et l'indication du lot de production ou de fabrication ou de conditionnement auquel appartient le produit préemballé (BO n°6466 du 19/05/2016, page 762).

Laboratoires d'analyses, prélèvements

Les prélèvements des échantillons alimentaires et leur analyse aux laboratoires sont régis par les textes suivants :

- 658.** Dahir n 1-83-179 du 5 octobre 1964 portant promulgation de la loi n° 22-82 relative au Laboratoire officiel d'analyses et de recherches chimiques de Casablanca (BO n°3771, du 15 jourmada I 1405 (6 février 1985)) ;
- 659.** Décret n° 2-84-31 du 21 janvier 1985 pris pour l'application de la loi n° 22-82 relative au laboratoire officiel d'analyses et de recherches chimiques de Casablanca, promulguée par dahir n° 1-83-179 du 5 octobre 1984. BO n° 3771 du 15 jourmada I 1405 (6 février 1985) ;
- 660.** Décret n° 2-95-25 du 13 moharrem 1418 (20 mai 1993), fixant la liste des laboratoires habilités à faire des analyses au titre de la répression des fraudes (B.O n°4488 du 05/06/1997, page 562) ;

- 661.** Décret n°44-88 du 5 juin 1997 qui certifie le laboratoire de l'Institut pasteur du Maroc : le laboratoire officiel pour les analyses microbiologiques et biologiques des produits alimentaires (BO N° 4488 du 05 Juin 1997) ;
- 662.** Arrêté du directeur général de l'agriculture, du commerce et de la colonisation du 10 juillet 1925 déterminant les quantités à prélever pour la constitution des échantillons de denrées alimentaires (BO. N°666 du 28 juillet 1925, page 1283) ;
- 663.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°3873-15 du 8 safar 1437 (20 novembre 2015) fixant la liste des laboratoires privés agréés par l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires (BO n°6428 du 07 janvier 2016, page 15) ;
- 664.** Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime et du ministre de la santé n°1643-16 du 23 chaabane 1437 (30 mai 2016) fixant les limites maximales autorisées des contaminants dans les produits primaires et les produits alimentaires (BO n°6514 du 03/11/2016, page 1681) ;
- 665.** Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts et du ministre de la santé n°2454-

17 du 3 jourmada II 1439 (20 février 2018) fixant les limites maximales autorisées de résidus des produits pharmaceutiques dans les produits primaires et les produits alimentaires (BO n°6666 du 19/04/2018, page 1029) ;

666. Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts et du ministre de la santé n°293-19 du 9 jourmada II 1440 (15 février 2019) fixant la liste et les limites des critères microbiologiques autorisées dans les produits primaires et les produits alimentaires (BOn°6796 du 18/07/2019, page 1686) ;

667. Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°1597-20 du 27 chaoual 1441 (19 juin 2020) relatif à la reconnaissance des laboratoires pour la réalisation des analyses d'autocontrôle (BO n°6996 du 17 juin 2021, page 958) ;

668. Arrêté du Directeur Général de l'Agriculture du commerce et de la Colonisation du 10 juillet 1925, déterminant les quantités à prélever pour la constitution des échantillons de denrées alimentaires (B.O n°666 du 25 juillet 1925, P1283).

Transport de denrées périssables

Le transport des denrées alimentaires périssables est régi par les textes suivants :

- 669.** Décret n°2-97-177 du 23 mars 1999 relatif au transport des denrées périssables (BO n°4682 du 15/04/1999, page 202) ;
- 670.** Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et du développement rural et du ministre de l'équipement et du transport n°1196-03 du 10 rabii I 1425 (30 avril 2004) relatif aux normes auxquelles doivent satisfaire les engins de transport isothermes, réfrigérants ou frigorifiques, et fixant les méthodes d'essai et de contrôle qui seront appliquées à ces engins, les conditions d'attribution, les modèles des certificats d'agrément ou d'attestation de conformité, les marques d'identification à apposer sur lesdits engins et la nature des documents qui doivent les accompagner au cours de leur déplacement (BO. N°5222 du 17/06/2004, page 943) ;
- 671.** Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, du ministre de l'équipement, du transport, de la logistique et de l'eau et du ministre de l'industrie, de l'investissement, du commerce et de l'économie numérique n°3283- 17 du 16 ramadan 1440 (22 mai 2019) fixant les conditions d'hygiène applicables

au transport des produits alimentaires et des aliments pour animaux
(BO n°6784 du 06/06/2019, page 1044).

Equipements de froid et ustensiles de préparation

L'utilisation du froid et ustensiles de préparation dans le domaine de l'hygiène alimentaire sont régis par les textes suivants :

- 672.** Dahir du 4 juillet 1944 concernant les ustensiles de cuisine et de table servant à la préparation et l'utilisation des aliments (BO. N°1656 du 21/07/1944, page 431) ;
- 673.** Dahir du 23 Kaada 1332 (14 octobre 1914) sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles (BO n°105 du 26 octobre 1914, page 793) ;
- 674.** A.V. du 4 février 1953 relatif à la création d'une commission consultative de froid (B.O. du 27 février 1953).

Hygiène alimentaire au niveau des Etablissements scolaires et universitaire

L'hygiène alimentaire au niveau des établissements scolaires est régie par les textes suivants :

- 675.** Dahir du 8 avril 1941 relatif à certains établissements concernant la jeunesse. (Colonies de vacances) (B.O du 30 mai 1941, P610) ;
- 676.** Dahir portant loi n° 1-75-398 du 10 chaoual 1395 (16 octobre 1975) portant création d'universités (B On° 3286 du 22/10/1975) ;
- 677.** Dahir n° 1-00-199 du 15 safar 1421 (19 mai 2000) portant promulgation de la loi n° 01-00 portant organisation de l'enseignement supérieur B.O N° 4800 du 1er juin 2000 ;
- 678.** Dahir n° 1-05-152 du 11 moharrem 1427 (10 février 2006) portant réorganisation du Conseil Supérieur de l'Enseignement, tel qu'il a été abrogé et modifié par le Dahir n° 1-07-191 du 19 kaada 1428 (30 novembre 2007) (Bulletin officiel, 2006-02-16, n°5396, pp. 261-265) ;
- 679.** Décret n° 2-90-554 2 rejeb 1411 (18 janvier 1991) relatif aux établissements universitaires et aux cités universitaires (B O n° 4086 du 20/02/1991 - Page 57) ;

- 680.** Décret n° 2-01-2327 du 22 rabii 11423 (4 juin 2002) fixant les modalités de désignation des membres du conseil de gestion de l'université (BO n°5016 du 27 juin 2002) ;
- 681.** Décret n° 2-01-2330 du 22 rabii 11423 (4 juin 2002) fixant la composition et le fonctionnement de la commission nationale de coordination de l'enseignement supérieur ainsi que les modalités de désignation de ses membres (B.O n° 5022 - 7 Joumada I 1423 (18-7-2002)) ;
- 682.** Décret n° 2-04-89 du 18 rabii H 1425 (7 juin 2004) fixant la vocation des établissements universitaires, les cycles des études supérieures ainsi que les diplômes nationaux correspondants tel qu'il a été modifié et complété (B.O n° 5222 du 17 juin 2004) ;
- 683.** A.V. du 22 juin 1946 déterminant les modalités d'application du dahir du 8 avril 1941 relatif à certains établissements concernant la jeunesse (B.O du 12 juillet 1946, P 612) ;
- 684.** A.V. du 18 mars 1953 modifiant l'A.V. du 22 juin 1946 déterminant les modalités d'application du dahir du 8 avril 1941 relatif à certains établissements concernant la jeunesse. (Colonies de vacances) (B.O du 17 avril 1953, P 546) ;

- 685.** Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime et du ministre de la santé n°983-13 du 9 jourmada I 1434 (21 mars 2013) fixant les formes et modalités de la surveillance médicale du personnel des établissements et entreprises du secteur alimentaire ainsi que la liste des maladies et infections susceptibles de contaminer les produits alimentaires. (BO. N°6158 du 6 juin 2013, page 1995) ;
- 686.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°1063-15 du 10 jourmada II 1436 (31 mars 2015) fixant la forme et le contenu du registre des visites sanitaires régulières établi par l'exploitant des établissements ou entreprises du secteur alimentaire et du secteur de l'alimentation animale autres que la vente au détail et la restauration collective (BO. N°6378 du 16/07/2015, page 3210).

Contrôle sanitaire aux frontières

Le contrôle sanitaire aux frontières est régi par les textes suivants :

- 687.** Dahir du 5 janvier 1916 portant réorganisation de la police sanitaire maritime (B.O du 13 mars 1916, P 298) ;

- 688.** Dahir du 18 septembre 1954 modifiant le dahir du 5 janvier 1916 portant réorganisation de la police sanitaire maritime (B.O du 15 octobre 1954, P 1382) ;
- 689.** A.V. du 30 mai 1936 portant règlement de la police sanitaire aérienne (B.O du 17 juillet 1936, P 894) ;
- 690.** A.V. du 23 novembre 1946 portant organisation du contrôle sanitaire aux frontières terrestres, maritimes et aériennes (B.O du 6 décembre 1946, P 1107) ;
- 691.** A.V. du 12 mai 1954 fixant la réglementation applicable en matière de certificats de vaccination internationaux (B.O du 9 juillet 1954, P 962) ;
- 692.** Arrêté du 23 février 1959 rendant applicables, à l'ancienne zone de protectorat espagnol et à la province de Tanger, la législation et la réglementation en matière de contrôle sanitaire aux frontières en vigueur en zone sud (B.O du 6 mars 1959, P 444) ;
- 693.** Arrêté du Ministre du transport et de la marine marchande n° 1361-99 du 9 novembre 2000 fixant la liste des aéroports internationaux disposant des services de douane, de police et de contrôle sanitaire aux frontières (B.O n° 4854 du 7 décembre 2000) ;

- 694.** Circulaire du Ministre de la Santé Publique n° 2417/DT/217/292 du 22 novembre 1979, précisant les tâches des officiers de santé affectés aux stations de contrôle sanitaire aux frontières ;
- 695.** Circulaire N°0294/001/092/014, du 08/02/74 relative aux contrôles sanitaires aux frontières ;
- 696.** Circulaire N°0721/cab, du 25/10/79 relative aux contrôles sanitaires aux frontières ;
- 697.** Circulaire N°2417/DT/217/292, du 22/11/79 relative aux contrôles sanitaires aux frontières ;
- 698.** Circulaire N° 41 / DELM/DRC/10 du 06/08/1999, relative à l'Organisation du contrôle sanitaire aux frontières ;
- 699.** Circulaire du Ministre de la Santé n° 41 DELM/DRC/10 du 6 août 1999 au sujet de l'organisation du contrôle sanitaire aux frontières ;
- 700.** Circulaire N°2879/DR/10 Organisation du contrôle sanitaire aux frontières ;
- 701.** Circulaire N°23 DELM/36, 27/MAI/2003, relative au Renforcement du contrôle sanitaire aux frontières.

Pesticides à usage agricole, désinfectants, substances nocives et dangereuses

La commercialisation des Pesticides à usage agricole, désinfectants, substances nocives et dangereuses

- 702.** Dahir du 2 mars 1938 réglementant la manutention et le transport par voies de terres des matières combustibles, des liquides inflammables (autres que les hydrocarbures et les combustibles liquides) des poudres, explosifs, munitions et artifices des gaz comprimés liquéfiés, solidifiés et dissous, des matières vénéneuses, caustiques et corrosives et des produits toxiques ou nauséabonds (B.O du 1er juin 1938, P 852) ;
- 703.** Décret n° 2-59-0370 du 13 juin 1959 rendant obligatoire la désinsectisation des caisses de récoltes d'agrumes (B.O du 26 juin 1959) ;
- 704.** Décret n° 2-99-105 du 18 moharrem 1420 (5 mai 1999) relatif à l'homologation des produits pesticides à usage agricole (B.O. n° 4692 du 20 mai 1999 P 289) ;
- 705.** Décret n° 2-99-106 du 18 moharrem 1420 (5mai 1999) relatif à l'exercice des activités d'importation, de fabrication et de commercialisation de produits pesticides à usage agricole (B.O n° 4692 du 20 mai 1999 P 290) ;

- 706.** Décret n°2-01-416 du 8 jourmada I 1423 19 juillet 2002) réglementant la commercialisation et l'utilisation des nématicides liquides en agriculture (B.O n°5030 du 6 jourmada II 1423 (15 août 2002), page 875) ;
- 707.** Arrêté du 14 janvier 1957 relatif à l'établissement des ordonnances prescrivant les substances vénéneuses du tableau B (B.O du 25 janvier 1957, P 104) ;
- 708.** Arrêté du Ministre de l'agriculture et de la réforme agraire du 15 juin 1965 portant prohibition de la déclaration de mise en vente et de distribution des produits pesticides (B.O du 28 juillet 1965, P 966) ;
- 709.** Arrêté du Ministre de l'agriculture du 30 novembre 1966 relatif à la classification des produits toxiques ;
- 710.** Arrêté du 21 août 1972 relatif à l'autorisation de certains produits pour l'entreposage, la conservation des grains, céréales et légumineuses par certains pesticides ;
- 711.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n°777-72 du 21/08/1972 (21 août 1972) autorisant l'emploi du phosphore d'aluminium pour la désinsectisation des grains de céréales destinés à la semence ou à l'alimentation et déterminant les précautions que doivent prendre les personnes qui l'emploient (BO. N°3129 du 18/10/1972, page 1368) ;

- 712.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n°466-84 du 15 Joumada II 1404 (19 mars 1984) portant réglementation des pesticides organochlorés (BO. N°3729 du 18 avril 1984, page 158) ;
- 713.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n°666-87 du 04 Chaâbane 1407 (03 avril 1987) réglementant les conditions d'emploi en agriculture, du bromure de méthyle destiné à la désinfection des sols nus, par fumigation (BO. N°3894 du 17/06/1987, page 181) ;
- 714.** Arrête du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n°1809-89 du 13 Joumada I 1410 (13 décembre 1989) relatif à la vente et à l'emploi de la deltaméthrine et du piperonyl butoxyde pour la désinsectisation des graines de céréales (BO. N°4057 du 1er août 1990, page 432) ;
- 715.** Arrêté du ministre de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes n°794-00 du 03 Rebi 1421 (06 Juin 2000) relatif à l'organisation d'une formation d'un examen de qualification au profit des techniciens agricoles pour exercer la vente au détail des pesticides à usage agricole (BO. N°4870 du 1er Février 2001, page) ;
- 716.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°2290-14 du 27 chaabane 1435 (25 juin 2014) fixant les conditions d'emploi de la

phosphine liquéfiée pour la désinsectisation par fumigation (BO n°6336 du 19/02/2015, page 926) ;

717. Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts et du ministre de la santé n°2300-17 du 11 moharrem 1440 (21 septembre 2018) fixant les caractéristiques d'efficacité, de toxicité et de pureté des produits de nettoyage et de désinfection et les conditions de leur utilisation dans les établissements et entreprises du secteur alimentaire et du secteur de l'alimentation animale (BO n°6726 du 15/11/2018, page 1833) ;

718. Arrêté du Directeur général de l'agriculture du 26 mai 1928 concernant l'emploi en agriculture de certains toxiques du tableau A (B.O n° 818 et B.O n° 1349) ;

719. Arrêté du Directeur de l'agriculture du 1er mars 1930 relatif à l'utilisation de la strychnine et des arsenicaux en dératisation. (B.O n° 907 et n°1015).

Etablissements classés (insalubre, incommode ou dangereux)

Les établissements classés insalubre, incommode ou dangereux sont régis par les textes suivants :

- 720.** Dahir du 25 août 1914 portant réglementation des établissements insalubres incommodes ou dangereux (B.O 7 septembre 1914, P 703) ;
- 721.** Dahir du 12 Rabia II 1341 (2 décembre 1922) portant règlement sur l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénéneuses (BO 16 janvier 1923 p 57) ;
- 722.** Dahir du 15 juin 1940 relatif à la fabrication et à la consommation des papiers et cartons ainsi qu'à la récupération des vieux papiers et cartons (B.O n° 1443 21 juin 1940, P 616) ;
- 723.** Dahir du 22 juillet 1953 portant règlement sur l'emploi des appareils à vapeur à terre (B.O 4 septembre 1953, P 1242).
- 724.** Dahir du 10 novembre 1953 réglementant les industries de trituration et de raffinage des huiles comestibles (B.O 4 décembre 1953, P 1779) ;
- 725.** Dahir du 12 janvier 1955 portant règlement sur les appareils à pression de gaz Tel qu'il a été complété par le dahir n° 1-62-302 du 22 chaabane 1382 (18 janvier 1963) (B.O 11 février 1955, P 189) ;

- 726.** Décret n° 2-59-1591 du 18 septembre 1959 modifiant l'A.V. du 13 octobre 1933 portant classement des établissements insalubres, incommodes ou dangereux (B.O 18 décembre 1959, P 2137) ;
- 727.** Décret n° 2-74-643 du 11 mars 1974 complétant l'A.V. du 13 octobre 1933 portant classements des établissements insalubres, incommodes ou dangereux (B.O 20 mars 1974, P 376),
- 728.** A.V. du 6 avril 1932 déterminant les conditions d'agencement et d'exercice des sucreries et raffineries (B O du 15 avril 1932, P 424) ;
- 729.** A.V. du 7 août 1934 modifiant l'arrêté du 13 octobre 1933 portant classement des établissements insalubres incommodes ou dangereux (B.0 31 août 1934, P 869) ;
- 730.** A.V du 27 novembre 1950 modifiant et complétant l'A.V. du 13 octobre 1933 portant classement des établissements insalubres, incommodes ou dangereux (B.O 29 décembre 1950, P 1589) ;
- 731.** A.V. du 27 décembre 1952 relatif à l'admission temporaire des matières destinées à la fabrication des papiers et cartons (B.0 n° 2099 du 16 janvier 1953, P 72) ;

- 732.** A.V. du 28 avril 1954 modifiant l'A.V. du 13 octobre 1933 portant classement des établissements insalubres, incommodes ou dangereux (B.O 9 juillet 1954, P 963) ;
- 733.** Arrêté du 12 février 1935 fixant les prescriptions générales à imposer à divers établissements rangés dans la 3eme catégorie (établissements insalubres, incommodes ou dangereux (B.O 22 février 1935, P 191) ;
- 734.** Arrêté du 25 août 1939, assimilant certains établissements insalubres incommodes ou dangereux de 3ème catégorie aux établissements des deux premières catégories en ce qui concerne leur installation dans les zones réservées à l'habitation (B.O 29 septembre 1939, P 1529) ;
- 735.** Arrêté résidentiel du 1939 prescrivant la déclaration des stocks d'huiles comestibles (B.O n°1404 20 septembre 1939, P 1489) ;
- 736.** Arrêté du 7 Janvier 1941 fixant le régime des fabriques d'huiles végétales des raffineries d'huiles traitant des graisses autres que d'olives d'argan et des savonneries utilisant des huiles autre que d'olives d'argan non préalablement dénaturées (B.O 7 mars 1941, P 265) ;
- 737.** Arrêté du 8 janvier 1950 interdisant l'installation de certaines industries dans les villes municipales et les centres délimités par A.V. avec leurs zones de banlieue ou leurs zones périphériques (B.O 7avril 1950, P 406) ;

- 738.** A.M. du 18 septembre 1959 complétant l'A.D. du 12 février 1935 fixant les prescriptions générales à imposer à divers établissements rangés dans la 3^{ème} classe des établissements insalubres, incommodes ou dangereux (B.O 18 décembre 1959, P 2138 et rectificatif B.O 8 janvier 1960, P 65) ;
- 739.** Arrêté du 8 février 1960 relatif au classement des exploitations à risque cilicogène (B.O 19 février 1960, P 387) ;
- 740.** Arrêté du Directeur Général des Travaux Publics 12 février 1935 portant réglementation des garages de voitures automobiles alimentées par des liquides inflammables et contenant plus de 5 voitures (B.O 22 février 1935, P 194) ;
- 741.** Arrêté du Directeur Général des Travaux Publics 12 février 1935 portant détermination du point d'inflammabilité des liquides et des vernis inflammables (B.O 22 février 1935, P194) ;
- 742.** Arrêté du Directeur Général des travaux Publics 12 février 1935 fixant les prescriptions générales à imposer aux dépôts de liquides inflammables des premières catégories (B.O 22 février 1935, P 196) ;
- 743.** Arrêté du Directeur Général des travaux Publics 12 février 1935 fixant les prescriptions générales à imposer aux dépôts de liquides inflammables de

deuxième catégorie dans la contenance est comprise entre 500 et 7500 Litres (B.O du 2 février 1935, P 198) ;

744. Arrêté du Directeur Général des Travaux Publics 12 février 1935 fixant les prescriptions générales à imposer aux ateliers où l'on emploie des liquides inflammables (B.O 22 février 1935, P 199) ;

745. Arrêté du Directeur Général des Travaux Publics 12 février 1935 portant détermination des conditions que doivent remplir les réservoirs souterrains pour que les liquides inflammables qui y sont emmagasinés ne soient comptés que pour le tiers ou le 5ème de leur volume (B.O 22 février 1935, P 200) ;

746. Arrêté du Directeur Général des finances de 1940 fixant les conditions d'installation, de surveillance et de fonctionnement des établissements procédant au traitement des huiles minérales brutes d'extraction marocaine (B.O n°1427 1 mars 1940, P 233) ;

747. Arrêté du Directeur Général des services économiques du 15 juin 1940 réglementant la fabrication et la consommation des papiers autres que le papier journal et des cartons (B.O n° 1443 21 juin 1940, P 616) ;

- 748.** Arrêté du Directeur des communications de la production industrielle et du travail, prescrivant la déclaration des stocks de soufre (B.O n°1487 du 25 avril 1941, P 399) ;
- 749.** Arrêté du Directeur des Travaux Publics du 25 mars 1949 fixant les modalités d'application de l'article 2 de l'A.V. du 13 octobre 1933 portant classement des établissements insalubres incommodes ou dangereux (B.O n° I 903 du 15 avril 1949, P 497) ;
- 750.** Arrêté du 19 août 1953, du Directeur de la production industrielle et des mines fixant certaines modalités d'application du dahir du 22 juillet 1953 portant règlement sur l'emploi des appareils à vapeur à terre (B.O 4 septembre 1953, P 1247) ;
- 751.** Arrêté du 19 août 1953 arrêté du Directeur de la production industrielle et des mines du 19 août 1953 réglementant la construction, l'entretien et l'établissement des appareils à vapeur à terre (B.O 4 septembre 1953, P 1245) ;
- 752.** Arrêté du 25 juin 1954, arrêté du Directeur des travaux Publics portant réglementation des dépôts de gaz comestibles liquides conservés dans des récipients métalliques sous une pression n'excédant pas 15 Kg/m² à 15 et

rangés dans la 3 classe des établissements insalubres, incommodes ou dangereux (B.O 9 Juillet 1954, P 964) ;

753. Arrêté du 13 janvier 1955 du Directeur de la production industrielle et des mines réglementant la construction de l'emploi des appareils à pression de gaz (B.O 11 février 1955, P 191) ;

754. Arrêté du Directeur de la production industrielle et des mines du 14 janvier 1955, fixant certaines modalités d'application du dahir du 12 janvier 1955 portant règlement sur les appareils à pression de gaz (B.O 11 février 1955, P 193) ;

755. Décision du Président du conseil du 4 février 1960 fixant la somme forfaitaire à verser par le demandeur aux autorisations d'installation d'un établissement insalubre incommode ou dangereux (B.O 12 février 1960, P 336).

Impact Environnemental

Les cultures alimentaires et la production agricole peuvent être impactées par l'environnement et la pollution des sols. Les textes régissant ce secteur sont :

- 756.** Dahir n°1-03-59 du 10 rabii I 1424 (12 mai 2003), portant promulgation de la loi n°11-03 relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement promulguée. B.O n° 5118 du 18 rabii II 1424 (19 juin 2003) ;
- 757.** Dahir n° 1-14-09 du 4 joumada I 1435 (6 mars 2014) portant promulgation de la loi cadre n° 99-12 portant charte nationale de l'environnement et du développement durable. B.O n° 6240 du 18 joumada I 1435 (20 mars 2014) ;
- 758.** Dahir n° 1-15-87 du 29 ramadan 1436 (16 juillet 2015) portant promulgation de la loi n° 81-12 relative au littoral. B.O n° 6404 du 1 moharrem 1437 (15 Octobre 2015) ;
- 759.** Dahir n°1-20-78 du 18 di lhijja 1441 (08 aout 2020), portant promulgation de la loi n°17-49 relative aux études d'impact sur l'environnement. B.O n° 6908 du 23 di lhijja 1441 (13 aout 2020) ;

- 760.** Décret n° 2-95-717 du 10 rejeb 1417 (22 novembre 1996) relatif à la préparation et à la lutte contre les pollutions marines accidentelles. B.O n° 4440 du 8 chaabane 1417 (19 décembre 1996) ;
- 761.** Décret n° 2-04-563 du 5 kaada 1429 (4 novembre 2008) relatif aux attributions et au fonctionnement du comité national et des comités régionaux des études d'impact sur l'environnement. B.O. n° 5684 du (20 novembre 2008) ;
- 762.** Décret n° 2-04-564 du 5 kaada 1429 (4 novembre 2008) fixant les modalités d'organisation et de déroulement de l'enquête publique relative aux projets soumis aux études d'impact sur l'environnement. B.O. n° 5684 du 21 kaada 1429 (20 novembre 2008) ;
- 763.** Décret n°2-15-769 du 3 rabii I 1437 (15 décembre 2015) fixant la composition, le nombre des membres, les attributions et les modalités de fonctionnement de la commission nationale de la gestion intégrée du littoral et des commissions régionales ainsi que les modalités d'élaboration du plan national et des schémas régionaux du littoral. B.O n° 6428 du 26 rabii I 1437 (07 janvier 2016) ;

- 764.** Décret n° 2-14-782 du 30 rejev 1436 (19 mai 2015) relatif à l'organisation et aux modalités de fonctionnement de la police de l'environnement (B.O n° 6366 du 16 chaabane 1436 (4 juin 2015) ;
- 765.** Décret n°2-19-452, du 14 do lkaida 1440 (17 Juillet 2019), relatif à l'organisation de la commission nationale du développement durable (B.O n°6799, du 19 juillet 2019) ;
- 766.** Décret n° 2-19-721 du 3 ramadan 1441 (27 avril 2020) portant création de la commission nationale des changements climatiques et de la diversité biologique. B.O n° 6880 du 13 ramadan 1441 (7 mai 2020) ;
- 767.** Décret n° 2.21.965 du 16 Chaoual 1443 (17 mai 2022) d'adoption du Plan National du Littoral (B.O n° 7096 du 1 dhou Al qida 1441 (02 Juin 2022) ;
- 768.** Arrêté du premier ministre n° 3-3-00 du 17 jourmada I 1424 (16 juillet 2003) portant application du décret n° 2-95-717 du 10 rejev 1417 (22 novembre 1996) relatif à la préparation et à la lutte contre les pollutions marines accidentelles. B.O n° 5132 du 8 jourmada II 1424 (07 aout 2003) ;
- 769.** Arrêté conjoint du secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement, chargé de l'eau et de l'environnement et du ministre de l'économie et des finances n° 636-10 du 7 rabii I 1431 (22 février 2010) fixant les tarifs de rémunération des

services rendus par l'administration afférents à l'enquête publique relative aux projets soumis aux études d'impact sur l'environnement. B.O n° 5830 du 29 rabii II 1431 (15 avril 2010) ;

770. Circulaire conjointe n°D1998, du 17 mars 2009, relative à la mise en œuvre des décrets d'application de la loi 12.03.

Protection du consommateur

La protection de la santé des consommateurs vis-à-vis des risques d'origine alimentaires est régie par les textes suivants :

771. Dahir n°1-11-03 du 14 rabii I 1432 (18 février 2011), portant promulgation de la loi n°31-08 édictant des mesures de protection du consommateur (BO n° 5932, du 3 joumada I 1432 (7 avril 2011)).

Indications géographiques, appellations d'origine et labels agricoles

Les Indications géographiques, appellations d'origine et labels agricoles sont régies par les textes suivants :

- 772.** Arrêté du ministre de l’agriculture et de la pêche maritime n° 2816-09 du 2
hija 1430 (20 novembre 2009) portant reconnaissance de l’indication
géographique « Argane » et homologation du cahier des charges y afférent
(BO n° 5806, du 21 janvier 2010, P71) ;
- 773.** Arrêté du ministre de l’agriculture et de la pêche maritime n° 2817-09 du 2
hija 1430 (20 novembre 2009) portant reconnaissance de l’appellation
d’origine « Tyout Chiadma » et homologation du cahier des charges y
afférent (BO n° 5806, du 21 janvier 2010, P50) ;
- 774.** Arrêté du ministre de l’agriculture et de la pêche maritime n°1355-10 du 15
journada I 1431 (30 avril 2010) portant reconnaissance de l’appellation
d’origine « Safran de Taliouine» et homologation du cahier des charges y
afférent (BO n°5862, du 5 août 2010, P1566) ;
- 775.** Arrêté du ministre de l’agriculture et de la pêche maritime n° 1356-10 du
15 jornada I 1431 (30 avril 2010) portant reconnaissance de l’indication

- géographique « Dattes Majhoul de Tafilalet » et homologation du cahier des charges y afférent (BO n°5862, du 5 aout 2010, P1567) ;
- 776.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 1357-10 du 15 jourmada I 1431 (30 avril 2010) portant reconnaissance de l'indication géographique « Clémentine de Berkane » et homologation du cahier des charges y afférent(BO n° 5862-23 ehaabane 1431 (5-8-2010), P1568) ;
- 777.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 1358-10 du 15 jourmada I 1431 (30 avril 2010) portant reconnaissance du Label Agricole « Agneau Laiton » et homologation du cahier des charges y afférent (BO n° 5862, du 5 aout 2010, P1569) ;
- 778.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 1163-11 du 1er jourmada II 1432 (5 mai 2011) portant reconnaissance de l'indication géographique « Grenade Sefri Ouled Abdellah » et homologation du cahier des charges y afférent (BO n°5862, du 5 aout 2010, P1568) ;
- 779.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 1164-11 du 1er jourmada II 1432 (5 mai 2011) portant reconnaissance de l'indication géographique « Viande Agneau Béni Guil » et homologation du cahier des charges y afférent (BO n°5958, du 7 juillet 2011, P1848) ;

- 780.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 1398-11 du 23 jourmada II 1432 (27 mai 2011) portant reconnaissance de l'indication géographique « Fromage de chèvre Chefchaouen » et homologation du cahier des charges y afférent (BO n°5978, du 15 septembre 2019 ; P2144) ;
- 781.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 1926-11 du 21 rejeb 1432 (24 juin 2011) portant reconnaissance de l'indication géographique « Figue de Barbarie d'Ait Baâmrane » et homologation du cahier des charges y afférent (BO N° 5978 -16 chaoual 1432 (15 septembre 2011) ;
- 782.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 1721-12 du 26 jourmada I 1433 (18 avril 2012) portant reconnaissance de l'indication géographique « Miel d'Euphorbe Tadla Azilal » et homologation du cahier des charges y afférent. BO N° 6074 -27 ramadan 1433 (16 août 2012) ;
- 783.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 1722-12 du 26 jourmada I 1433 (18 avril 2012) portant reconnaissance de l'indication géographique « Amande de Tafraout » et homologation du cahier des charges y afférent (BO n°6074, du 16 aout 2018, P2525) ;
- 784.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 1723-12 du 26 jourmada I 1433 (18 avril 2012) portant reconnaissance de l'indication

géographique « Dattes Boufeggous » et homologation du cahier des charges y afférent (BO n°6074, du 16 aout 2012, P2527) ;

785. Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 1724-12 du 26 joumada I 1433 (18 avril 2012) portant reconnaissance de l'indication géographique « Dattes Aziza Bouzid de Figuiç » et homologation du cahier des charges y afférent (BO n°6074, du 16 aout 2018, P2528) ;

786. Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 1349-13 du 11 hija 1434 (17 octobre 2013) portant reconnaissance de l'indication géographique « Pomme de Midelt » et homologation du cahier des charges y afférent (B.O n° 6218, du 2 janvier 2014, P226) ;

787. Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 1350-13 du 11 hija 1434 (17 octobre 2013) portant reconnaissance de l'indication géographique « Nèfles de Zegzel » et homologation du cahier des charges y afférent (BO n° 6218, du 2 janvier 2014, P227) ;

788. Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 1351-13 du 11 hija 1434 (17 octobre 2013) portant reconnaissance de l'indication géographique « Dattes Bouittob de Tata » et homologation du cahier des charges y afférent (BO n° 6218, du 2 janvier 2014, P228) ;

- 789.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 1352-13 du 11 hija 1434 (17 octobre 2013) portant reconnaissance de l'indication géographique « Miel d'Arbousier Jbal My Abdessalam » et homologation du cahier des charges y afférent (BO n° 6218, du 2 janvier 2014, P230) ;
- 790.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 1353-13 du 11 hija 1434 (17 octobre 2013) portant reconnaissance de l'indication géographique « Keskes Khoumassi » ou « Keskes Moukhamess » et homologation du cahier des charges y afférent (BO n°6218, du 2 janvier 2014, P231) ;
- 791.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 1354-13 du 11 hija 1434 (17 octobre 2013) portant reconnaissance de l'indication géographique « Huile d'Olive Vierge Extra Ouezzane » et homologation du cahier des charges y afférent (BO n°6212, du 2 janvier 2014, P233) ;
- 792.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 1746-14 du 2 rabii I 1436 (25 décembre 2014) portant reconnaissance de l'indication géographique « Câpres de Safi » et homologation du cahier des charges y afférent (BO n°6336, du 19 février 2015, P956) ;
- 793.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 1747-14 du 2 rabii I 1436 (25 décembre 2014) portant reconnaissance de l'indication

géographique « Dattes Jihel de Drâa » et homologation du cahier des charges y afférent (BO n°6336, du 19 février 2019, P957) ;

794. Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°1748-14 du 2 rabii I 1436 (25 décembre 2014) portant reconnaissance de l'indication géographique « Noix d'Azilal » et homologation du cahier des charges y afférent (BO n°6336, du 19 février 2019, P960) ;

795. Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 1749-14 du 2 rabii I 1436 (25 décembre 2014) portant reconnaissance de l'indication géographique « Raisin Doukkali » et homologation du cahier des charges y afférent (BO n° 6614, du 19 octobre 2018, P1213) ;

796. Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 1751-14 du 2 rabii I 1436 (25 décembre 2014) portant reconnaissance de l'appellation d'origine « Huile d'Olive Vierge Extra Aghmat Aylane » et homologation du cahier des charges y afférent (BO n°6366, du 19 février 2015, P962) ;

797. Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 583-15 du 6 joumada I 1436 (25 février 2015) portant reconnaissance du Label Agricole « Dattes Najda » et homologation du cahier des charges y afférent (BO n° 6378, du 16 juillet 2015, P3254) ;

- 798.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 1684-15 du 3 chaabane 1436 (22 mai 2015) portant reconnaissance de l'Indication géographique « Miel d'Euphorbe du Sahara » et homologation du cahier des charges y afférent (B O N° 6378 - 29 ramadan 1436 (16-7-2015) ;
- 799.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 1683-15 du 3 chaabane 1436 (22 mai 2015) portant reconnaissance de l'Indication géographique « Lentille de Zaer » et homologation du cahier des charges y afférent (B O N° 6378 - 29 ramadan 1436 (16-7-2015) ;
- 800.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 584-15 du 6 jourada I 1436 (25 février 2015) portant reconnaissance de l'Indication géographique « Amandes du Rif » et homologation du cahier des charges y afférent (B O N° 6378, du 16 juillet 2017 P 3255) ;
- 801.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°1716-15 du 6 chaabane 1436 (25 mai 2015) portant reconnaissance de l'Indication géographique « Huile d'olive de Tafersite » et homologation du cahier des charges y afférent (BO n° 6378, du 16 juillet 2017, P3264) ;
- 802.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 1680-15 du 6 chaabane 1436 (25 mai 2015) portant reconnaissance de l'Indication

- géographique « Figue sèche Nabout de Taounate » et homologation du cahier des charges y afférent (B.O n° 6378, du 16 juin 2015, P3262) ;
- 803.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°1685-15 du 3 chaabane 1436 (22 mai 2015) portant reconnaissance de l'Indication géographique « Huile d'olive Outat El Haj » et homologation du cahier des charges y afférent (B.O n° 6378, du 16 juin 2015, P3261) ;
- 804.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 3579-15 du 20 moharrem 1437 (3 novembre 2015) portant reconnaissance de l'indication géographique « Feuilles séchées du romarin de l'Oriental » et homologation du cahier des charges y afférent (B.O n° 6484, du 21 juillet 2016, P1225) ;
- 805.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 3874-15 du 8 safar 1437 (20 novembre 2015) portant reconnaissance de l'indication géographique « Coing Oued El Maleh » et homologation du cahier des charges y afférent. BO N° 6436 - 24 rabii II 1437 (4-2-2016), P187 ;
- 806.** Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime et du ministre de la santé n°281-16 du 21 rabii II 1437 (1^{er} février 2016) fixant les prescriptions et modalités d'indication des informations nutritionnelles

dans l'étiquetage des produits alimentaires préemballés. BO n°6488 du 04/08/2016, page 1277 ;

- 807.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 514-16 du 21 jourada I 1437 (1^{er} mars 2016) portant reconnaissance de l'indication géographique « Cumin Beldi de Rhamna » et homologation du cahier des charges y afférent (B.O n°6514, du 3 novembre 2016, P1700) ;
- 808.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 793-16 du 15 jourada II 1437 (25 mars 2016) portant reconnaissance de l'indication géographique « Figue de Barbarie Dellahia d'Al Hoceima » et homologation du cahier des charges y afférent (B.O n°6558, du 6 avril 2017, P365) ;
- 809.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 792-16 du 15 jourada II 1437 (25 mars 2016) portant reconnaissance de l'indication géographique « Amande d'Aknoul » et homologation du cahier des charges y afférent (B.O n°6558, du 6 avril 2017, P364) ;
- 810.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 1200-16 du 13 1reheb 1437 (21 avril 2016) portant reconnaissance de l'indication géographique « Amandes d'Amellago-Assoul » et homologation du cahier des charges y afférent (B.O n°6514, du 3 novembre 2016, P1701) ;

- 811.** Arrêté du ministre de l’agriculture et de la pêche maritime n° 1709-16 du 7 ramadan 1437 (13 juin 2016) portant reconnaissance du Label Agricole « Huile d’Olive Al Alfiya » et homologation du cahier des charges y afférent (B.O n° 5226, du 15 décembre 2016 P1993) ;
- 812.** Arrêté du ministre de l’agriculture et de la pêche maritime n° 2039-16 du 7 chaoual 1437 (12 juillet 2016) portant reconnaissance de l’indication géographique « Huile d’Olive de Sefrou » et homologation du cahier des charges y afférent (B.O n°6558, du 6 avril 2017, P366) ;
- 813.** Arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime n°2037-16 du 7 chaoual 1437 (12 juillet 2016) fixant les modalités techniques de désignation des ingrédients dans l’étiquetage des produits alimentaires (B.O n°6526 du 15/12/2016, page 1976) ;
- 814.** Arrêté du ministre de l’agriculture et de la pêche maritime n° 1744-16 du 11 chaoual 1437 (16 juillet 2016) portant reconnaissance de l’indication géographique « Lait de Chamelle du Sahara » et homologation du cahier des charges y afférent (B.O n° 6656, du 6 avril 2017, P367) ;
- 815.** Arrêté du ministre de l’agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n° 1270-17 du 10 ramadan 1438 (5 juin 2017) portant reconnaissance de l’indication géographique

« Miel de Zendaz du massif Bouiblane » et homologation du cahier des charges y afférent (B.O n°6632, du 21 décembre 2017, P1436) ;

816. Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n° 1271-17 du 10 ramadan 1438 (5 juin 2017) portant reconnaissance du label agricole « Poulet Fermier » et homologation du cahier des charges y afférent (B.O n° 6644, du 1^{er} février 2018, P413) ;

817. Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n° 1358-17 du 13 ramadan 1438 (8 juin 2017) portant reconnaissance de l'indication géographique « Huile d'Olive de Zerhoune » et homologation du cahier des charges y afférent (B.O n°6632, du 21 décembre 2017, P1437) ;

818. Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n° 1359-17 du 13 ramadan 1438 (8 juin 2017) portant reconnaissance de l'indication géographique « Huile d'olive d'Aït Attab » et homologation du cahier des charges y afférent (B.O n°6632, du 21 décembre 2017, P1438) ;

819. Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n° 410-17 du 16 kaada 1438

(9 août 2017) modifiant et complétant l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 1746-14 du 2 rabii I 1436 (25 décembre 2014) portant reconnaissance de l'indication géographique « Câpres de Safi » et homologation du cahier des charges y afférent (B.O n°6614, du 19 octobre 2017, P1213) ;

820. Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n° 1969-17 du 16 kaada 1438 (9 août 2017) modifiant et complétant l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 1749-14 du 2 rabii I 1436 (25 décembre 2014) portant reconnaissance de l'indication géographique « Raisin Doukkali » et homologation du cahier des charges y afférent (B.O n° 6614, du 19 octobre 2018, P1213) ;

821. Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°2466-17 du 5 moharrem 1439 (26 septembre 2017) relatif aux mesures complémentaires et spéciales pour lutter contre l'influenza aviaire hautement pathogène (peste aviaire) (BO n°6754, du 21/02/2019, page 196) ;

822. Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n° 2979-17 du 18 safar 1439

(7 novembre 2017) portant reconnaissance de l'indication géographique « Miel de Thym de Souss Massa » et homologation du cahier des charges y afférent (B.O n°6644, du 1^{er} février 2018) ;

823. Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n° 2985-17 du 18 safar 1439 (7 novembre 2017) portant reconnaissance du Label Agricole « Fromage de Chamelle du Sahara » et homologation du cahier des charges y afférent (BO n° 6657, du 15 mars 2018, P591) ;

824. Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n° 567-17 du 27 safar 1439 (16 novembre 2017) portant reconnaissance de l'indication géographique « Dattes Outoukdim de ToudghaTinghir» et homologation du cahier des charges y afférent (B.O 6652, du 1^{er} mars 2018 P546) ;

825. Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n° 111-17 du 19 moharrem 1439 (10 octobre 2017) modifiant l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 1354-13 du 11 hija 1434 (17 octobre 2013) portant reconnaissance de l'indication géographique « Huile d'Olive Vierge Extra

Ouezzane » et homologation du cahier des charges y afférent (B.O n°6622, du 16 novembre 2017, P1320) ;

826. Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°580-18 du 9 jourmada II 1439 (26 février 2018) modifiant l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°1724-12 du 26 jourmada I 1433 (18 avril 2012) portant reconnaissance de l'indication géographique « Dattes Aziza Bouzid de Figui » et homologation du cahier des charges y afférent (B.O n°6680, du 7 juin 2018, P1305) ;

827. Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°581-18 du 9 jourmada II 1439 (26 février 2018) modifiant l'arrêté du MAPM n°584-15 du 6 jourmada I 1436 (25 février 2015) portant reconnaissance de l'indication géographique « Amande du Rif » et homologation du cahier des charges y afférent (B.O n° 6680, 7 juin 2018, P1306) ;

828. Arrêté du MAPMDREF n°573-18 du 9 jourmada II 1439 (26 février 2018) portant reconnaissance de l'indication géographique « Miel du Romarin de l'Oriental » et homologation du cahier des charges y afférent (B.O 6680 du 7 juin 2018, P1304) ;

- 829.** Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°830-18 du 5 rajeb 1439 (23 mars 2018) modifiant et complétant l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°1716-15 du 6 chaabane 1436 (25 mai 2015) portant reconnaissance de l'indication géographique « Huile d'Olive de Tafersite » et homologation du cahier des charges y afférent (B.O n°6680, du 7 juin 2018, P1306) ;
- 830.** Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°850-18 du 11 rejeb 1439 (29 mars 2018) portant reconnaissance de l'indication géographique « Miel d'Euphorbe de Souss Massa » et homologation du cahier des charges y afférent (B.O 6684, du 21 juin 2018, P1369) ;
- 831.** Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°873-18 du 15 rejeb 1439 (2 avril 2018) portant reconnaissance de l'indication géographique « Dattes Bousthammi Noire de Drâa » et homologation du cahier des charges y afférent (B.O 6684, du 21 juin 2018, P1371) ;
- 832.** Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°1050-18 du 25 rajab 1439 (12 avril 2018)

relatif aux mesures complémentaires et spéciales pour lutter contre la fièvre catarrhale du mouton (B.O n°6754, du 21/02/2019, page 196) ;

833. Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°1633-18 du 14 ramadan 1439 (30 mai 2018) portant reconnaissance de l'indication géographique « Huile d'olive Lemta Fès » et homologation du cahier des charges y afférent (B.O n° 6692, du 19 juillet 2018 P1449) ;

834. Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°2521-18 du 20 hija 1439 (3 août 2018) portant reconnaissance du Label Agricole « Olives Noires Ridées Marocaines » et homologation du cahier des charges y afférent (B.O n° 6722, du 1^{er} novembre 2018, P1781) ;

835. Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°1800-18 du 26 ramadan 1439 (11 juin 2018) portant reconnaissance de l'appellation d'origine « Eau de rose de Kelâat M'gouna-Dadès » et homologation du cahier des charges y afférent (B.O N°6722 du 1^{er} aout 2018, P1780) ;

836. Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°1801-18 du 26 ramadan 1439

(11 juin 2018) portant reconnaissance de l'indication géographique « Huile d'olive Amizmiz » et homologation du cahier des charges y afférent (B.O n°6718, du 18 octobre 2018, P1754) ;

837. Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°1813-18 du 26 ramadan 1439 (11 juin 2018) portant reconnaissance de l'indication géographique « Huile d'olive Dir Béni Mellal » et homologation du cahier des charges y afférent (B.O n°6718, du 18 octobre 2018, P1755) ;

838. Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°1814-18 du 27 ramadan 1439 (12 juin 2018) portant reconnaissance de l'indication géographique « Piment Fort Zenatya » et homologation du cahier des charges y afférent (B.O n°6718, du 18 octobre 2018, P1756) ;

839. Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°3571-18 du 21 rabii I 1440 (29 novembre 2018) modifiant et complétant l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°1747-14 du 2 rabii I 1436 (25 décembre 2014) portant reconnaissance de l'indication géographique

« Dattes Jihel de Draâ » et homologation du cahier des charges y afférent (B.O n°6744, du 17 janvier 2019, P70) ;

840. Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°3583-18 du 22 rabii I 1440 (30 novembre 2018) modifiant et complétant l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°1723-12 du 26 joumada I 1433 (18 avril 2012) portant reconnaissance de l'indication géographique « Dattes Boufeggous » et homologation du cahier des charges y afférent (BO n° 6744, du 17 janvier 2017, P70) ;

841. Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°3582-18 du 22 rabii I 1440 (30 novembre 2018) modifiant et complétant l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°1353-13 du 11 hijja 1434 (17 octobre 2013) portant reconnaissance de l'indication géographique « Keskes Khoumassi » ou « Keskes Moukhamess » et homologation du cahier des charges y afférent (BO n°6750, du 7 février 2019, P123) ;

842. Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°3698-18 du 29 rabii I 1440 (7 décembre 2018) modifiant et complétant l'arrêté du ministre de

l'agriculture et de la pêche maritime n°3874-15 du 8 safar 1437 (20 novembre 2015) portant reconnaissance de l'indication géographique « Coing Oued El Maleh» et homologation Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°3585-18 du 25 rabii I 1440 (3 décembre 2018) modifiant et complétant l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°1352-13 du 11 hijja 1434 (17 octobre 2013) portant reconnaissance de l'indication géographique « Miel d'Arbousier Jbal My Abdessalam» et homologation du cahier des charges y afférent (BO n°6750, du 7-2-2019, P123) ;

- 843.** Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°3786-18 du 9 rabii II 1440 (17 décembre 2018) modifiant et complétant l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°1350-13 du 11 hijja 1434 (17 octobre 2013) portant reconnaissance de l'indication géographique « Nèfles de Zegzel» et homologation du cahier des charges y afférent (BO n°6750, du 7-2-2019, P124) ;

- 844.** Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°3586-18 du 25 rabii I 1440 (3 décembre 2018) modifiant et complétant l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°1356-10 du 15 joumada I 1431 (30 avril 2010) portant reconnaissance de l'indication géographique « Dattes Majhoul de Tafilalet » et homologation du cahier des charges y afférent (B.O n° 6744, du 17 janvier 2019, P71) ;
- 845.** Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°3698-18 du 26 rabii I 1440 (4 décembre 2018) modifiant et complétant l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°1355-10 du 15 joumada I 1440 (30 avril 2010) portant reconnaissance de l'appellation d'origine « Safran de Taliouine » et homologation du cahier des charges y afférent (B.O n°6754, du 21 février 2019, P217) ;
- 846.** Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°4014-19 du 21 rabii II 1441 (18 décembre 2019) portant reconnaissance de l'indication géographique « Pomme du Haouz » et homologation du cahier des charges y afférent (N° 6854 – 11 joumada II 1441 (6-2-2020), P268) ;

- 847.** Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°1453-19 du 27 chaabane 1440 (3 mai 2019) portant reconnaissance de l'indication géographique « Noix de l'Atlas Haouz Marrakech » et homologation du cahier des charges y afférent (B.O n°6810 du 5-9-2019, P1943) ;
- 848.** Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°1452-19 du 27 chaabane 1440 (3 mai 2019) portant reconnaissance de l'indication géographique « Dattes Assiane de Figuig » et homologation du cahier des charges y afférent (B.O n°6810 du 5-9-2019, P1942) ;
- 849.** Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°1457-19 du 9 chaoual 1440 (13 juin 2019) portant reconnaissance de l'indication géographique « Figue Ouled Frej » et homologation du cahier des charges y afférent (B.O n°6810 du 5-9-2019, P1944) ;

- 850.** Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°1451-19 du 27 chaabane 1440 (3 mai 2019) portant reconnaissance de l'indication géographique « Pomme d'Ifrane » et homologation du cahier des charges y afférent (BO n°6810 du 5-9-2019, P1941) ;
- 851.** Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°1979-20 du 6 hijja 1441 (27 juillet 2020) portant reconnaissance de l'indication géographique « Huile d'olive Ziz Guir » et homologation du cahier des charges y afférent (B.O N° 6962 – 6 rejeb 1442 (18-2-2021), P462 ;
- 852.** Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°2700-20 du 4 novembre 2020 modifiant l'arrêté du MAPM n°1716.15 du 25 mai 2015 portant reconnaissance de l'indication géographique « Huile d'olive Tafersite » et homologation du cahier des charges y afférent (B.O n° 6378, du 16 juin 2015, P3264) ;

- 853.** Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°2454.20 du 20 safar 1442 (8 octobre 2020) portant reconnaissance de l'indication géographique « Agneau de Bejaad » et homologation du cahier des charges y afférent (B.O n° 6970 – 4 chaabane 1442 (18-3-2021), P549 ;
- 854.** Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°360-21 du 26 joumada II 1442 (9 février 2021) modifiant et complétant l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°1685-15 du 3 chaabane 1436 (22 mai 2015) portant reconnaissance de l'Indication géographique « Huile d'Olive Outat El Haj » et homologation du cahier des charges y afférent (Bulletin Officiel N° 6996 – 6 kaada 1442 (17 juin 2021) ;
- 855.** Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°356-21 du 26 joumada II 1442 (9 février 2021) modifiant et complétant l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°583-15 du 6 joumada I 1436 (25 février 2015) portant reconnaissance du Label agricole « Dattes Najda » et homologation du cahier des charges y afférent (B.O N° 6996 – 6 kaada 1442 (17-6-2021), P981 ;

- 856.** Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n° 359-21 du 26 joumada II 1442 (9 février 2021) modifiant et complétant l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 1721-12 du 26 joumada I 1433 (18 avril 2012) portant reconnaissance de l'Indication géographique « Miel d'Euphorbe Tadla Azilal d'Euphorbe Tadla Azilal » et homologation du cahier des charges y afférent. B.O N° 6996 – 6 kaada 1442 (17-6-2021), P982 ;
- 857.** Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°358-21 du 26 joumada II 1442 (9 février 2021) modifiant et complétant l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°1351-13 du 11 hija 1434 (17 octobre 2013) portant reconnaissance de l'Indication géographique « Dattes Bouittob de Tata » et homologation du cahier des charges y afférent. B.O N° 6996 – 6 kaada 1442 (17-6-2021), P982 ;
- 858.** Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°357-21 du 26 joumada II 1442 (9 février 2021) modifiant et complétant l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°1926-11 du 21 rejeb 1432

(24 juin 2011) portant reconnaissance de l'Indication géographique « Figue de Barbarie d'Aït Baâmrane » et homologation du cahier des charges y afférent (B.O N° 6996 – 6 kaada 1442 (17-6-2021), P981) ;

859. Arrêté du MAPMDREF n°1114-21 du 3 mai 2021 portant reconnaissance de l'indication géographique « Chevreau de l'Atlas » et homologation du cahier des charges y afférent (BO n°7014, du 18 aout 2021, P1610) ;

860. Arrêté du ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°2779-21 du 20 rabii I 1443 (27 octobre 2021) portant reconnaissance de l'indication géographique « Abricot de Midelt » et homologation du cahier des charges y afférent ;

861. Arrêté du MAPMDREF n°2336.21 du 10 moharrem 1443 (19 août 2021) portant reconnaissance de l'indication géographique «Huile d'olive Tadiynit-Nador » et homologation du cahier des charges y afférent N° 7036 – 28 rabii I 1443 (4-11-2021), P2195 ;

862. Arrêté du MAPMDREF n°2341.21 du 16 moharrem 1443 (25 août 2021) modifiant et complétant l'arrêté MAPMDREF n° 2979-17 du 18 safar 1439 (7 novembre 2017) portant reconnaissance de l'indication géographique « Miel de Thym de Souss Massa » et homologation du cahier des charges y afférent (BO N° 7036 – 28 rabii I 1443 (4-11-2021), P2166).

Contrôle phytosanitaire

Le contrôle phytosanitaire est régi par les textes suivants :

- 863.** Décret n°2-10-122 du 23 regeb 1431 (6 juillet 2010) portant création du Comité national des mesures sanitaires et phytosanitaires (B.O du 5862 du 05/08/2010, page 1547) ;
- 864.** A.V du 24 Rabia I 1369 (14 janvier 1950) portant règlement du contrôle de la production, de la circulation, de la cession et de la plantation de certaines espèces végétales cultivées (BO. N°1946 du 10 février 1950, page 153) ;
- 865.** A.V du 15 chaabane 1370 (22 mai 1951) réglementant l'importation en zone française de l'Empire chérifien de plantes ou parties de plantes appartenant à la sous-famille des aurantioidées (Famille des rutacées) (BO. N°2016 du 15 juin 1951, page 947) ;
- 866.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, chargé de la promotion nationale n°595-69 du 20 septembre 1969 réglementant la circulation des plants d'agrumes (BO. N°2970 du 1 octobre 1969, p1253) ;
- 867.** Arrêté n°468-84 du 19 mars 1984 du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire relatif aux contrôles phytosanitaires des plantes ou parties

de plantes susceptibles d'être infestées par certains ravageurs et maladies nuisibles (BO. N°3731 du 2 mai 1984, page 240) ;

868. Arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la Réforme Agraire n°823-93 du 28 chaoual 1413 (20 Avril 1993) réglementant l'importation des boutures ou semences (Fuzz) de la canne à sucre au Maroc (BO. n°4207 du 16 juin 1993, page 288) ;

869. Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n°824-93 du 13 hija 1413 (4 juin 1993) relatif aux conditions sanitaires à l'importation de certaines espèces fruitières et ornementales de la famille « Rosaceae » (BO. N°4218 du 01/09/1993, page 458) ;

870. Arrêté du ministre de l'agriculture, de l'équipement et de l'environnement n°2730-97 du 28 joumada II 1418 (31 octobre 1997) relatif à l'importation et au lâcher des agents exotiques de lutte biologique (BO. N°4548 du 1er janvier 1998, page 6) ;

871. Arrêté du ministre de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes n°2119-98 du 8 chaabane 1419 (27 novembre 1998) réglementant la circulation des plants ou parties de plants appartenant aux genres *Lycopersicon* et *Capsicum* (famille des solanacées) susceptibles de

- véhiculer le virus des feuilles jaunes en cuillère de la tomate (Tomato Yellow Leaf Curl Bigeminivirus) (BO. N°4658 du 21 janvier 1999, p83) ;
- 872.** Arrêté du ministre de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes n°207-05 du 8 chaoual 1426 (11 novembre 2005) relatif aux exigences phytosanitaires à l'importation du matériel végétal appartenant au genre *Vitis* (L.) (B.O N°5396 du 16 février 2006, page 272) ;
- 873.** Arrêté conjoint du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime et du Ministre de l'Intérieur n°287-09 du 3 safar 1430 (30 janvier 2009) édictant des mesures d'urgence destinées à la lutte contre le charançon rouge du palmier (*rhynchophorus ferrugineus*) (BO. N°5758 du 06 août 2009, page 1250) ;
- 874.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°2441-10 du 7 ramadan 1431 (18 août 2010) relatif à la prévention et la lutte contre la maladie du Feu bactérien (B.O N°5892 du 18 novembre 2010, page 2037) ;
- 875.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°2442-10 du 7 ramadan1431 (18 août 2010) relatif à la lutte contre la maladie de la Tristeza des agrumes (B.O N°5892 du 18 novembre 2010, page 2037) ;
- 876.** Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime et du ministre de la santé n°156-14 du 15 Rabia I 1435 (17 janvier 2014) fixant

les limites maximales autorisées de résidus des produits phytosanitaires dans ou sur les produits primaires et les produits alimentaires (B.O n°6322bis du 01/01/2015, page 238).

Irradiation des aliments

- 877.** Dahir n°1-21-66 du 3 hija 1442 (14 juillet 2021), portant promulgation de la loi n°76-17 relative à la protection des végétaux (BO n°7036 du 04/11/2021, page 2116) ;
- 878.** Décret n° 2-97-30 du 25 jourmada II 1418 (28 octobre 1997) pris pour l'application de la loi n° 005-71 du 21 chaabane 1391 (12 octobre 1971) relative à la protection contre les rayonnements (BO n°4540, du 3 chaabane 1418 (4 décembre 1997) ;
- 879.** Décret n°2-22-243 du 21 hija 1443 (21 juillet 2022) pris pour l'application de certaines dispositions de la loi n°76-17 relative à la protection des végétaux (BO n°7114 du 04 aout 2022, page 990) ;
- 880.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°1129-13 du 21 jourmada I 1434 (2 avril 2013) relatif au registre d'entretien et de gestion des produits primaires d'origine végétale (BO. N°6178 du 15 aout 2013, page 2242) ;

- 881.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°2027-15 du 3 ramadan 1436 (20 juin 2015) fixant les conditions de production, de circulation, de cession et de plantation du palmier dattier dans certaines zones et complétant l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n°468-84 du 15 joumada II 1404 (19 mars 1984) relatif aux contrôles phytosanitaires des plantes ou parties de plantes susceptibles d'être infestées par certains ravageurs et maladies nuisibles (BO. N°6404 du 15 octobre 2015, page 3787) ;
- 882.** Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°3872-15 du 8 safar 1437 (20 novembre 2015) fixant les formalités et les conditions phytosanitaires auxquelles sont soumis certains produits végétaux destinés l'exportation (BO n°6514 du 03/11/2016, page 1673) ;
- 883.** Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°1907-17 du 04 kaada 1438 (28 juillet 2017) édictant des mesures de prévention et de lutte contre la cochenille du cactus (*Dactylopius opuntiae*) (BO. N°6610 du 5 octobre 2017, page 1149) ;

Traitement des sols et la désinsectisation de certaines denrées alimentaires

- 884.** Dahir n°1-21-68 du 3 hija 1442 (14 juillet 2021), portant promulgation de la loi n°53-18 relative aux matières fertilisantes et aux supports de culture (B.O n°7054 du 06/01/2022, page 10) ;
- 885.** Décret n° 2-56-604 du 5 safar 1876 (11 septembre 1956) modifiant et complétant arrêté viziriel du 15 safar 1872 (4 novembre 1952) déterminant les mesures générales de protection et de salubrité applicables & tous les établissements dans lesquels est exercée une profession commerciale, industrielle ou libérale (BO n°2291, du 21 septembre 1956, P1081) ;
- 886.** Arrêté du 10 janvier 1969 autorisant l'emploi de sulfure de carbone pour le traitement des sols et la désinsectisation de certaines denrées alimentaires (B.O n°2951 du 21 mai 1969, P 550) ;
- 887.** Arrêté du 3 avril 1987 du Ministre de l'Agriculture et de réforme agraire n° 666-87 réglementant les conditions d'emploi en agriculture du bromure de méthyle destiné à la désinfection des sols par fumigation (B.O 7 juin 1987, P 181).

Hygiène alimentaire au niveau des Etablissements touristiques plages, campings et piscines.

- 888.** Décret n° 2-02-186 du 20 hijra 1422 (5 mars 2002) modifiant et complétant le décret n° 2-81-471 du 2] rabii HT 1402 (16 février 1982) instituant un classement des établissements touristiques (4984, du 7 mars 2002, P141) ;
- 889.** Arrêté du Ministre du tourisme n° 899-34 du 25 novembre 1986 fixant les normes de classement des établissements touristiques (B.O n° 3866 du 3 décembre 1986) ;
- 890.** Circulaire du Ministre de la Santé Publique n° 3441 du 12/09/1978 au sujet du contrôle d'hygiène des établissements touristiques ;
- 891.** Circulaire N°1610/210, 11/7/88, Instruction concernant la surveillance sanitaire des camps et colonies de vacances ;
- 892.** Circulaire N°00016 DE/12, 21 MAI 1992, Hygiène des Plages, des campings et piscines ;
- 893.** Circulaire N°000 18 DE/12, 16 juin 1993, Hygiène des plages ;
- 894.** Circulaire N° 6284, 30 juin 1993, normes et règles sur les conditions d'hygiène exigées dans les camps et les colonies de vacances ;
- 895.** Circulaire N°6284, 29 Juin 1993, hygiène alimentaire ;

- 896.** Circulaire N°12 DE/12/94, 25 mai 1994, Hygiène des Plages ;
- 897.** Circulaire N°479/DP/20, 20 mars 1997, relative à la collaboration et coordination avec le programme national de santé scolaire et universitaire ;
- 898.** Circulaire N°1287 DELM/, du 14/06/01, relative au contrôle et salubrité au niveau des hôtels ;
- 899.** Circulaire N° 37DELM/2012, sur l'hygiène des Plages.

Hygiène alimentaire au niveau des établissements de soins

- 900.** Dahir n°1.15.26 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n°131.13 relatives à l'exercice de la médecine (B.O n° 6344, 28 joumada 11436 (19-3-2015) ;
- 901.** Décret Royal n° 554-65 du 17 Rabia I 1387 (26 juin 1967) portant loi rendant obligatoire la déclaration de certaines maladies et prescrivant des mesures prophylactiques propres à enrayer ces maladies (B O n° 2853 du 5 juillet 1967) ;
- 902.** Décret n° 2-06-656 du 24 rabii I 1428 (13 avril 2007) relatif à l'organisation hospitalière. B.O n° 5526 du 29 Rabii II 1428 (17 avril 2007) ;

- 903.** - Arrêté du ministre de la santé publique n° 683-95 du 30 chaoual 1415 (31 mars 1995), fixant les modalités d'application du décret royal n° 554-65 du 17 rabii I 1387(juin 1967) portant loi rendant obligatoire la déclaration de certaines maladies et prescrivant des mesures prophylactiques propres à enrayer les maladies (B.O. n°4344 du 18 janvier 1996) ;
- 904.** Arrêté du Ministère de la Santé n° 456-11 du 2 Rajeb 1431 (6 juillet 2010) portant Règlement Intérieur des Hôpitaux. BO n° 5926 du 12 rabii II 1432 (17 Mars 2011) ;
- 905.** Arrêté du ministre de la santé n° 003-16 du 23 Rabia I 1437 (4 janvier 2016) créant et fixant les attributions et l'organisation des services déconcentrés du ministère de la santé (B.O n° 6452, du 31/03/2016) ;
- 906.** Circulaire N°040236/DE/10, 2/11/92, sur l'hygiène hospitalière.
- 907.** Circulaire N°16 DE/10 04/07/94, sur la création de commissions d'inspection des établissements de soins ;
- 908.** Circulaire N° 230/DUSA/22, 22/11/96, sur la propreté, l'hygiène des locaux, la gestion et le traitement des déchets des établissements de soins ;
- 909.** Circulaire N° 26/DELM/DRC, du 7/6/99 sur la mise en place de programme de prévention pour personnel du ministère de la santé.

Bibliographie

- Bulletins Officiels édition générale 1912-2022, Imprimerie Officielle ;
- Lexique des termes juridiques, Raymond Guillien et Jean Vincent, Editions Dalloz – 1988 ;
- Dictionnaire des termes juridiques et commerciaux, Beyrouth Zouk Mosbeh-B-P:11-9232, 2001 ;
- Recueil des textes juridiques relatifs aux ressources en eau au Maroc, Ministère délégué auprès du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Eau, Edition 2015 ;
- Textes Législatifs et Réglementaires Relatifs à l'Enseignement Supérieur, Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique, édition décembre 2010 ;
- Profil National pour la Sécurité et la Santé au Travail, Ministère De La Santé édition septembre 2017 ;
- Recueil des Textes Juridiques Régissant le Secteur Agricole pour l'année 2010, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, Editions Juridiques de l'Agriculture. N°5. Mars 2011 ;
- Recueil des textes réglementaires applicables à la métrologie légale au Maroc, Ministère d'Industrie et de commerce.
- Webographie :
 - <http://www.onssa.gov.ma/fr/reglementation>
 - <https://www.agriculture.gov.ma/index.php/fr/ministere/cadre-juridique>
 - <https://www.sante.gov.ma/Reglementation/Pages/Accueil.aspx>
 - <http://www.sgg.gov.ma/>
 - <https://www.environnement.gov.ma/fr/lois-et-reglementations/textesjuridiques>
 - <https://www.douane.gov.ma/web/guest/nos-bases-legislatives-etreglementaires>
 - <https://bdj.mmisp.gov.ma/Fr/>
 - <https://www.mem.gov.ma/Pages/TextesReglementaires.aspx>